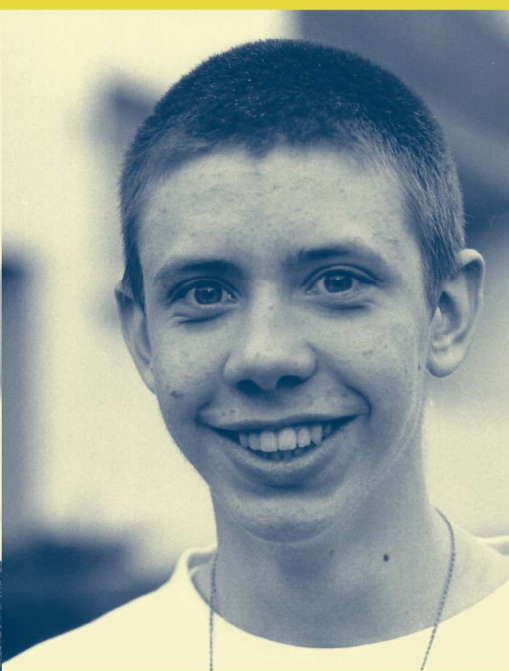
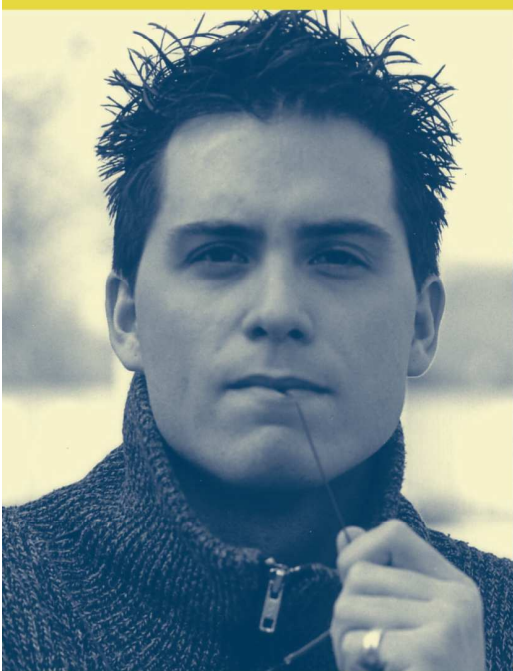


# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008

# RELAIS EMPLOI



RELAISEMPLOI







|                              |          |
|------------------------------|----------|
| <b>RELAIS EMPLOI :</b> ..... | <b>2</b> |
|------------------------------|----------|

|  |   |
|--|---|
| IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE : ..... | 4 |
|--|---|

**STATISTIQUES**

|  |    |
|--|----|
| ▶ SYNTHÈSE DES DONNÉES JEUNES : .....  | 14 |
| ▶ SYNTHÈSE DES DONNÉES ADULTES : ..... | 26 |
| ▶ SYNTHÈSE DES DONNÉES RMI : .....     | 34 |

**LES DISPOSITIFS TRANSVERSAUX**

|                    |    |
|--------------------|----|
| ▶ SYNTHÈSE : ..... | 40 |
|--------------------|----|

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| <b>INNOV'EMPLOI:</b> ..... | <b>74</b> |
|----------------------------|-----------|

|                            |    |
|----------------------------|----|
| LE RELAIS CHANTIER : ..... | 76 |
|----------------------------|----|

|   |    |
|---|----|
| PLIE : GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE : ..... | 79 |
|---|----|

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| <b>ANNEXES :</b> ..... | <b>82</b> |
|------------------------|-----------|

STATUTS INNOV'EMPLOI

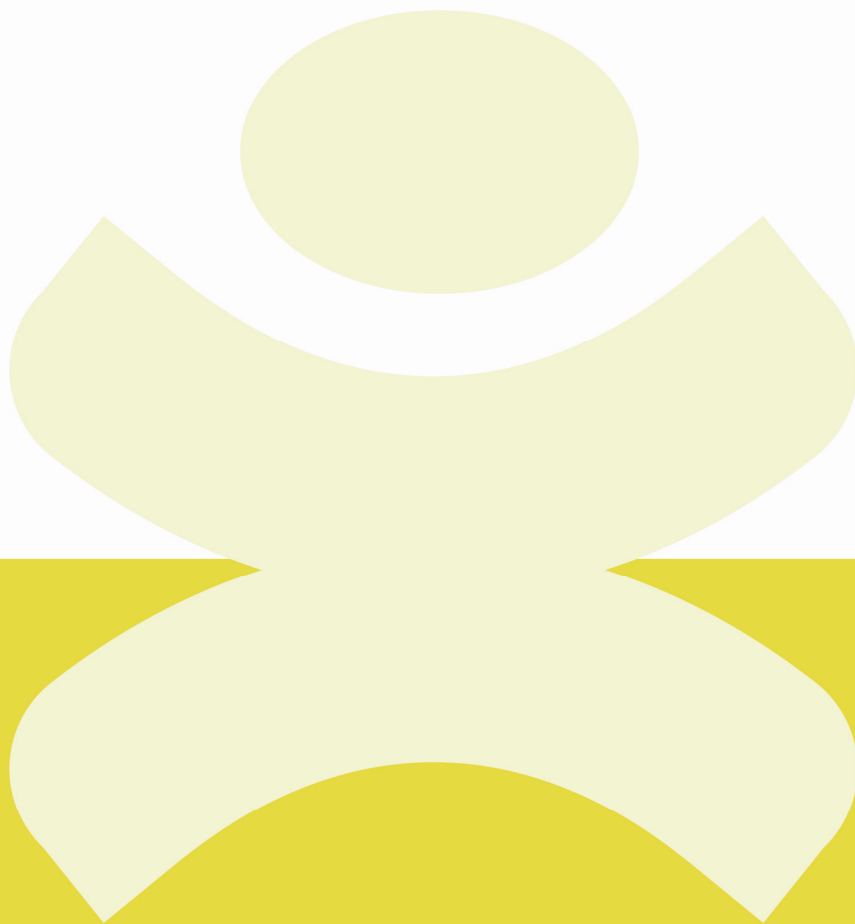
LISTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION RELAIS EMPLOI ET INNOV'EMPLOI

Des comptes rendus complets sont disponibles au Relais Emploi pour les mesures, les dispositifs et les actions présentés dans ce rapport globale



# RELAIS EMPLOI

## IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE





## **Préambule : Modification des statuts en 2007**

Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se sont développées à partir de 1982 par la volonté conjointe des communes et de l'État de coordonner localement leurs interventions au service des jeunes en quête d'un emploi pérenne. Elles constituent aujourd'hui un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes.

A Strasbourg, l'**association Mission Locale de Strasbourg** a été créée le 17 juillet 1987 pour donner une unité et une cohérence sur le territoire du bassin d'emploi à l'ensemble des points d'accueil labellisés Mission Locale ou PAIO à l'exception de ceux du nord de l'agglomération regroupés au sein de la Mission Locale Intercommunale de Schiltigheim.

A compter de cette période et jusqu'au début des années 2000, la Mission Locale de Strasbourg a développé son activité par un renforcement du nombre de points d'accueil et de son offre de service. Elle a porté et animé depuis 1993 un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi dans le cadre d'un protocole signé par la Communauté Urbaine de Strasbourg, l'État, le Conseil Régional d'Alsace et le Conseil Général du Bas Rhin.

Depuis 2003, elle a constitué avec l'association AAGIS une unité économique et sociale qui a permis de regrouper sous un label commun « **Relais Emploi** » une offre de service de proximité pour l'accueil et l'accompagnement vers l'emploi des jeunes et des adultes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Mission Locale qui s'est tenue le 24 mai 2007 à 17 h 30 a décidé de la modification des statuts de l'association.

Cette modification s'inscrit dans une nouvelle répartition des activités : l'association Mission Locale gèrera l'ensemble du réseau d'accueil jeunes et adultes, AAGIS les prestations complémentaires d'accompagnement à l'emploi et le programme FSE.

Cette modification s'accompagne d'un changement de nom de l'association Mission Locale qui désormais s'appellera « **Relais Emploi** ».

**Dénomination : RELAIS EMPLOI** (inscrit depuis le 02/08/2007 - ancienne dénomination : Mission Locale de Strasbourg pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes en Difficultés)

**Statut Juridique** : Association loi 1908

**Registre des associations** : Les modifications (statut—dénomination) ont été inscrites au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg sous les références : Volume n°53, folio n°107.

**N° de SIRET** : 34306524900017

**Code APE** : 8899 B

**Zone géographique :** La zone géographique couverte par l'association est celle de la Ville de Strasbourg et de ses environs à savoir le territoire des 61 communes figurant dans la liste page suivante.

**Objet :** L'association a pour objet général d'accueillir, d'informer et d'orienter tout public rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, de les accompagner dans leur parcours d'insertion pour favoriser leur accès à l'emploi.

Dans ce cadre,

- ▶ **Elle anime un réseau d'accueil et d'accompagnement :**
  - ▶ des publics jeunes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle, relevant des compétences d'une Mission Locale selon les textes et règlements en vigueur
  - ▶ des publics adultes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle
  
- ▶ **Elle contribue par son action à la mise en œuvre des orientations du service public de l'emploi.**
  
- ▶ **Elle favorise la concertation entre tous les partenaires** en vue de renforcer et de compléter les actions conduites par chacun et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle de tous les publics
  
- ▶ **Elle peut porter toutes initiatives favorisant l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes.**

**Siège de l'association :**

Le siège de l'association est fixé au **13 rue Martin Bucer 67000 Strasbourg.**

Tél : 03.88.21.43.00—Fax : 03.88.21.43.09

Email : [contact@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:contact@relaisemploi-strasbourg.org)

Site web : [www.relaisemploi-strasbourg.org](http://www.relaisemploi-strasbourg.org)

**Président :** Henri DREYFUS

Conseiller Municipal de la Ville de Strasbourg délégué à l'insertion

Conseiller Général du Bas—Rhin

Vice Président de la CUS

**Directrice :** Evelyne BRUNAU

# TERRITOIRE COUVERT PAR LE RELAIS EMPLOI

Région : ALSACE  
Département : Bas-Rhin  
Site de la structure : Strasbourg  
Code Structure P3 : 67482  
Type (ML/PAIO) : ML

ACHENHEIM  
BERSTETT  
BLAESHEIM  
BOLSENHEIM  
BREUSCHWICKERSHEIM  
DAUBENSAND  
DINGSHEIM  
DOSENHEIM-KOCHERSBERG  
DUPPIGHEIM  
DURNINGEN  
ECKBOLSHEIM  
ENTZHEIM  
ERSTEIN  
ESCHAU  
FEGERSHEIM  
FESSENHEIM-LE-BAS  
FURDENHEIM  
GEISPOLSHEIM  
GERSTHEIM  
GOUGENHEIM  
HANDSCHUHEIM  
HANGENBIETEN  
HINDISHEIM  
HIPSHEIM  
HOLTZHEIM  
HURTIGHEIM  
ICHTRATZHEIM  
ILLKIRCH - GRAFFENSTADEN  
ITTENHEIM  
KIENHEIM  
KOLBSHEIM  
KUTTOLSHEIM  
LIMERSHEIM  
LINGOLSHEIM

LIPSHEIM  
MITTELHAUSBERGEN  
NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM  
NIEDERHAUSBERGEN  
NORDHOUSE  
OBENHEIM  
OBERHAUSBERGEN  
OBERSCHAEFFOSHEIM  
OSTHOFFEN  
OSTHOUSE  
OSTWALD  
PFETTISHEIM  
PFULGRIESHEIM  
PLOBSHEIM  
QUATZENHEIM  
ROHR  
SCHAEFFERSHEIM  
SCHNERSHEIM  
STRASBOURG  
STUZHEIM-OFFENHEIM  
TRUCHTERSHEIM  
UTTENHEIM  
WESTHOUSE  
WILLGOTTHEIM  
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG  
WIWERSHEIM  
WOLFISHEIM

# LOCALISATION DES RELAIS EMPLOI

Les RELAIS EMPLOI de la Communauté Urbaine de Strasbourg

## Relais Cronenbourg

1, rue d'Alembert 67200 STRASBOURG  
Tél. : 03.90.20.16.20—Fax : 03.90.20.16.29  
Mail : [cronenbourg@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:cronenbourg@relaisemploi-strasbourg.org)

## Relais HautePierre

10, boulevard Balzac 67200 STRASBOURG  
Tél. : 03.88.27.16.51—Fax : 03.88.27.16.29  
Mail : [hautepierre@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:hautepierre@relaisemploi-strasbourg.org)

## Relais Koenigshoffen

16, rue Tite Live 67200 STRASBOURG  
Tél. : 03.88.26.96.16—Fax : 03.88.26.96.19  
Mail : [koenigshoffen@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:koenigshoffen@relaisemploi-strasbourg.org)

## Relais Elsau

34, rue Mathias Grünewald  
67200 STRASBOURG  
Tél. : 03.88.28.98.25 -Fax : 03.88.28.25.08  
Mail : [elsau@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:elsau@relaisemploi-strasbourg.org)

## Relais Lingolsheim

7a, rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM  
Tél. : 03.88.76.19.75—Fax : 03.88.76.00.20  
Mail : [lingolsheim@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:lingolsheim@relaisemploi-strasbourg.org)

## Relais Ostwald

5, Allée René Cassin 67450 OSTWALD  
Tél. : 03.88.29.12.02 - Fax : 03.88.30.26.43  
Mail : [ostwald@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:ostwald@relaisemploi-strasbourg.org)

## Relais Illkirch

177, route de Lyon  
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN  
Tél. : 03.88.66.76.62—Fax : 03.88.67.83.68  
Mail : [illkirch@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:illkirch@relaisemploi-strasbourg.org)

Hors Communauté Urbaine de Strasbourg



## Relais Erstein

9, rue du Vieux Marché 67150 ERTSEIN  
Tél : 03.88.98.93.55—Fax : 03.88.98.27.26  
Mail : [erstein@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:erstein@relaisemploi-strasbourg.org)

## Relais Cité de l'III

2, rue de la Doller 67000 STRASBOURG  
Tél. : 03.88.31.54.32—Fax : 03.88.31.68.41  
Mail : [iii-robertsau@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:iii-robertsau@relaisemploi-strasbourg.org)

## Relais Centre Ville

13 rue Martin Bucer 67000 STRASBOURG  
Tél. : 03.88.76.24.00—Fax : 03.88.76.24.01  
Mail : [centre-ville@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:centre-ville@relaisemploi-strasbourg.org)

## Relais Esplanade

16, rue Leicester 67000 STRASBOURG  
Tél. : 03.90.41.67.90—Fax : 03.90.41.67.99  
Mail : [esplanade@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:esplanade@relaisemploi-strasbourg.org)

## Relais Neudorf

9 rue de Sélestat 67100 STRASBOURG  
Tél. : 03.88.84.32.00 -Fax : 03.88.84.12.89  
Mail : [neudorf@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:neudorf@relaisemploi-strasbourg.org)

## Relais Meinau

12, rue Joseph Weydman 67200 STRASBOURG  
Tél. : 03.88.39.77.48—Fax : 03.88.43.13.98  
Mail : [meinau@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:meinau@relaisemploi-strasbourg.org)

## Relais NeuhoF

6a, rue Jean Mermoz 67100 STRASBOURG  
Tél. : 03.88.79.10.99- Fax : 03.88.65.97.29  
Mail : [neuhof@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:neuhof@relaisemploi-strasbourg.org)

## Relais Stockfeld

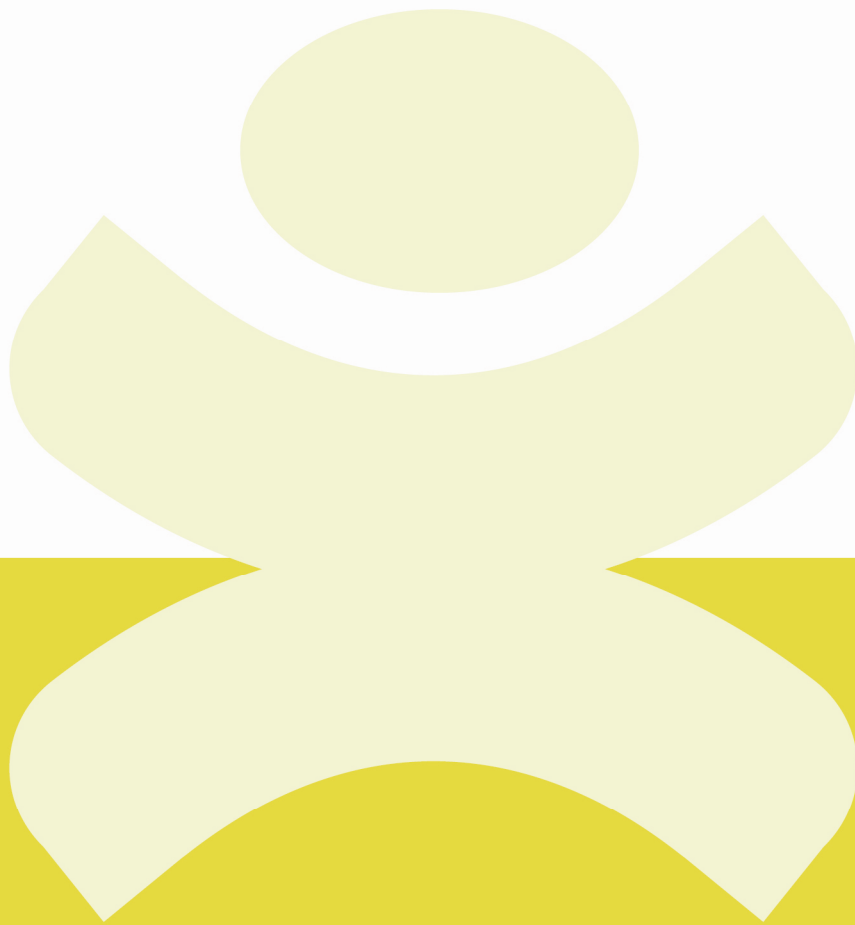
74, route d'Altenheim 67100 STRASBOURG  
Tél. : 03.90.40.48.13 - Fax : 03.88.79.09.83  
Mail : [stockfeld@relaisemploi-strasbourg.org](mailto:stockfeld@relaisemploi-strasbourg.org)  
**FERMETURE DU RELAIS EN SEPTEMBRE 2008**

0 2,5 5 km



**RELAIS EMPLOI**

**DONNÉES STATISTIQUES  
2008**





# DONNEES STATISTIQUES

## LES CHIFFRES CLES EN 2008

---

### JEUNES

Nombre de jeunes suivis : **6 643** Diminution de 4% par rapport à 2007

Nombre de premiers accueils : **2 507** Augmentation de 4% par rapport à 2007

---

### ADULTES

Nombre d'adultes suivis : **5 840** Diminution de 6% par rapport à 2007  
Progression du nombre d'adultes suivis :  
2004-2005 : +72%  
2005-2006 : +18%  
2006-2007 : +22%  
2007-2008 : -6%

Nombre de premiers accueils : **2 240** Diminution de 21% par rapport à 2007  
38% du public total suivi

---

### BÉNÉFICIAIRES DU RMI

Nombre d'adultes bénéficiaires  
du RMI suivis : **2 556** Diminution de 11% par rapport à 2006  
44% du public total suivi



# **DONNEES STATISTIQUES JEUNES**





# LES PREMIERS ACCUEILS JEUNES 2008

## HISTORIQUE DU NOMBRE DE PREMIERS ACCUEILS

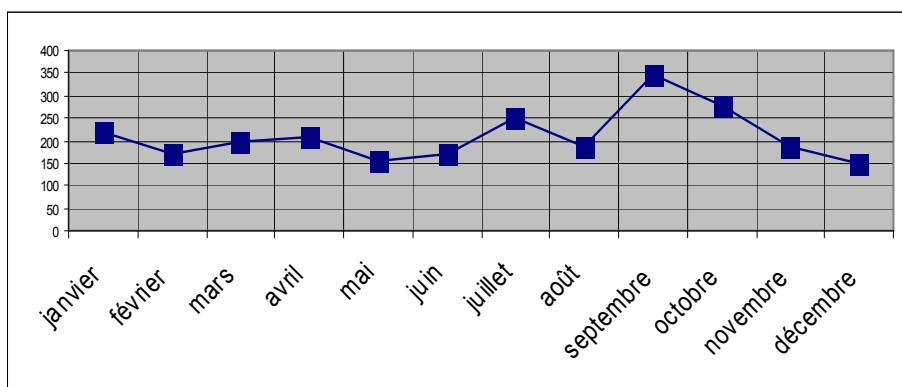
|             | Nbre de jeunes |
|-------------|----------------|
| <b>2004</b> | <b>2 765</b>   |
| <b>2005</b> | <b>2 798</b>   |
| <b>2006</b> | <b>2 719</b>   |
| <b>2007</b> | <b>2 418</b>   |
| <b>2008</b> | <b>2 507</b>   |

Nous enregistrons une augmentation des premiers accueils de 4% par rapport à l'année 2007. Cette augmentation fait suite à plusieurs années de baisse.

## LA REPARTITION PAR SEXE

Depuis deux ans la répartition hommes/femmes se stabilise aux alentours de 55% de femmes (1294) et 45% d'hommes (1213).

## ENTREES MENSUELLES



Juillet, septembre et octobre sont les mois qui connaissent les plus grandes affluences.

## LA REPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION

|                    | 2007  | 2008         |
|--------------------|-------|--------------|
| <b>VI et V bis</b> | 808   | <b>830</b>   |
| <b>V</b>           | 874   | <b>911</b>   |
| <b>IV</b>          | 736   | <b>766</b>   |
| <b>Total</b>       | 2 418 | <b>2 507</b> |

Les plus bas niveaux de qualification (niveau VI, Vbis) représentent 33% du public en premier accueil. La part des jeunes de niveaux IV est stable par rapport à 2007 (30%).

## LES TAUX DE RENOUVELLEMENT

| Relais Emploi                    | Premiers accueils | Suivis       | % Renouvellement |
|----------------------------------|-------------------|--------------|------------------|
| Relais Illkirch                  | 155               | 312          | 50%              |
| Relais Lingolsheim - MV          | 252               | 581          | 43%              |
| Relais Neudorf - Port du Rhin    | 309               | 727          | 43%              |
| Relais Centre ville              | 307               | 732          | 42%              |
| Relais Erstein                   | 165               | 415          | 40%              |
| Relais Cité de l'Ill - Robertsau | 99                | 263          | 38%              |
| Relais Cronembourg               | 196               | 512          | 38%              |
| Relais Neuhof /Stockfeld         | 283               | 746          | 38%              |
| Relais Esplanade                 | 136               | 384          | 35%              |
| Relais Hautepierre               | 216               | 633          | 34%              |
| Relais Koenigshoffen             | 159               | 461          | 34%              |
| Relais Elsau                     | 59                | 221          | 27%              |
| Relais Ostwald                   | 51                | 186          | 27%              |
| Relais Meinau                    | 120               | 470          | 26%              |
|                                  | <b>2 507</b>      | <b>6 643</b> | <b>38%</b>       |

Le public inscrit au Relais Emploi présente un taux de renouvellement de 38%.

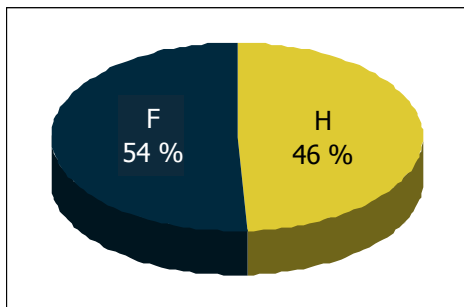
4 jeunes sur 10 suivis sont de nouveaux inscrits.

Les relais qui connaissent de forts taux de renouvellement sont les relais d'Illkirch, de Lingolsheim, du Neudorf et du Centre Ville.

# LES JEUNES SUIVIS EN 2008

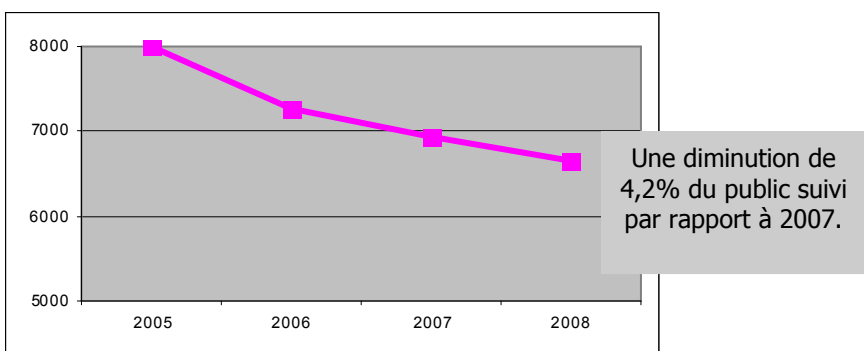
## LA REPARTITION PAR SEXE

|              |              |
|--------------|--------------|
| <b>Homme</b> | <b>3 112</b> |
| <b>Femme</b> | <b>3 531</b> |
| <b>TOTAL</b> | <b>6 643</b> |



## HISTORIQUE DU NOMBRE DE JEUNES SUIVIS

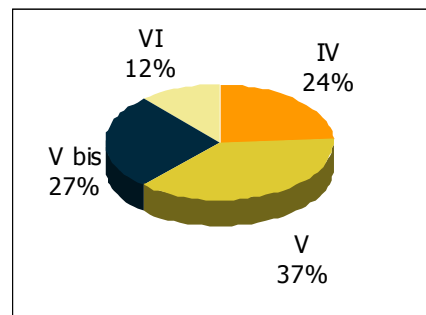
|             | <b>Nbre de jeunes</b> |
|-------------|-----------------------|
| <b>2004</b> | <b>7 506</b>          |
| <b>2005</b> | <b>8 000</b>          |
| <b>2006</b> | <b>7 263</b>          |
| <b>2007</b> | <b>6 936</b>          |
| <b>2008</b> | <b>6 643</b>          |



## LA REPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION

|              |              |
|--------------|--------------|
| <b>IV</b>    | <b>1 592</b> |
| <b>V</b>     | <b>2 509</b> |
| <b>V bis</b> | <b>1 765</b> |
| <b>VI</b>    | <b>777</b>   |
| <b>Total</b> | <b>6 643</b> |

Les bas niveaux de qualification (VI et V Bis) représentent 38% du public global.



## HISTORIQUE DES NIVEAUX DE FORMATION

|                    | <b>2008</b> | <b>2007</b> | <b>2006</b> | <b>2005</b> | <b>2004</b> |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>VI et V bis</b> | <b>38%</b>  | <b>38%</b>  | <b>38%</b>  | <b>35%</b>  | <b>48%</b>  |
| <b>V</b>           | <b>38%</b>  | <b>38%</b>  | <b>37%</b>  | <b>37%</b>  | <b>29%</b>  |
| <b>IV</b>          | <b>24%</b>  | <b>24%</b>  | <b>26%</b>  | <b>28%</b>  | <b>23%</b>  |

La proportion des bas niveaux de qualification reste stable.

**niveau VI** : sorties du 1er cycle du 2nd degré (6ème, 5ème, 4ème) et des formations pré-professionnelles en un an .  
**niveau Vbis** : sorties de 3ème générale, de 4ème et 3ème technologique et des classes du second cycle court avant l'année terminale"  
**niveau V** : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels "et abandon de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale" 2nde, 1ère).  
**niveau IV** : sorties des classes terminales du second cycle long et abandon des scolarisations post-baccalauréat

# LES JEUNES SUIVIS EN 2008

## LA RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES

|                  | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 |
|------------------|------|------|------|------|------|
| <b>16-17 ans</b> | 6%   | 6%   | 5%   | 5%   | 5%   |
| <b>18-21 ans</b> | 46%  | 44%  | 42%  | 42%  | 38%  |
| <b>22-25 ans</b> | 40%  | 41%  | 44%  | 45%  | 46%  |
| <b>+ 26 ans</b>  | 8%   | 9%   | 9%   | 8%   | 11%  |

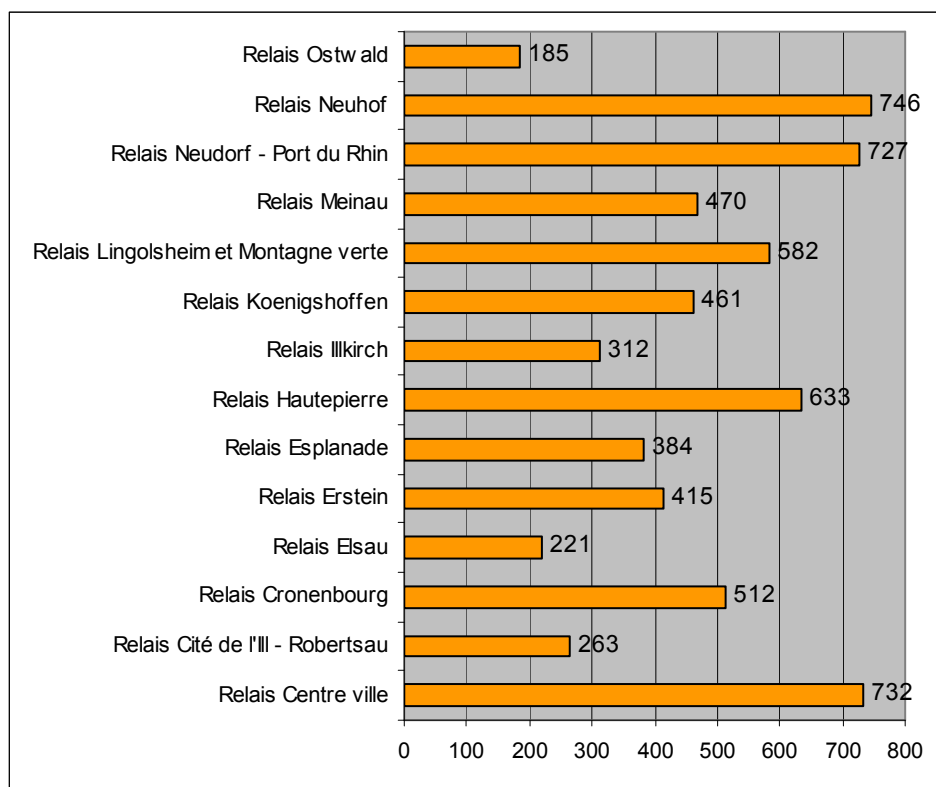


La répartition par âge souligne le poids des tranches d'âge comprises entre 18 et 25 ans. Historiquement les proportions varient peu.

## LA REPARTITION PAR RELAIS

6643 jeunes

Différentiel 2007 / 2008



Le relais Stockfeld est intégré au relais Neuhof.

|                                      |        |
|--------------------------------------|--------|
| Relais Centre ville                  | 1,7%   |
| Relais Cité de l'III - Robertsau     | -7,4%  |
| Relais Cronenbourg                   | -12,5% |
| Relais Elsau                         | -19,9% |
| Relais Erstein                       | -17,7% |
| Relais Esplanade                     | -1,5%  |
| Relais HautePierre                   | -6,4%  |
| Relais Illkirch                      | -10,9% |
| Relais Koenigshoffen                 | -24,8% |
| Relais Lingolsheim et Montagne verte | 11,1%  |
| Relais Meinau                        | 13,3%  |
| Relais Neudorf - Port du Rhin        | 5,5%   |
| Relais Neuhof/Stockfeld              | 22,7%  |
| Relais Ostwald                       | -4,6%  |

# LES JEUNES SUIVIS EN 2008

## LA REPARTITION PAR ZONE URBAINE SENSIBLE (ZUS)

### Zones catégorisées ZUS de la CUS

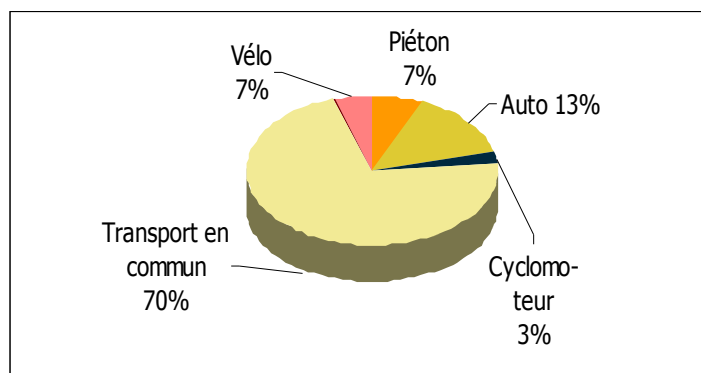
|                                 |
|---------------------------------|
| ▪ Grand Ried (Cité de l'III)    |
| ▪ Lingolsheim (Les Hirondelles) |
| ▪ Cronembourg                   |
| ▪ Elsau - Montagne Verte        |
| ▪ Hautepierre                   |
| ▪ Koenigshoffen                 |
| ▪ Meinau                        |
| ▪ Neuhof/Stoeckfeld             |
| ▪ Port du Rhin                  |

### Jeunes relevant des ZUS et inscrits dans les relais emploi

| Répartition par Relais :             |              |
|--------------------------------------|--------------|
| Relais Centre ville                  | 42           |
| Relais Cité de l'III - Robertsau     | 173          |
| Relais Cronembourg                   | 346          |
| Relais Elsau                         | 190          |
| Relais Erstein                       | 4            |
| Relais Esplanade                     | 49           |
| Relais Hautepierre                   | 567          |
| Relais Illkirch                      | 7            |
| Relais Koenigshoffen                 | 336          |
| Relais Lingolsheim et Montagne verte | 106          |
| Relais Meinau                        | 385          |
| Relais Neudorf - Port du Rhin        | 48           |
| Relais Neuhof/Stockfeld              | 588          |
| Relais Ostwald                       | 5            |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>2 846</b> |

2 846 jeunes , soit 43% du public global , résident dans une ZUS.

## LA MOBILITE



La répartition des modes de transport est quasiment identique à 2007. 20% des jeunes disposent d'un permis de conduire.

## LES RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| AAH                                | 18           |
| Allocation insertion               | 19           |
| Allocation jeunes majeurs          | 23           |
| Alloc. chômage (ASSEDIC...)        | 765          |
| Alloc. formation (CNASEA, AREF...) | 175          |
| API                                | 147          |
| RMI                                | 221          |
| Pension alimentaire                | 13           |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>1 381</b> |

Les ressources complémentaires (hors salaires et hors allocation CIVIS) concernent 1 381 jeunes soit 21% des jeunes accompagnés.

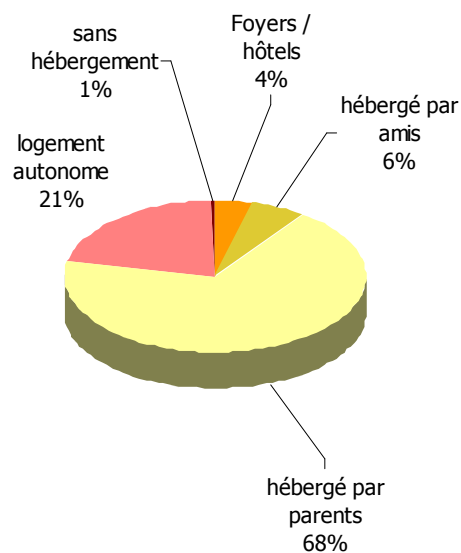
# LES JEUNES SUIVIS EN 2008

## L'HÉBERGEMENT

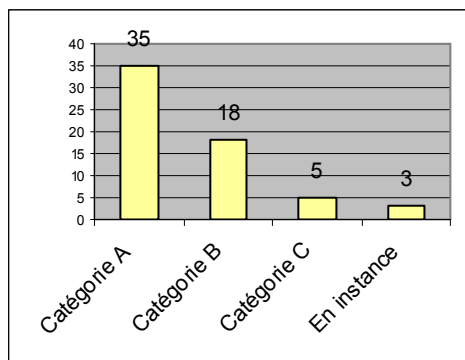
89% des jeunes disposent d'un hébergement fixe.

La part des jeunes locataires d'un logement est restée stable.

Ces chiffres ne diffèrent pas de ceux de 2007.

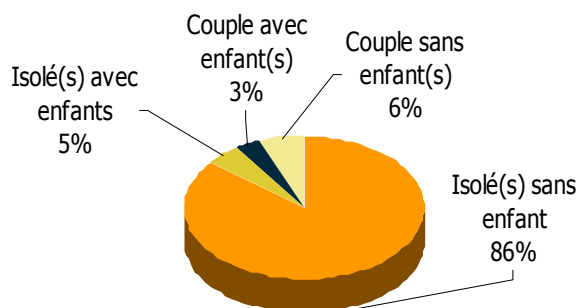


## LE HANDICAP



Au total, 58 jeunes sont bénéficiaires du statut de travailleur handicapé. Cette part n'excède pas 0,87% du public total.

## LA COMPOSITION FAMILIALE



Près de 9 jeunes sur 10 sont célibataires et sans enfant.

# LES JEUNES SUIVIS EN 2008

## LES BÉNÉFICIAIRES DU RMI

|             | Bénéficiaires | Femmes     | Hommes    |
|-------------|---------------|------------|-----------|
| <b>2005</b> | 305           | <b>214</b> | <b>91</b> |
| <b>2006</b> | 268           | <b>185</b> | <b>83</b> |
| <b>2007</b> | 246           | <b>173</b> | <b>73</b> |
| <b>2008</b> | 237           | <b>167</b> | <b>70</b> |

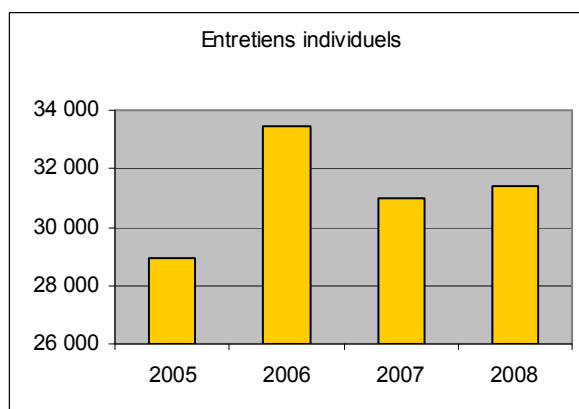
Légère diminution des jeunes bénéficiaires du RMI par rapport à 2007. Les jeunes femmes sont toujours majoritaires, et pour la plus grande part femmes chefs de famille.

### Les femmes seules, bénéficiaires du RMI en charge de famille

| Nombre d'enfants | Célibataire | Divorcé(e) | Séparé(e) | Somme:    |
|------------------|-------------|------------|-----------|-----------|
| <b>1</b>         | 53          | 2          | 1         | <b>56</b> |
| <b>2</b>         | 11          | 1          | 1         | <b>13</b> |
| <b>3</b>         | 2           |            |           | <b>2</b>  |
|                  |             |            |           | <b>71</b> |

## LES ENTRETIENS INDIVIDUELS ET LES CONTACTS

|             | Nombre entretiens | Nombre de contacts |
|-------------|-------------------|--------------------|
| <b>2005</b> | 28 928            | 48 795             |
| <b>2006</b> | 33 451            | 52 383             |
| <b>2007</b> | 30 995            | 49 384             |
| <b>2008</b> | 31 411            | 48 447             |



# LES JEUNES SUIVIS EN 2008

## LES DERNIERES SITUATIONS CONNUES DES JEUNES AU 31 DÉCEMBRE 2008

**Comparatif 2007 / 2008**  
Parts respectives dans les différentes catégories

|                              | 2007          | 2008          |
|------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Formation</b>             | 13,8%         | 12,3%         |
| <b>Contrat en alternance</b> | 3,8%          | 4,0%          |
| <b>Demandeurs d'emploi</b>   | 51,1%         | 55,9%         |
| <b>Emploi</b>                | 28,2%         | 25,4%         |
| <b>Non professionnelle</b>   | 3,1%          | 2,4%          |
| <b>Total</b>                 | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> |

|                              | 2005         | 2006         | 2007         | 2008         |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Formation</b>             | 992          | 863          | 958          | 817          |
| <b>Contrat en alternance</b> | 199          | 210          | 267          | 264          |
| <b>Demandeurs d'emploi</b>   | 4 634        | 4 033        | 3 542        | 3 714        |
| <b>Emploi</b>                | 1 714        | 1 803        | 1 954        | 1 687        |
| <b>Non professionnelle</b>   | 461          | 354          | 215          | 161          |
| <b>Total</b>                 | <b>8 000</b> | <b>7 263</b> | <b>6 936</b> | <b>6 643</b> |

**Non professionnelle** = maternité, maladie, incarcération...

### Les principaux secteurs dans lesquels les jeunes ont trouvé un emploi

|   |       |
|---|-------|
| Personnel des services aux personnes et à la collectivité                       | 25,2% |
| Personnel de la distribution et de la vente                                     | 21,7% |
| Personnel de l'industrie hôtelière  | 12,6% |
| Personnel du transport et de la logistique                                      | 9,3%  |
| Personnel des services administratifs et commerciaux                            | 8,3%  |
| Personnel du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction                   | 7,0%  |
| Personnel des industries de process   | 3,8%  |
| Personnel de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique                | 3,1%  |
| Professionnels de l'intervention sociale, du développement local et de l'emploi | 2,9%  |
| Personnel de type artisanal   | 2,2%  |
| Autres  | 3,8%  |

Comme l'année dernière les services, la distribution, l'hôtellerie et les transports sont les secteurs dans lesquels les jeunes trouvent le plus facilement un emploi.

# LES JEUNES SUIVIS EN 2008

## DÉTAILS DES DERNIERES SITUATIONS CONNUES

| <u>EMPLOI</u>                                 | Nombre de jeunes |             |               |
|---|------------------|-------------|---------------|
|   | 2007             | 2008        | Ecart         |
| Autre contrat de travail                      | 26               | 35          |               |
| CAE (Contrat d'acc. dans l'emploi)            | 176              | 143         | -18,8%        |
| CAV (Contrat d'avenir)                        | 14               | 12          | -             |
| CDD   | 478              | 461         | -3,6%         |
| CDD insertion                                 | 41               | 41          |               |
| CDD intérim                                   | 330              | 271         | -17,9%        |
| CDD saisonnier                                | 37               | 37          |               |
| CDD temps partiel                             | 115              | 86          | -25,2%        |
| CDI   | 479              | 405         | -15,4%        |
| CDI temps partiel                             | 190              | 155         | -18,4%        |
| CIE   | 1                | 6           |               |
| CI-RMA  |                  | 7           |               |
| CJE - SEJE (Temps partiel)                    | 2                |             |               |
| CJE - SEJE (Temps plein)                      | 13               | 2           |               |
| CNE (Contrat Nouvelle Embauche) Temps complet | 36               | 12          |               |
| CNE (Contrat Nouvelle Embauche) Temps partiel | 9                | 4           |               |
| Contrat de volontariat                        | 2                | 9           |               |
| Contrat d'insertion                           | 5                | 1           |               |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>1954</b>      | <b>1687</b> | <b>-13,7%</b> |

| <u>FORMATION</u>                  | Nombre de jeunes |            |               |
|-----------------------------------|------------------|------------|---------------|
|                                   | 2007             | 2008       | Ecart         |
| AFPA PAVA                         | 25               | 15         | -40,0%        |
| AFPA (Stage AFPA structure)       | 56               | 65         | 16,1%         |
| AIF (SIFE)                        | 1                |            | -100,0%       |
| APR                               | 3                | 1          | -66,7%        |
| Autres stages (niveau IV, etc..)  | 30               | 19         | -36,7%        |
| Conseil général                   | 2                | 1          | -50,0%        |
| Conseil régional                  | 573              | 503        | -12,2%        |
| Divers                            | 75               | 75         | 0,0%          |
| DRTEFP autres formations          | 31               | 22         | -29,0%        |
| Formation Armée                   | 4                | 5          | 25,0%         |
| Stage modulaire                   | 2                | 1          | -50,0%        |
| Autre mesures ANPE (accès emploi) | 4                | 3          | -25,0%        |
| Retour en formation initiale      | 152              | 107        | -29,6%        |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>958</b>       | <b>817</b> | <b>-14,7%</b> |

| <u>ALTERNANCE</u>               | Nombre de jeunes |            |
|---------------------------------|------------------|------------|
|                                 | 2007             | 2008       |
| Contrat d'apprentissage         | 164              | 162        |
| Contrat de professionnalisation | 102              | 102        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>267</b>       | <b>264</b> |

# LES JEUNES SUIVIS EN 2008

## L'ACTIVITÉ EN 2008 / L'EMPLOI

| Catégorie situation | Type de situation                                    | En nombre de contrats |
|---------------------|--|-----------------------|
| <b>Emploi</b>       | <b>Autre contrat de travail</b>                      | 30                    |
|                     | <b>CAE (Contrat d'acc. dans l'emploi)</b>            | 105                   |
|                     | <b>CAV (Contrat d'avenir)</b>                        | 9                     |
|                     | <b>CDD</b>   | 810                   |
|                     | <b>CDD insertion</b>                                 | 40                    |
|                     | <b>CDD intérim</b>                                   | 562                   |
|                     | <b>CDD saisonnier</b>                                | 72                    |
|                     | <b>CDD temps partiel</b>                             | 141                   |
|                     | <b>CDI</b>   | 294                   |
|                     | <b>CDI temps partiel</b>                             | 110                   |
|                     | <b>CIE</b>   | 8                     |
|                     | <b>CI-RMA</b>  | 4                     |
|                     | <b>CJE - SEJE (Temps plein)</b>                      | 1                     |
|                     | <b>CNE (Contrat Nouvelle Embauche) Temps complet</b> | 3                     |
|                     | <b>Contrat de volontariat</b>                        | 9                     |
| <b>Emploi</b>       | <b>Somme :</b>                                       | <b>2 198</b>          |

## L'ACTIVITÉ EN 2008 / LES ENTRÉES EN FORMATION

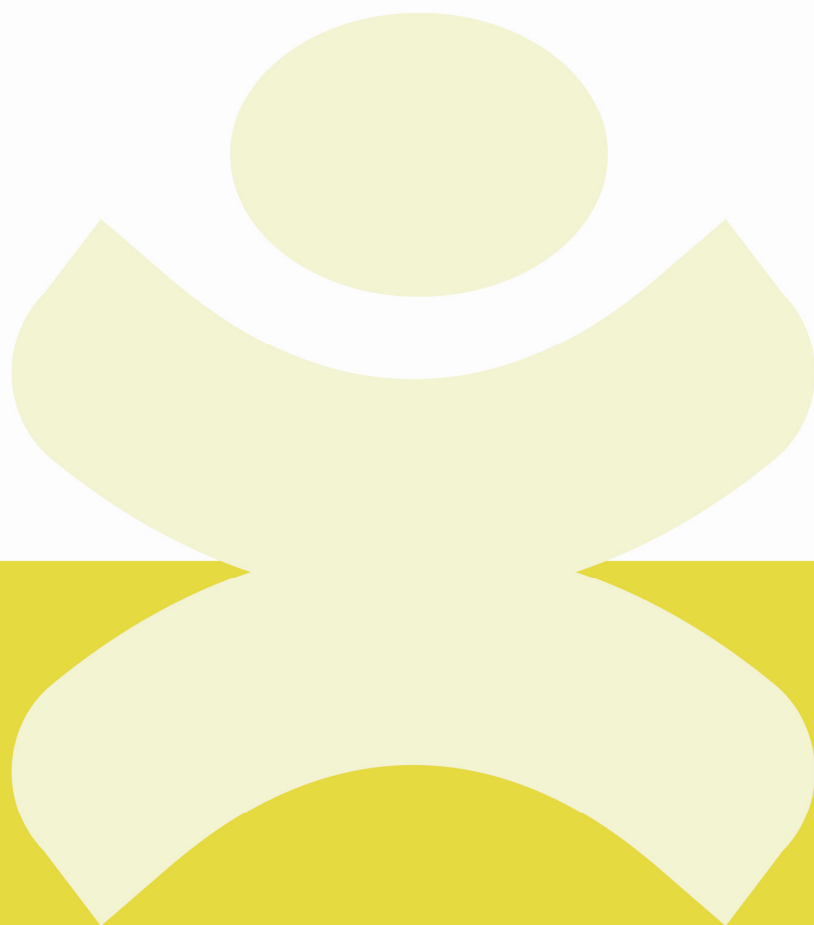
| Catégorie situation | Type de situation                        | En nombre de formation |
|---------------------|--|------------------------|
| <b>Formation</b>    | <b>AFPA PAVA</b>                         | 9                      |
|                     | <b>AFPA (Stage AFPA structure)</b>       | 99                     |
|                     | <b>APR</b>                               | 7                      |
|                     | <b>Autres stages (niveau IV,etc..)</b>   | 22                     |
|                     | <b>Conseil régional</b>                  | 962                    |
|                     | <b>Divers</b>                            | 60                     |
|                     | <b>DRTEFP autres formations</b>          | 17                     |
|                     | <b>Formation Armée</b>                   | 6                      |
|                     | <b>Mesure Formation No2</b>              | 1                      |
|                     | <b>Stage modulaire</b>                   | 1                      |
|                     | <b>Z - Autre mes.ANPE (accès emploi)</b> | 7                      |
|                     | <b>Formation</b>                         | <b>Somme :</b>         |

## L'ACTIVITÉ EN 2008 / LES CONTRATS ALTERNES

| Type de situation                      | En nombre de contrats |
|--|-----------------------|
| <b>Contrat d'apprentissage</b>         | 162                   |
| <b>Contrat de professionnalisation</b> | 102                   |
| <b>Somme :</b>                         | <b>264</b>            |



# **DONNEES STATISTIQUES ADULTES**

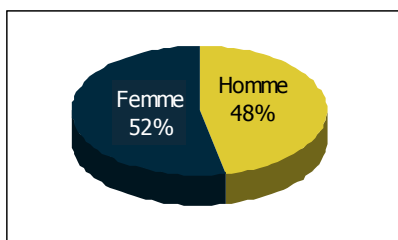




# LES PREMIERS ACCUEILS ADULTES 2008

## LA REPARTITION PAR SEXE

|              | 2007        | 2008        |
|--------------|-------------|-------------|
| <b>Homme</b> | <b>1358</b> | <b>1084</b> |
| <b>Femme</b> | <b>1482</b> | <b>1156</b> |
| <b>TOTAL</b> | <b>2840</b> | <b>2240</b> |



Les femmes restent les plus nombreuses à solliciter les services du Relais Emploi. Cette situation se vérifie encore cette année.

## HISTORIQUE DU NOMBRE DE PREMIERS ACCUEILS

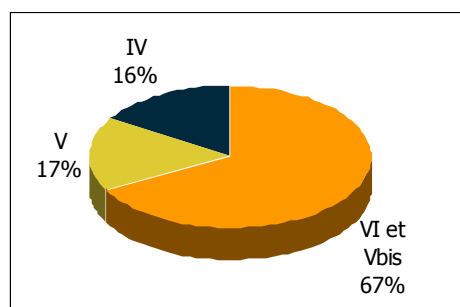
|             | Nbre d'adultes |
|-------------|----------------|
| <b>2004</b> | 1 457          |
| <b>2005</b> | 2 490          |
| <b>2006</b> | 2 691          |
| <b>2007</b> | 2 840          |
| <b>2008</b> | <b>2 240</b>   |

Progression annuelle :

2003 - 2004 : 18%  
 2004 - 2005 : 70%  
 2005 - 2006 : 8%  
 2006 - 2007 : 5%  
**2007 - 2008 : - 21%**

## LA REPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION

|                   | 2007         | 2008         |
|-------------------|--------------|--------------|
| <b>VI et Vbis</b> | 1337         | 1515         |
| <b>V</b>          | 705          | 372          |
| <b>IV</b>         | 798          | 363          |
| <b>Total</b>      | <b>2 840</b> | <b>2 240</b> |



## LES TAUX DE RENOUVELLEMENT DU PUBLIC

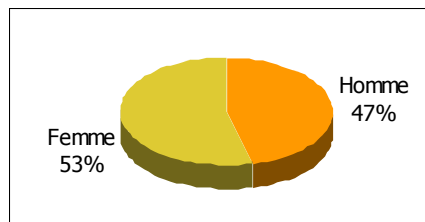
|  | Primos       | Suivis       | %          |
|--|--------------|--------------|------------|
| <b>Relais Centre ville</b>             | 91           | 215          | 42%        |
| <b>Relais Cité de l'Il - Robertsau</b> | 78           | 195          | 40%        |
| <b>Relais Cronembourg</b>              | 122          | 396          | 31%        |
| <b>Relais Elsau</b>                    | 65           | 229          | 28%        |
| <b>Relais Erstein</b>                  | 187          | 382          | <b>49%</b> |
| <b>Relais Esplanade</b>                | 219          | 651          | 34%        |
| <b>Relais Hautepierre</b>              | 225          | 511          | <b>44%</b> |
| <b>Relais Illkirch</b>                 | 195          | 431          | <b>45%</b> |
| <b>Relais Koenigshoffen</b>            | 219          | 483          | <b>45%</b> |
| <b>Relais Lingolsheim - MV</b>         | 216          | 438          | <b>49%</b> |
| <b>Relais Meinau</b>                   | 190          | 450          | 42%        |
| <b>Relais Neudorf - Port du Rhin</b>   | 190          | 577          | 33%        |
| <b>Relais Neuhof</b>                   | 194          | 598          | 32%        |
| <b>Relais Ostwald</b>                  | 27           | 180          | 15%        |
| <b>Relais Stockfeld</b>                | 22           | 104          | 21%        |
| <b>Somme:</b>                          | <b>2 240</b> | <b>5 840</b> | <b>38%</b> |

Le taux de renouvellement sur les adultes est de 38% en 2008 par rapport à 43% l'année dernière.

# LES ADULTES SUIVIS EN 2008

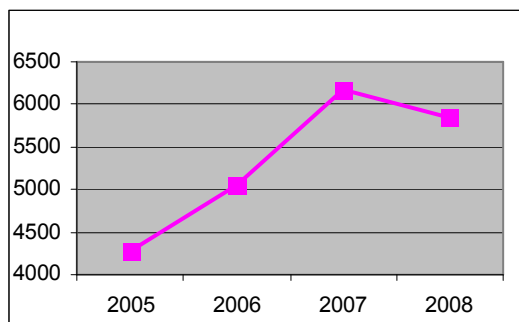
## LA REPARTITION PAR SEXE

|              |             |
|--------------|-------------|
| <b>Homme</b> | <b>2778</b> |
| <b>Femme</b> | <b>3062</b> |
| <b>TOTAL</b> | <b>5840</b> |



## HISTORIQUE DU NOMBRE D'ADULTES SUIVIS

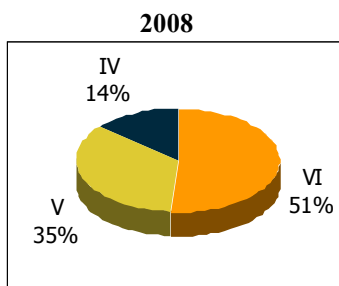
|             | <b>Nbre</b> |
|-------------|-------------|
| <b>2005</b> | 4273        |
| <b>2006</b> | 5061        |
| <b>2007</b> | 6 172       |
| <b>2008</b> | <b>5840</b> |



Nous constatons une baisse de 5,7 % des adultes suivis par rapport à 2007.

## LA REPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION

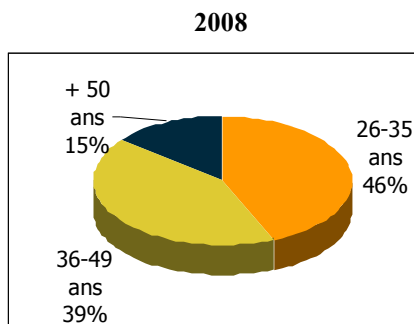
|              |              |
|--------------|--------------|
| <b>VI</b>    | 2980         |
| <b>V</b>     | 2043         |
| <b>IV</b>    | 817          |
| <b>TOTAL</b> | <b>5 840</b> |



Pas de différence notable entre 2008 et 2007. La moitié du public suivi est de faible niveau de formation.

## LA RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

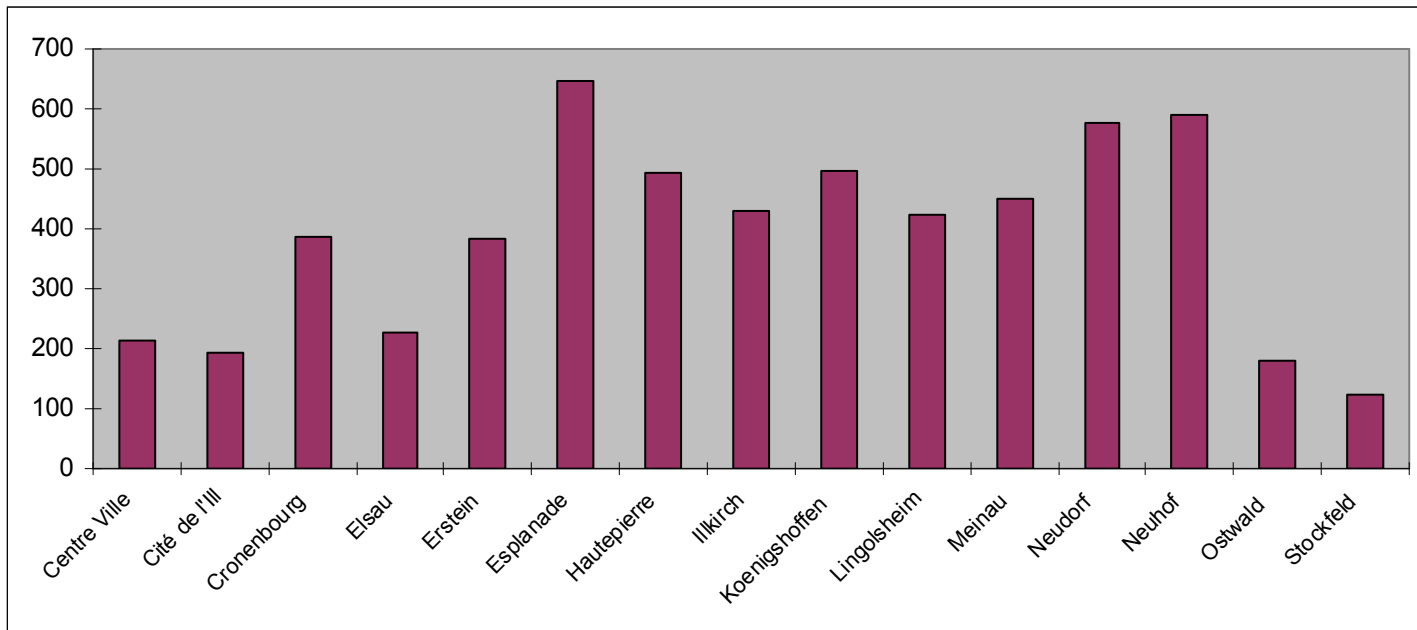
|                  | <b>2007</b>  | <b>2008</b>  |
|------------------|--------------|--------------|
| <b>26-35 ans</b> | 2696         | 2703         |
| <b>36-49 ans</b> | 2520         | 2277         |
| <b>+ 50 ans</b>  | 956          | 860          |
| <b>TOTAL</b>     | <b>6 172</b> | <b>5 840</b> |



Si la part des adultes de + 50 ans reste stable, la tranche des adultes âgés de 26 à 35 ans progresse de 3 points par rapport à 2007.

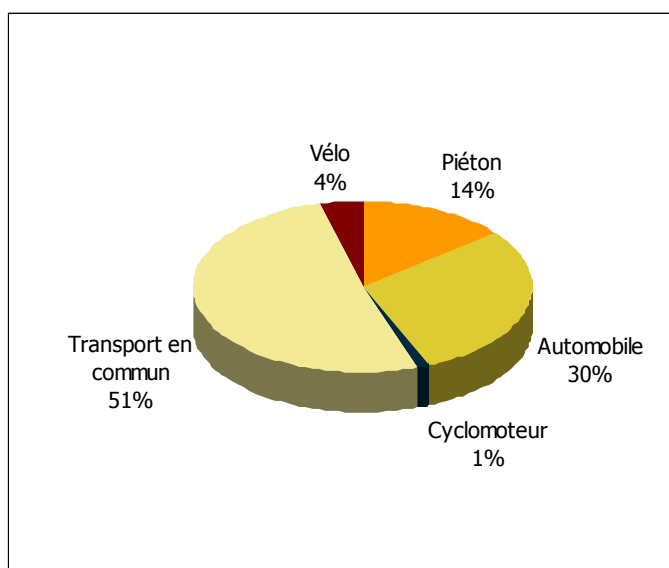
# LES ADULTES SUIVIS EN 2008

## LA REPARTITION PAR RELAIS



La répartition des adultes par relais est inégale. Trois fois plus d'adultes dans les relais de l'Esplanade et du Neuhoif qu'au Centre Ville ou à la Cité de l'Ill. A noter, que le relais du Stockfeld a été intégré au Neuhoif au cours de l'année 2008.

## LA MOBILITE


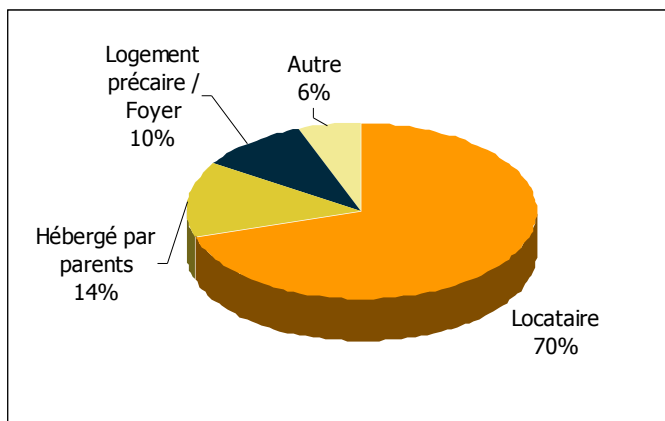


*Les transports en commun restent le moyen de déplacement privilégié.*

# LES ADULTES SUIVIS EN 2008

---

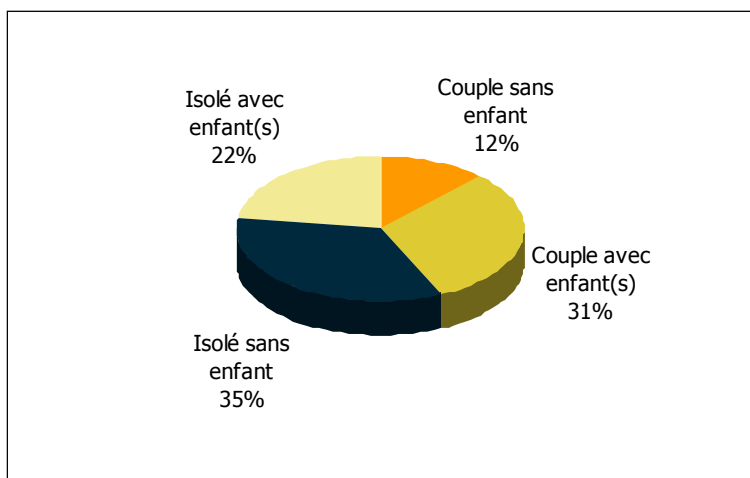
## L'HÉBERGEMENT



Le mode d'hébergement majoritaire reste la location.

---

## LA COMPOSITION FAMILIALE



Les familles monoparentales constituées à 90% de femmes représentent 22% du public suivi.

# LES ADULTES SUIVIS EN 2008

## LES ENTRETIENS ET LES CONTACTS

|             | Nombre d'entretiens | Nombre de personnes | Moyenne d'entretien |
|-------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>2005</b> | 16 837              | 4 273               | 3,9                 |
| <b>2006</b> | 19 005              | 5 061               | 3,7                 |
| <b>2007</b> | 18 620              | 6 172               | 3                   |
| <b>2008</b> | 14 536              | 5 840               | 2,4                 |

### Détails des contacts 2008

|                    |               |               |
|--------------------|---------------|---------------|
| Atelier            | 558           | 1,5%          |
| Consultation borne | 10 207        | <b>27,9%</b>  |
| Courrier           | 1619          | 4,4%          |
| Entretien          | 14 536        | <b>39,7%</b>  |
| Info collective    | 633           | 1,7%          |
| Info par un tiers  | 1055          | 2,9%          |
| Médiation          | 455           | 1,2%          |
| Téléphone          | 2 655         | 7,2%          |
| Visite             | 4913          | 13,4%         |
| <b>Total</b>       | <b>36 631</b> | <b>100,0%</b> |



Les consultations des bornes internet et les entretiens individuels constituent la majorité des contacts 2008.

## LES DERNIERES SITUATIONS CONNUES AU 31 DÉCEMBRE 2008

|                            | Nombre d'adultes 2008 | % 2008      |
|----------------------------|-----------------------|-------------|
| <b>Formation</b>           | 323                   | 5,5%        |
| <b>Demandeurs d'emploi</b> | 3848                  | 65,9%       |
| <b>Emploi</b>              | 1669                  | 28,6%       |
| <b>Total</b>               | <b>5 840</b>          | <b>100%</b> |

## L'ACTIVITÉ EN 2008 / L'EMPLOI

|  |             |
|--|-------------|
| <b>Autres contrats aidés</b>                     | 4           |
| <b>C.D.D.</b>                                    | 549         |
| <b>C.D.D. Temps partiel</b>                      | 151         |
| <b>C.D.I.</b>                                    | 218         |
| <b>C.D.I. Temps partiel</b>                      | 158         |
| <b>C.I.RMA</b>                                   | 79          |
| <b>CAE</b>                                       | 84          |
| <b>CDD Insertion (Association Intermédiaire)</b> | 60          |
| <b>Commerçant ambulant</b>                       | 7           |
| <b>Contrat Avenir</b>                            | 111         |
| <b>Contrat de professionnalisation</b>           | 44          |
| <b>Contrat insertion (AFI)</b>                   | 35          |
| <b>Contrat intérim</b>                           | 352         |
| <b>Contrat Intérim Insertion (ETTI)</b>          | 2           |
| <b>Total</b>                                     | <b>1854</b> |

Le tableau ci-contre compte le nombre de contrats qui ont été décrochés au cours de l'année 2008.

# LES ADULTES SUIVIS EN 2008

## L'ACTIVITÉ EN 2008 / LES ENTRÉES EN PRESTATION

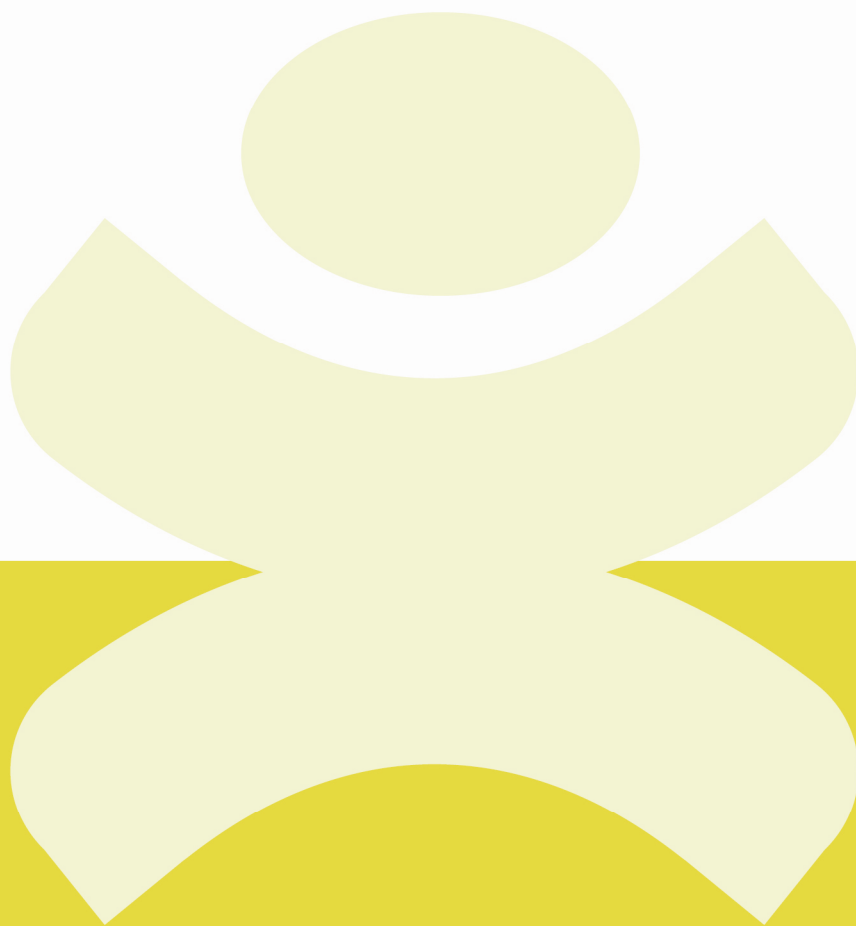
| TYPE DE PRESTATION                         | Total      |
|--|------------|
| APP  | 32         |
| ASB / FLE non rénuméré                     | 7          |
| Atelier de recherche d'emploi externe      | 17         |
| Autres prestations ANPE                    | 10         |
| EMT  | 15         |
| Equipe Emploi (TE)                         | 161        |
| Equipe prestations OP / OE (TE)            | 22         |
| Equipe Relais Chantiers (TE)               | 88         |
| FIPJ Agir pour l'emploi                    | 10         |
| FIPJ ANPE.FR (CAC)                         | 39         |
| FIPJ ANPE.FR (ELAN)                        | 24         |
| FIPJ ANPE.FR (L'ATELIER)                   | 18         |
| FIPJ ANPE.FR (REFORME)                     | 23         |
| FIPJ Atelier garde d'enfant (CIDFF)        | 4          |
| FIPJ Atelier mobilité (Mobilex)            | 4          |
| FIPJ CACES je m'y prépare phase A          | 17         |
| FIPJ CACES je m'y prépare phase B          | 7          |
| FIPJ Formation CACES (LLERENA)             | 1          |
| FIPJ Impro théâtrale                       | 21         |
| FIPJ Mieux communiquer (CCI)               | 20         |
| FIPJ Parcours vers l'entreprise (Commerce) | 1          |
| FIPJ PFV                                   | 32         |
| FIPJ Plateforme d'aide au choix (AFPA)     | 35         |
| FIPJ Prépa BTP LOGISTIQUE (Retravailler)   | 6          |
| FIPJ PSC1 (Croix rouge)                    | 22         |
| FIPJ Remob Post Forum (Retravailler)       | 5          |
| FIPJ Se servir d'internet                  | 17         |
| FIPJ Tests forum BTP                       | 27         |
| FIPJ Tremplin Ostwald (ELAN)               | 10         |
| FSE ENGAGEMENT VERS L'EMPLOI               | 11         |
| Plate-forme de vocation                    | 3          |
| Pôle Emploi CG                             | 9          |
| Positionnement linguistique                | 3          |
| Prestations d'évaluation ou de bilan       | 26         |
| Prise en charge CLI                        | 1          |
| <b>Total</b>                               | <b>748</b> |

Le tableau ci-contre compte le nombre de prestations qui ont été utilisées au cours de l'année 2008.

## L'ACTIVITÉ EN 2008 / LES ENTRÉES EN FORMATION

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| A.F.P.A                    | 94         |
| Autres formations          | 110        |
| FLE                        | 32         |
| Formation Conseil Régional | 212        |
| Formation individualisée   | 45         |
| Formation initiale         | 6          |
| <b>Total</b>               | <b>499</b> |

# **DONNEES STATISTIQUES DES ADULTES BENEFICIAIRES DU RMI**

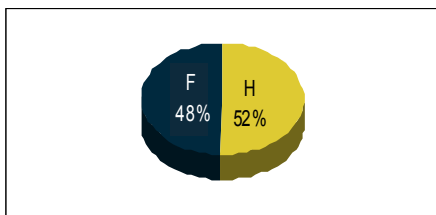




# LES ADULTES BENEFICIAIRES DU RMI SUIVIS EN 2008

## LA REPARTITION PAR SEXE

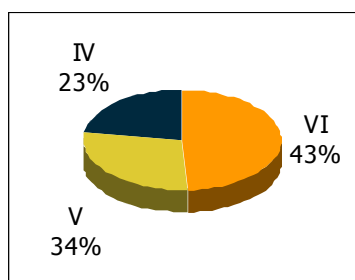
|              | 2007        | 2008         |
|--------------|-------------|--------------|
| <b>Homme</b> | 1485        | 1 334        |
| <b>Femme</b> | 1392        | 1 222        |
| <b>Total</b> | <b>2877</b> | <b>2 556</b> |



► La part des bénéficiaires du RMI représente 43,7 % du public suivi

## LA REPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION

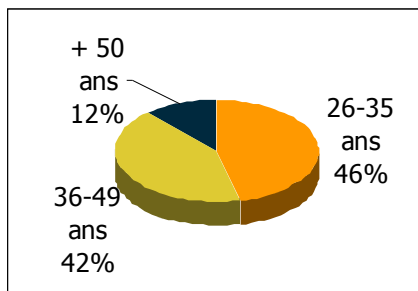
|              | 2007         | 2008         |
|--------------|--------------|--------------|
| <b>VI</b>    | 48%          | 43%          |
| <b>V</b>     | 27%          | 34%          |
| <b>IV</b>    | 25%          | 23%          |
| <b>Total</b> | <b>2 877</b> | <b>2 556</b> |



Une majorité de personnes de niveau VI.

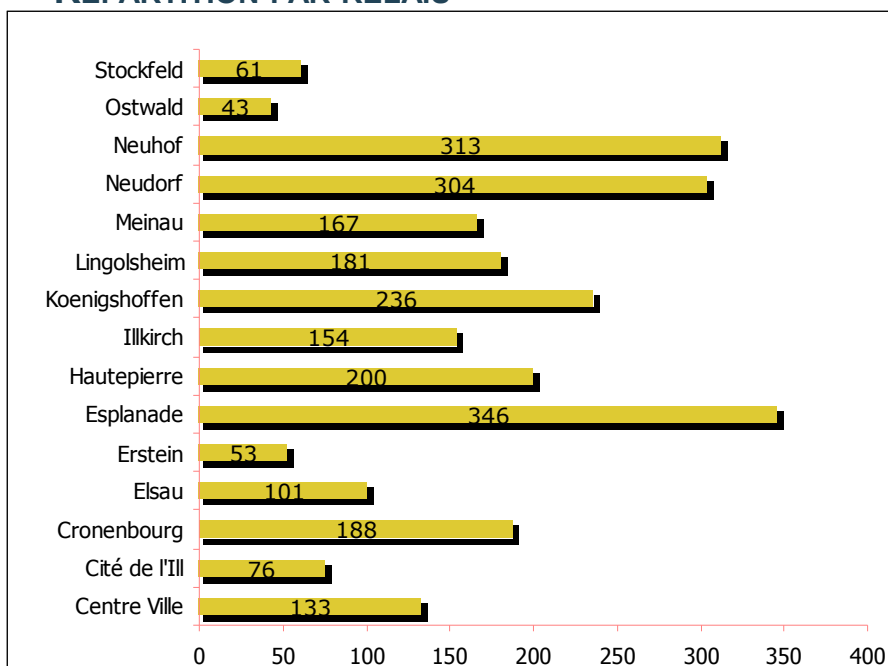
## LA REPARTITION PAR TRANCHE D'AGES

|                  | 2007        | 2008         |
|------------------|-------------|--------------|
| <b>26-35 ans</b> | 1348        | 1200         |
| <b>36-49 ans</b> | 1157        | 1024         |
| <b>+ 50 ans</b>  | 372         | 332          |
| <b>Total</b>     | <b>2877</b> | <b>2 556</b> |



Les pourcentages évoluent peu d'une année sur l'autre.

## REPARTITION PAR RELAIS

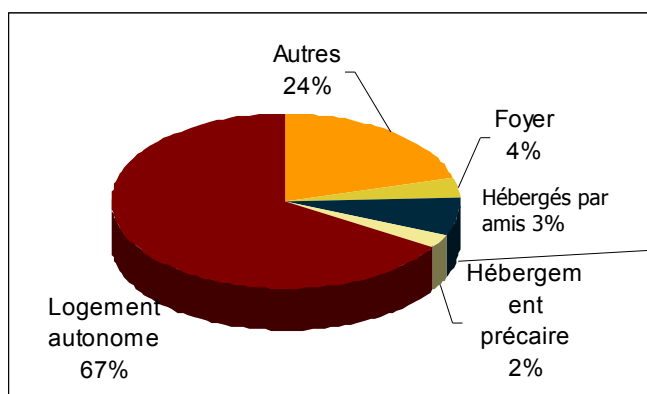


### Pourcentages de RMI par relais

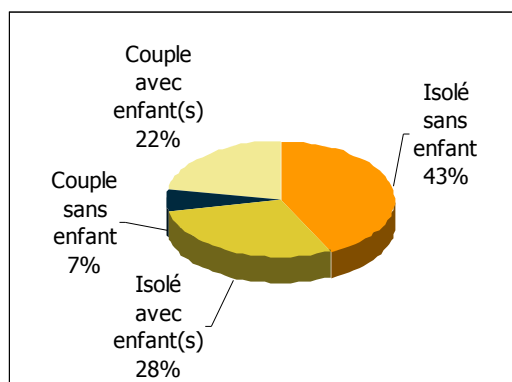
|               |       |
|---------------|-------|
| Centre Ville  | 61,9% |
| Esplanade     | 53,6% |
| Neuhof        | 53,1% |
| Neudorf       | 52,7% |
| Stockfeld     | 48,8% |
| Cronenbourg   | 48,5% |
| Koenigshoffen | 47,4% |
| Elsau         | 44,3% |
| Lingolsheim   | 42,9% |
| Hautepierre   | 40,5% |
| Cité de l'III | 39,0% |
| Meinau        | 37,1% |
| Illkirch      | 35,7% |
| Ostwald       | 23,9% |
| Erstein       | 13,9% |

# LES ADULTES BÉNÉFICIAIRES DU RMI SUIVIS EN 2008

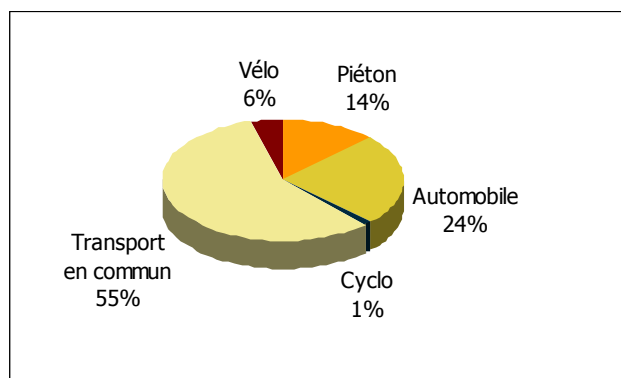
## L'HÉBERGEMENT



## LA COMPOSITION FAMILIALE

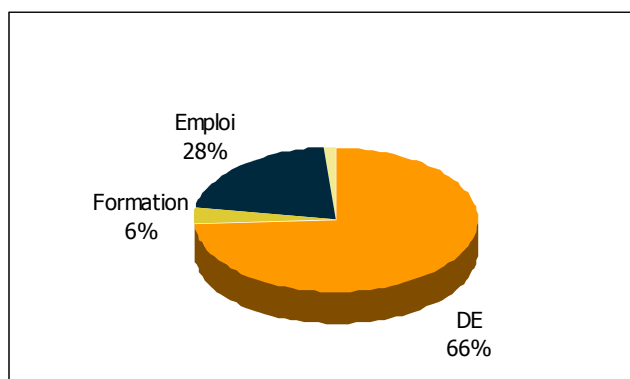


## LA MOBILITE



La part des adultes bénéficiaires du RMI utilisant les transports en commun reste constante.

## LES DERNIERES SITUATIONS CONNUES DES BÉNÉFICIAIRES DU RMI 2008



| Types de situation            | 2008         |
|-------------------------------|--------------|
| <b>Formation</b>              | 164          |
| <b>Contrats en alternance</b> | -            |
| <b>Demandeurs d'emploi</b>    | 1689         |
| <b>Emploi</b>                 | 703          |
| <b>Total</b>                  | <b>2 556</b> |

# LES ADULTES BENEFICIAIRES DU RMI SUIVIS EN 2008

## L'ACTIVITÉ EN 2008 / L'EMPLOI

|  |            |
|--|------------|
| <b>C.D.D.</b>                                    | 240        |
| <b>C.D.D. Temps partiel</b>                      | 55         |
| <b>C.D.I.</b>                                    | 87         |
| <b>C.D.I. Temps partiel</b>                      | 74         |
| <b>C.I.RMA</b>                                   | 64         |
| <b>CAE</b>                                       | 41         |
| <b>CDD Insertion (Association Intermédiaire)</b> | 42         |
| <b>Commerçant ambulant</b>                       | 4          |
| <b>Contrat Avenir</b>                            | 80         |
| <b>Contrat de professionnalisation</b>           | 24         |
| <b>Contrat insertion (AFI)</b>                   | 19         |
| <b>Contrat intérim</b>                           | 157        |
| <b>Contrat Intérim Insertion (ETTI)</b>          | 2          |
| <b>Total</b>                                     | <b>889</b> |

Le tableau ci-contre compte le nombre de contrats qui ont été décrochés au cours de l'année 2008 pour le public RMI.

## L'ACTIVITÉ EN 2008 / LES ENTRÉES EN PRESTATION

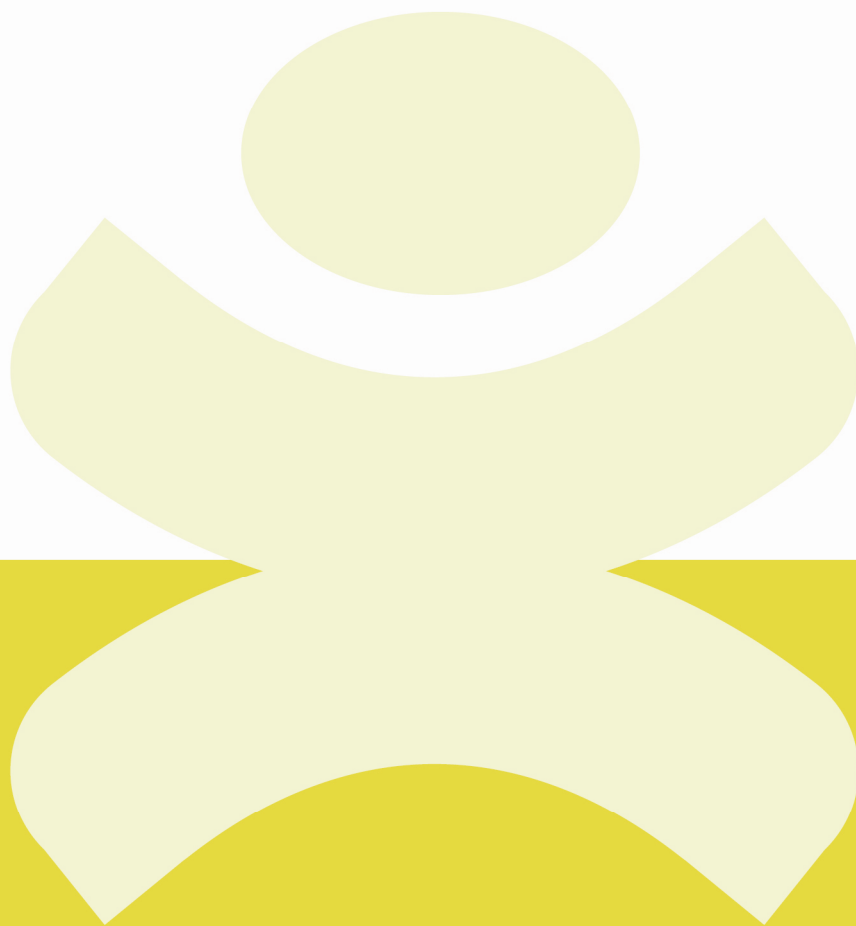
|   |            |
|---|------------|
| <b>APP</b>                                    | 18         |
| <b>Atelier de recherche d'emploi externe</b>  | 6          |
| <b>Autres prestations ANPE</b>                | 4          |
| <b>EMT</b>                                    | 8          |
| <b>Equipe Emploi (TE)</b>                     | 54         |
| <b>Equipe prestations OP / OE (TE)</b>        | 8          |
| <b>Equipe Relais Chantier (TE)</b>            | 47         |
| <b>FIPJ Agir pour l'emploi</b>                | 2          |
| <b>FIPJ ANPE.FR (CAC)</b>                     | 24         |
| <b>FIPJ ANPE.FR (ELAN)</b>                    | 23         |
| <b>FIPJ ANPE.FR (L'ATELIER)</b>               | 7          |
| <b>FIPJ ANPE.FR (REFORME)</b>                 | 17         |
| <b>FIPJ Atelier mobilité (Mobilex)</b>        | 2          |
| <b>FIPJ CACES je m'y prépare phase A</b>      | 3          |
| <b>FIPJ Formation CACES (LLERENA)</b>         | 3          |
| <b>FIPJ Impro théâtrale</b>                   | 12         |
| <b>FIPJ Mieux communiquer (CCI)</b>           | 8          |
| <b>FIPJ PFV</b>                               | 4          |
| <b>FIPJ Plateforme d'aide au choix (AFPA)</b> | 10         |
| <b>FIPJ PSC1 (Croix rouge)</b>                | 15         |
| <b>FIPJ Se servir d'internet</b>              | 9          |
| <b>FIPJ Tests forum BTP</b>                   | 7          |
| <b>FIPJ Tremplin Ostwald (ELAN)</b>           | 3          |
| <b>FSE ENGAGEMENT VERS L'EMPLOI</b>           | 3          |
| <b>Pôle Emploi CG</b>                         | 8          |
| <b>Prestations d'évaluation ou de bilan</b>   | 19         |
| <b>Total</b>                                  | <b>324</b> |

## L'ACTIVITÉ EN 2008 / LES ENTRÉES EN FORMATION

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| <b>A.F.P.A</b>                    | 46         |
| <b>Autres formations</b>          | 51         |
| <b>FLE</b>                        | 11         |
| <b>Formation Conseil Régional</b> | 135        |
| <b>Formation individualisée</b>   | 26         |
| <b>Formation initiale</b>         | 3          |
| <b>Total</b>                      | <b>272</b> |



# **LES DISPOSITIFS TRANSVERSAUX**



# SYNTHÈSE

|  | Type de public    | Page |
|--|-------------------|------|
| <b>CIBLE ORIENTATION</b>                                       | Jeunes            | 42   |
| <b>BILAN JEUNES</b>  | Jeunes            | 44   |
| <b>BANC D'ESSAI</b>  | Jeunes            | 45   |
| <b>CHÈQUE INSERTION</b>  | Jeunes            | 46   |
| <b>PARRAINAGE</b>  | Jeunes            | 47   |
| <b>PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION</b>                         | Jeunes et Adultes | 48   |
| <b>SOFI</b>  | Jeunes et Adultes | 49   |
| <b>JAPD</b>  | Jeunes            | 50   |
| <b>CIVIS</b>   | Jeunes            | 51   |
| <b>FIPJ AIDES INDIRECTES /FSE</b>                              | Jeunes et Adultes | 53   |
| <b>FIPJ AIDES DIRECTES</b>                                     | Jeunes            | 57   |
| <b>PAPND—CO-TRAITANCE</b>                                      | Jeunes            | 59   |
| <b>FONDS D'AIDE AUX JEUNES</b>                                 | Jeunes            | 60   |
| <b>SUIVI SOCIO- PROFESSIONNEL<br/>DES BÉNÉFICIAIRES DU RMI</b> | Adultes           | 61   |
| <b>ACTION DES PONTS COUVERTS</b>                               | Adultes           | 63   |
| <b>ANIMATION DES BORNES</b>                                    | Jeunes et Adultes | 65   |
| <b>OPÉRATION JOBS VACANCES</b>                                 | Jeunes            | 67   |
| <b>EQUIPE EMPLOI</b>   | Jeunes et Adultes | 69   |
| <b>EQUIPE APPRENTISSAGE</b>                                    | Jeunes            | 71   |



|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>THÈME</b>                   | <p>Pour répondre à la mission d'orientation en direction des jeunes de 16 à 25 ans confiée par la Région Alsace aux structures d'accueil, le Relais Emploi de Strasbourg et la Mission Locale – Relais Emploi de Schiltigheim ont souhaité mener un projet commun intitulé « Trajet d'Orientation Professionnelle ». Le Trajet d'Orientation Professionnelle (TOP) est une démarche globale d'orientation, qui intègre les différents moyens permettant à un jeune de faire des choix et d'élaborer un projet professionnel et personnel (bilan jeune, AVP, ateliers d'orientation, banc d'essai, chèque insertion, ateliers de mobilisation financés par le FIPJ...). C'est dans le cadre de ce parcours global d'orientation que le Relais Emploi de Strasbourg et la Mission Locale – Relais Emploi de Schiltigheim ont mis en œuvre les ateliers d'orientation « Cible Orientation » animés par des conseillers.</p>   |
| <b>OBJECTIFS</b>               | <p>Les ateliers « Cible Orientation » ont pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ De faire le point sur les compétences et les connaissances acquises,</li><li>▶ D'évaluer les attentes professionnelles du jeune,</li><li>▶ D'informer sur les métiers, l'environnement socio-économique et l'entreprise, travailler sur les représentations des métiers et la connaissance du monde du travail, diversifier les choix professionnels,</li><li>▶ D'aider à construire un projet professionnel réaliste et réalisable,</li><li>▶ De construire des pistes d'actions permettant l'atteinte du ou des objectifs.</li></ul>   |
| <b>PUBLIC CIBLE</b>            | <p>Les jeunes de 16 à 25 ans, inscrits au Relais Emploi de Strasbourg et à la Mission Locale – Relais Emploi de Schiltigheim, orientés par leurs référents de parcours, sans projet professionnel défini et pour lesquels une prestation d'accompagnement est nécessaire.</p> <p>L'action s'est déroulée de septembre à décembre 2008.</p>   |
| <b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b> | <p>Les ateliers d'orientation fonctionnent en collectif avec un appui individualisé afin de générer une dynamique de groupe dans la construction du projet professionnel et dans la recherche de stage en entreprise ou d'emploi. Des rencontres individuelles sont organisées pour vérifier la progression du jeune dans ses actions, adapter le contenu et le rythme des ateliers, mesurer le réalisme des pistes élaborées, définir les nouvelles actions à entreprendre en facilitant l'accès aux informations nécessaires et en accompagnant le jeune dans la résolution de ses difficultés. Entre les séquences de travail collectif, le jeune effectue des démarches personnelles selon les modalités prévues avec les intervenants (enquêtes, visites en entreprise, recherche documentaire...).</p> <p>Un atelier se passe sur deux semaines.</p> <p>En fin de session, un entretien individuel avec le jeune doit lui permettre de formaliser un plan d'action concret, à court terme, sur la base d'une stratégie définie avec l'intervenant au cours de ces deux semaines.</p> <p>Au cours de cet entretien, le jeune décline son projet et parcours professionnel et précise avec l'aide de l'intervenant les étapes de son plan d'action personnel. Ces actions doivent être concrètes et réalistes, hiérarchisées et planifiées.</p> <p>A l'issue de la session, le jeune effectue une période d'immersion en entreprise (banc d'essai, chèque insertion, PMP,...). Cette phase permet de le confronter avec la réalité concrète du métier qu'il a choisi. En entreprise, le jeune peut découvrir le secteur d'activité qui l'intéresse, les avantages et les contraintes des métiers différents et d'observer in situ les pratiques de travail. Cette immersion lui donnera les moyens de cerner les réalités d'un métier à l'intérieur d'une entreprise avec ses règles de fonctionnement et cela par la mise en condition réelle de travail avec un tuteur.</p> <p>Le suivi en entreprise est assuré par un intervenant. Il transmettra au référent de parcours le bilan final de cette période de découverte active (évaluation finale des compétences acquises ou à développer).</p> |



## DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en œuvre et la réalisation des objectifs fixés est de la compétence du conseiller référent. La suite de parcours se concrétise par :

- ▶ Une inscription en APP,
- ▶ Un positionnement sur une action de formation du Conseil Régional ou de l'AFPA,
- ▶ Un accès à l'emploi (contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou éventuellement CDD ou CDI)
- ▶ Un positionnement sur la Plate Forme de Vocation,
- ▶ Une orientation vers le Relais Trajectoire Emploi,
- ▶ Une recherche d'emploi.....

Si à l'issue de ces 2 semaines, le jeune n'a pas pu valider un projet, il aura la possibilité de réintégrer un atelier d'orientation. Le suivi du jeune est continu après la sortie de l'atelier et s'intègre dans la pratique professionnelle ordinaire du Relais Emploi.

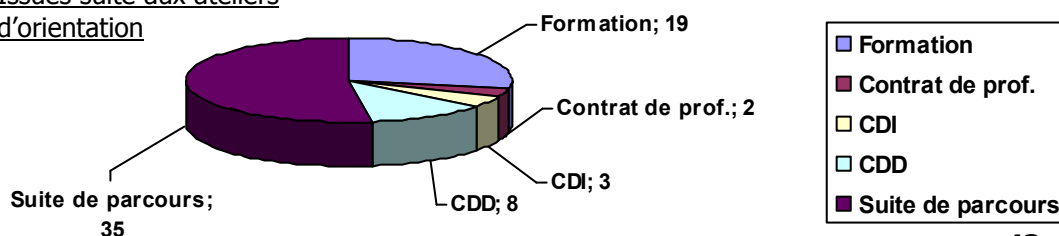
En 2008, c'est une équipe composée de 3 conseillers du Relais Emploi Strasbourg qui ont pris en charge les groupes des jeunes positionnés par les deux structures : Strasbourg et Schiltigheim.

### Prescription des ateliers d'orientation entre septembre et décembre

|  |     |
|--|-----|
| Nombre de jeunes inscrits aux informations collectives       | 153 |
| Nombre de participants                                       | 107 |
| Nombre de jeunes présents durant toute la durée des ateliers | 67  |
| Nombre de jeunes ayant abandonné au cours de l'atelier       | 40  |

| Nombre de sessions                 | Nombre de stagiaires      | Nombre d'abandons          | Nombre de projets validés    | Nombre de jeunes filles          | Nombre de jeunes gens                         | Nombre de jeunes de 16/17 ans    | Nombre de jeunes de 18/25 ans                 |
|------------------------------------|---------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------------|---|----------------------------------|---|
| 10                                 | 107                       | 40                         | 57                           | 57                               | 50  | 35                               | 72  |
| Nombre de jeunes niveau VI et Vbis | Nombre de jeunes niveau V | Nombre de jeunes niveau IV | Nombre de jeunes niveau > IV | Nombre d'emplois dans les 3 mois | Nombre d'entrées en formation dans les 3 mois | Nombre d'emplois dans les 6 mois | Nombre d'entrées en formation dans les 6 mois |
| 45                                 | 54                        | 8                          | 0                            | 13                               | 19  | /                                | /   |

### Issues suite aux ateliers d'orientation



**OBJECTIF**

- ▶ Le Bilan Jeunes a pour objectif de définir un projet d'accès à la formation ou à l'emploi, une insertion professionnelle en tenant compte du marché de l'emploi, des réalités socio-économiques et de l'offre de formation.

**PUBLIC CIBLE**

- ▶ Jeunes de 16 à 25 ans, inscrits au Relais Emploi, de niveau VI, V et IV avec ou sans expérience professionnelle, confrontés à la nécessité de travailler leur orientation et de redéfinir leurs parcours.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- ▶ En 2008, les 7 opérateurs retenus par la Région Alsace, ont permis aux jeunes qui sont allés au terme de leur bilan de :
  - ▶ faire le point sur leurs aptitudes, leurs capacités générales et professionnelles,
  - ▶ mettre en valeur leurs capacités et les exploiter,
  - ▶ identifier leurs difficultés à surmonter et leurs atouts mobilisables à la construction d'un parcours personnel,
  - ▶ construire et programmer un projet professionnel,
  - ▶ confronter les cibles et pistes déterminées aux réalités des métiers et du marché de l'emploi,
  - ▶ envisager une remise à niveau et/ou une formation.
- ▶ Le bilan jeune est d'une durée maximale de 16 heures dans un délai maximal de 8 semaines.

Le pôle de gestion du Relais Emploi a assuré le suivi et la coordination du dispositif.

**RÉSULTATS**
**Les prescriptions et réalisations au 31/12/2008 :**

- ▶ 200 bilans prescrits
- ▶ 151 bilans réalisés au 31/12/2008

**Répartition par niveau :**

Niveau VI : 38  
Niveau V : 62  
Niveau IV : 51

**Répartition par âge :**

16-17 ans : 10  
18-25 ans : 141

**Répartition par sexe :**

Hommes : 69  
Femmes : 82

Sur les bilans achevés au 31 décembre 08 :

56 jeunes ont validé un projet professionnel grâce au bilan jeune.

21 jeunes occupent une situation d'emploi ou de formation à l'issue.

35 poursuivent la réalisation du projet (recherche d'un emploi, d'un contrat en alternance, en attente d'une formation, en

**Situation des jeunes à l'issue du bilan jeune**

|       | Nbre d'heures réalisées par les stagiaires |               |             | TOTAL |
|-------|--|---------------|-------------|-------|
|       | < 5 heures                                 | 5 à 12 heures | > 12 heures |       |
| H     | 16   | 28            | 25          | 69    |
| F     | 14   | 40            | 28          | 82    |
| TOTAL | 30   | 68            | 53          | 151   |

| Situations                      | Total | Situations             | Total |
|---------------------------------|-------|------------------------|-------|
| CDD                             | 1     | Formation              | 11    |
| CDI                             | 2     | Demandeur d'emploi     | 61    |
| Interim                         | 7     | Autres situations      | 14    |
| Contrat Apprentissage           | 1     | Abandon en cours bilan | 52    |
| Contrat aidé                    | 1     |                        |       |
| Contrat de professionnalisation | 1     |                        |       |

**OBJECTIF**

Le banc d'essai offre la possibilité à des jeunes d'effectuer jusqu'à 70 heures de stage dans une entreprise dans le cadre d'un travail d'orientation. Il n'ouvre droit à aucune rétribution de la part de la Région aux jeunes, mais la Région prend en charge, via le CNASEA, la couverture du risque d'accident du travail. Le banc d'essai représente une opportunité pour les jeunes de découvrir un métier, une entreprise, mais également de démontrer leur volonté d'obtenir un contrat de travail ou un contrat formation au sein de l'entreprise accueillante.

**RÉSULTATS****En 2008, 348 jeunes ont bénéficié d'un banc d'essai en entreprise.****Profil des jeunes :****Répartition par sexe :**

Hommes : 148  
Femmes : 200

**Répartition par niveau :**

Niveau VI : 121  
Niveau V : 143  
Niveau IV : 76  
Niveau III : 8

**Répartition par âge :**

16-17 ans : 64  
18-25 ans : 284

**Situations à l'issue du banc d'essai :**

| Situations         | Total      |
|--------------------|------------|
| Emploi             | 54         |
| Formation          | 26         |
| Dispositif Région* | 57         |
| Dispositif Etat*   | 8          |
| Autres             | 203        |
| <b>TOTAL</b>       | <b>348</b> |

\*Dispositifs Région : Chèque insertion,  
Chèque Formation

\*Dispositifs Etat : Ateliers FIPJ

**Profil des entreprises d'accueil :**

|  | Entreprises |                                   | Entreprises |
|--|-------------|-----------------------------------|-------------|
| Production Fabrication<br>Chantier       | 21          | Soins médicaux et<br>paramédicaux | 34          |
| Installation Entretien<br>Réglage        | 29          | Soins personnels                  | 3           |
| Nettoyage Gardiennage<br>Travail ménager | 7           | Hôtellerie<br>Restauration        | 32          |
| Manutention Magasinage<br>Transport      | 14          | Autres cas                        | 5           |
| Secrétariat                              | 13          | Fonctions<br>administratives      | 4           |
| Commerce Vente                           | 110         | Socio éducatif<br>Animation       | 31          |
| <b>TOTAL</b>                             |             |                                   | <b>303</b>  |

**En 2008, 35 bancs d'essai ont été signés dans le cadre de la convention Apprentissage Région :**

- ▶ Profil des jeunes : 16 hommes et 19 femmes, 5 jeunes âgés de—18 ans et 30 jeunes âgés de + de 18 ans
- ▶ Niveau VI : 15, Niveau V :13 et Niveau IV : 7
- ▶ Situations à l'issue de banc d'essai : Emploi : 11 jeunes, formation :1, dispositif Région : 11, autres cas : 10, en cours : 2

Cette mesure est particulièrement intéressante pour des jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage, avec le chèque insertion, elle représente un levier efficace pour insérer les jeunes en



## OBJECTIF

Le chèque insertion permet à des jeunes de moins de 26 ans d'effectuer un stage de 3 mois en entreprise. Le chèque insertion a deux objectifs :

- ▶ Démontrer l'aptitude du jeune à occuper un emploi et/ou d'acquérir une compétence professionnelle. L'expérience ainsi acquise a pour objectif de faciliter l'embauche à l'issue du stage, soit dans l'entreprise accueillante, soit dans une autre entreprise.
- ▶ Découvrir un métier ou valider un projet, s'adapter au monde de l'entreprise.

## PUBLIC CIBLE

- ▶ Le chèque insertion s'adresse aux jeunes sans qualification, de niveau V. Aux jeunes de niveau IV titulaires d'un baccalauréat général ou professionnel dans le domaine du tertiaire.

## RESULTATS

### Nombre de jeunes concernés : 80 jeunes au 31.12.08

Au total, 103 jeunes ont profité de cette mesure au cours de l'année 2008, 23 chèques insertion sont encore en cours au 31.12.08.

#### Répartition par niveau :

Niveau VI : 34

Niveau V : 29

Niveau IV : 17

#### Répartition par âge :

16-17 ans : 14

18-25 ans : 66

#### Répartition par sexe :

Hommes : 28

Femmes : 52

### En 2008, 26 chèques insertion ont été signés dans le cadre de la convention Apprentissage Région :

- ▶ Profil des jeunes : 9 hommes et 17 femmes, 6 jeunes âgés de - 18 ans et 20 jeunes âgés de + de 18 ans
- ▶ Niveau VI : 12, Niveau V : 10 et Niveau IV : 4

### Situations à l'issue du chèque insertion :

- ▶ 14 contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation ont été signés dans l'entreprise accueillante soit 53 % des jeunes.
- ▶ 1 CDI signé dans une autre entreprise.

| Situations des jeunes à l'issue du chèque insertion | En emploi dans l'entreprise d'accueil | En emploi dans une autre entreprise |
|---|---------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>CDD</b>  | 4                                     | 1                                   |
| <b>CDI</b>  | 4                                     | 1                                   |
| <b>Contrat Apprentissage</b>                        | 1                                     | 1                                   |
| <b>Contrat Professionnalisation</b>                 | 1                                     | 0                                   |
| <b>Formation</b>                                    | 0                                     | 1                                   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>10</b>                             | <b>4</b>                            |

16% des jeunes ont obtenu un contrat de travail ou un contrat en alternance directement à l'issue du chèque insertion, soit dans l'entreprise accueillante, soit dans une autre entreprise. Ce chiffre a baissé de moitié par rapport à 2007, puisque ce taux était de 33%.

Néanmoins, cette mesure d'immersion en entreprise longue reste un outil pertinent dans la construction d'un parcours, car elle permet, non seulement, à un jeune d'acquérir une compétence professionnelle (une première expérience ou la développer), mais surtout d'avoir un pied dans une entreprise et d'y saisir une opportunité quelle qu'elle soit.

|                         |   |
|-------------------------|---|
| THÈME                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Relais Emploi est engagé dans le développement du parrainage depuis 1992. Cet engagement a permis de constituer un savoir – faire, d’expérimenter différentes approches et surtout de mobiliser des parrains d’univers et d’âges différents.</li> </ul>   |
| OBJECTIF                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Faciliter l’accès ou le maintien dans l’emploi des jeunes rencontrant des difficultés d’insertion professionnelle en les faisant accompagner par des personnes bénévoles ou des responsables socio-économiques.</li> </ul>   |
| DESCRIPTION DE L’ACTION | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le parrainage constitue une démarche originale et un outil privilégié pour faire partager aux jeunes la connaissance du monde du travail, leur permettre de découvrir des métiers, de créer un lien social pour ceux qui en sont dépourvu, lutter contre toutes les formes de discrimination, tisser des liens de solidarité interculturelle et intergénérationnelle et réaliser une insertion professionnelle durable.</li> </ul> |
| PUBLIC CIBLE            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les jeunes demandeurs d’emploi de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d’insertion professionnelle.</li> </ul>  |

**180 jeunes ont bénéficié d’un accompagnement parrainage**

| RÉSULTATS                    | <p><b>Répartition par niveau :</b></p> <p>Niveau VI : 62<br/> Niveau V : 74<br/> Niveau IV : 40<br/> Niveau III : 1<br/> Niveau II et I : 3</p> <p><b>Répartition par âge :</b></p> <p>16-17 ans : 35<br/> 18-21 ans : 145</p> <p><b>Répartition par sexe :</b></p> <p>Hommes : 85<br/> Femmes : 95</p> | <table border="1"> <thead> <tr> <th style="background-color: #95a5a6;">Situations des jeunes</th> <th style="background-color: #95a5a6;">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #f1c40f;"><b>CDI</b></td> <td style="text-align: center;"><b>8</b></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f1c40f;"><b>CDD</b></td> <td style="text-align: center;"><b>26</b></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f1c40f;"><b>Contrat apprentissage</b></td> <td style="text-align: center;"><b>15</b></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f1c40f;"><b>Formation</b></td> <td style="text-align: center;"><b>17</b></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f1c40f;"><b>Contrat aidé</b></td> <td style="text-align: center;"><b>6</b></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f1c40f;"><b>Demandeur d’emploi</b></td> <td style="text-align: center;"><b>84</b></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f1c40f;"><b>Autre</b></td> <td style="text-align: center;"><b>24</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: center;"><b>180</b></td> </tr> </tbody> </table> | Situations des jeunes | Total | <b>CDI</b> | <b>8</b> | <b>CDD</b> | <b>26</b> | <b>Contrat apprentissage</b> | <b>15</b> | <b>Formation</b> | <b>17</b> | <b>Contrat aidé</b> | <b>6</b> | <b>Demandeur d’emploi</b> | <b>84</b> | <b>Autre</b> | <b>24</b> | <b>TOTAL</b> | <b>180</b> |
|------------------------------|---|---|-----------------------|-------|------------|----------|------------|-----------|------------------------------|-----------|------------------|-----------|---------------------|----------|---------------------------|-----------|--------------|-----------|--------------|------------|
| Situations des jeunes        | Total   |   |                       |       |            |          |            |           |                              |           |                  |           |                     |          |                           |           |              |           |              |            |
| <b>CDI</b>                   | <b>8</b>  |   |                       |       |            |          |            |           |                              |           |                  |           |                     |          |                           |           |              |           |              |            |
| <b>CDD</b>                   | <b>26</b>   |   |                       |       |            |          |            |           |                              |           |                  |           |                     |          |                           |           |              |           |              |            |
| <b>Contrat apprentissage</b> | <b>15</b>   |   |                       |       |            |          |            |           |                              |           |                  |           |                     |          |                           |           |              |           |              |            |
| <b>Formation</b>             | <b>17</b>   |   |                       |       |            |          |            |           |                              |           |                  |           |                     |          |                           |           |              |           |              |            |
| <b>Contrat aidé</b>          | <b>6</b>  |   |                       |       |            |          |            |           |                              |           |                  |           |                     |          |                           |           |              |           |              |            |
| <b>Demandeur d’emploi</b>    | <b>84</b>   |   |                       |       |            |          |            |           |                              |           |                  |           |                     |          |                           |           |              |           |              |            |
| <b>Autre</b>                 | <b>24</b>   |   |                       |       |            |          |            |           |                              |           |                  |           |                     |          |                           |           |              |           |              |            |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>180</b>  |   |                       |       |            |          |            |           |                              |           |                  |           |                     |          |                           |           |              |           |              |            |



## PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION

### OBJECTIF

Le Programme Régional de Formation a pour objectif de développer une offre de formation continue en adéquation avec les attentes des acteurs économiques et sociaux locaux et visant, pour les demandeurs d'emploi, une insertion ou réinsertion professionnelle.

L'objectif du Programme de Formation est de favoriser :

- ▶ l'insertion professionnelle ou le retour à l'emploi des personnes exclues du marché du travail,
- ▶ la promotion professionnelle, la réorientation professionnelle ou le maintien en emploi des actifs occupés,
- ▶ l'esprit entrepreneurial en accompagnant les créateurs d'entreprise dans la réalisation de leur projet.

Le programme de formation 2008 propose 7 types d'actions :

- ▶ Actions d'orientation,
- ▶ Actions visant l'acquisition des savoirs de base,
- ▶ Actions de français langue étrangère,
- ▶ Actions de professionnalisation,
- ▶ Actions préparatoires à l'entrée en qualification,
- ▶ Actions de qualification,
- ▶ Actions de création d'entreprise.

### PUBLIC CIBLE

**Le programme 2008 s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux actifs occupés :**

**Les demandeurs d'emploi :**

- ▶ Jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans y compris les jeunes ayant quitté le système scolaire depuis moins de 1 an sous réserve que la Mission Générale d'Insertion chargée de leur suivi n'ait trouvé aucune solution adaptée à leurs besoins,
- ▶ Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus indemnisés au titre de l'AREF pendant toute la durée du stage et dans la mesure où ils sont inscrits à l'ANPE ou dans un service de placement déclaré auprès de la DRTEFP,
- ▶ Les demandeurs d'emploi ayant une reconnaissance travailleur handicapé,
- ▶ Les bénéficiaires des minima sociaux et les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus non indemnisés.

**Les actifs occupés** (salariés en emploi jeune, personnes en contrat CIVIS, salariés en structure d'insertion, salariés bénéficiaires d'un contrat aidé, indépendants, les employeurs et les aides familiaux)

### RÉSULTATS

Le Relais Emploi enregistre 639 entrées en formation pour un total de 503 jeunes répartis comme suit :

| Orientation | Préparation à la qualification | Qualification | Professionnalisation | Nbre total d'entrées en formation |
|-------------|--------------------------------|---------------|----------------------|-----------------------------------|
| 394         | 76                             | 71            | 98                   | 639                               |

Concernant le public adulte, 212 adultes ont suivi une ou plusieurs étapes de formation dans le cadre du Programme Régional de Formation.



## CONTEXTE ET OBJECTIF

Le programme SOFI représente un guichet unique auprès duquel sont déposés les dossiers des demandes financières de prises en charges individuelles de formations. Les dossiers sont examinés de façon conjointe par l'ensemble des représentants des financeurs pour un avis rapide et coordonné (commissions bimensuelles). Le financement des actions retenues est réalisé soit en direct par le biais d'un fonds mutualisé (Agefiph, Maison de l'Emploi, FSE et à terme Conseil Général), soit en différé après l'intervention de leurs instances de décision pour les partenaires n'abondant pas directement le fonds. Dans tous les cas, l'ensemble des financeurs formule au final une réponse collégiale et coordonnée à partir d'un dossier unique et d'une instance commune d'instruction permettant au référent de parcours et au bénéficiaire d'obtenir une réponse rapide qu'elle soit positive ou négative.

Le Ministère de l'Emploi, au titre des moyens engagés dans le cadre de la Maison de l'Emploi, soutient l'effort des partenaires locaux en finançant 100 000 euros en 2006, 150 000 euros en 2007, et 225 000 euros en 2008 auxquels se rajoute un financement du FSE de 150 000 € soit une enveloppe de 375 000 euros pour l'année.

## PUBLIC CIBLE

L'objectif de ce dispositif est de faciliter l'accès individuel des demandeurs d'emploi du Bassin d'Emploi de Strasbourg à des actions de formation qualifiantes afin de favoriser leur retour à l'emploi. Les salariés en contrat d'insertion, à temps partiel (26h maximum) sont éligibles.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

- ▶ **Actions éligibles** : les formations qualifiantes ou professionnalisantes inscrites dans un projet professionnel réaliste et argumenté et d'une durée de moins d'un an. La prise en charge du financement du permis B à hauteur de 10 heures maximum, du CACES sous condition d'une promesse d'embauche. Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration ou de matériel pédagogique peuvent être financés pour un montant maximal de 600 euros.
- ▶ **Les critères d'admissibilités** : la demande prévoit une participation financière du bénéficiaire de 10% du coût total de la formation. La demande peut être émise à la condition que les programmes de formation collective n'apportent pas de réponses adaptées. Justification du retour à l'emploi après la formation.
- ▶ **Instance de proposition** : Membres de la Maison de l'Emploi, de la Région Alsace, du Conseil Général, du Relais Emploi, de l'Agefiph, des ASSEDIC, de l'ANPE, de la DDTEFP et de la CUS.
- ▶ **Mise en œuvre** : Le dossier de demande est réceptionné par le Relais Emploi qui en assure le traitement et le présente à la commission. Après examen, le référent et le bénéficiaire obtiennent une réponse immédiate de prise en charge ou non, ou une réponse différée.

## RÉSULTATS

**Total des demandes traitées en 2008** : 432 demandes

**Prescripteurs** : ANPE : 243 - Relais Emploi : 114 - Relais Emploi/ML : 32 - Conseil Général : 13 - Entreprises et Chantiers d'Insertion : 7 - CIDF : 6 - OGACA : 2 - Parenthèse : 2 - Tempo : 8 - Savoir et Compétences : 5.

### Profil du public :

16-24 ans : 90 ; 25-44 ans : 252 ; 45 - 54 ans : 75 ; 55-60 ans : 15 = 432 personnes

**48% des bénéficiaires du SOFI présentent des freins à l'emploi** : DELD (63), RMI (74), Parents Isolés (13) TH (11), situations sociales (17), moins de 26 ans (27).

| Demandes     | Nombres    |
|--------------|------------|
| Accordées    | 338        |
| Report       | 14         |
| Annulées     | 19         |
| Réorientées  | 4          |
| Refusées     | 56         |
| Conditionnés | 1          |
| <b>TOTAL</b> | <b>432</b> |

**338 demandes accordées soit 78% des dossiers, dont 8% au bénéfice d'habitants des ZUS.**



# JOURNÉE D'APPEL ET DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE (JAPD)

## OBJECTIF

- ▶ Mettre en relation les jeunes détectés en situation d'illettrisme par le Bureau du Service National à l'issue des tests effectués lors de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense avec le réseau d'accueil du Relais Emploi de Strasbourg.

## PUBLIC CIBLE

- ▶ Jeunes non scolarisés repérés en difficulté de lecture et d'écriture lors de la J.A.P.D. et dépendant du secteur géographique du Relais Emploi de Strasbourg.
- ▶ Jeunes non scolarisés en recherche d'emploi

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action JAPD a été mise en place en octobre 1998 dans le cadre d'un protocole d'accord entre le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le Ministère de la Défense et le délégué auprès du Ministère de l'Education Nationale.

En Alsace, sur les 7 sites, 23000 jeunes garçons et filles sont accueillis chaque année (800000 sur toute la France), et 85% sont encore scolarisés.

Lors de cette journée, une évaluation des connaissances fondamentales en langue française est effectuée au moyen des tests conçus par les services de l'Education Nationale. Pour rappel, en 2007, 11,8% des jeunes ayant effectués la JAPD en Alsace ont été repérés en difficulté de lecture.

Les coordonnées des jeunes non scolarisés sont transmises à un conseiller du Relais Emploi référent de cette action. Il invite les jeunes encore non inscrits à se présenter au Relais Emploi de Strasbourg en les orientant vers le relais le plus proche de leur domicile.

Le référent JAPD assure la liaison entre les personnels du Bureau du Service National, les animateurs des sites JAPD du département et les différents Relais Emploi de Strasbourg et fait un retour quantitatif et qualitatif (actions proposées au jeune) au B.S.N.

## RÉSULTATS

- ▶ En 2008, **264 jeunes ont été adressés par le Bureau du Service National au Relais Emploi de Strasbourg** (111 en 2005, 192 en 2006, 184 en 2007) dont 132 ont été repérés en difficulté de lecture et d'écriture, soit 50%.
- ▶ Sur les 264 jeunes orientés, **183 sont suivis par un Relais Emploi** (69% contre 62,5% en 2007)

### **Age à la date de la J.A.P.D. :**

**16/17 ans : 115 (43,5%)**  
**18 ans et plus : 149 (56,5%)**

### **Dispositifs d'accompagnement renforcé :**

CIVIS : 64 jeunes (35%)  
Co-traitance ANPE : 33 jeunes (18%)

### **Nombre de jeunes en situation :**

- ▶ Formation : 21 ( APP, Actions d'orientation, Professionnalisation, Qualification)
- ▶ EPIDE : 3
- ▶ Service Civil Volontaire : 2
- ▶ Contrat d'apprentissage : 8
- ▶ Contrat de professionnalisation : 1
- ▶ Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi : 2
- ▶ Mission intérimaire : 11
- ▶ CDD : 18
- ▶ CDI : 6

### **Mesures :**

125 mesures ont été proposées aux jeunes accompagnés par le Relais Emploi de Strasbourg (contre 48 en 2007) : banc d'essai (17), Parrainage (7), Chèque Insertion (7), Bilan Jeunes (8), Ateliers FIPJ (27), PFV (6), suivi Equipe Apprentissage (21), Relais Chantiers (7), Equipe Emploi (9), Cible Orientation (16).



# CIVIS (CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE)

## OBJECTIF

Mis en œuvre par le Relais Emploi depuis 2005, le "contrat d'insertion dans la vie sociale" (CIVIS) s'adresse à des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Les titulaires d'un CIVIS sont accompagnés par un référent. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

## PUBLIC CIBLE

Le CIVIS concerne les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus qui ont un niveau de qualification inférieur ou équivalent au bac général, technologique ou professionnel (y compris les bacheliers qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement supérieur) ou ont été inscrits comme demandeurs d'emploi au minimum douze mois au cours des dix huit derniers mois. Les bénéficiaires d'un CIVIS sont affiliés au Régime Général lorsqu'ils n'ont pas de couverture sociale.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Le CIVIS a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur projet d'insertion dans un emploi durable ou dans leur projet de création ou de reprise d'une activité non salariée. L'accompagnement personnalisé proposé est adapté aux difficultés rencontrées, à la situation du marché du travail et aux besoins de recrutement. Il vise à lever les obstacles à l'embauche et à développer ou restaurer l'autonomie des jeunes dans la conduite de leur parcours d'insertion. Il peut comprendre des mesures d'orientation, de qualification ou d'acquisition d'expérience professionnelle. La première période de trois mois doit déboucher sur la construction d'un parcours d'accès à la vie active, à partir de propositions :

- ▶ d'emploi,
- ▶ de formation professionnalisante, pouvant comporter des périodes en entreprise, dans un métier pour lequel des possibilités d'embauche sont repérées,
- ▶ d'actions spécifiques pour les personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, d'assistance renforcée dans une recherche d'emploi ou une démarche de création d'entreprise.

Le CIVIS est conclu pour une durée d'un an. Il peut être renouvelé pour une durée maximale d'un an lorsque l'objectif d'insertion professionnelle n'est pas atteint pour les jeunes de niveau de formation Vbis et VI. Dans tous les cas, le CIVIS prend fin :

- ▶ au terme de la période d'essai débouchant sur un emploi d'une durée au moins égale à six mois,
- ▶ six mois après que son bénéficiaire a créé ou repris une activité non salariée,
- ▶ lorsque son bénéficiaire atteint son 26e anniversaire.

## RÉSULTATS

### Entrées dans le dispositif CIVIS :

- ▶ En 2008, **1235 jeunes** sont entrés dans le dispositif CIVIS
- ▶ Depuis 2005, 4294 jeunes sont entrées dans le dispositif CIVIS.

| Entrées 2005 | Entrées 2006 | Entrées 2007 | Entrée 2008 | Total Entrées |
|--------------|--------------|--------------|-------------|---------------|
| 916          | 1 146        | 997          | 1 235       | 4 294         |

**Répartition des entrées par relais :**

| Relais        | Total entrées 2008 | Relais               | Total entrées 2008 |
|---------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| Elsau         | 48                 | Centre               | 103                |
| Cité Ill      | 51                 | Erstein              | 92                 |
| Cronembourg   | 118                | Esplanade            | 52                 |
| Hautepierre   | 117                | Illkirch             | 59                 |
| Koenigshoffen | 103                | Lingolsheim          | 54                 |
| Meinau        | 97                 | Neudorf              | 146                |
| Neuhof        | 153                | Ostwald              | 28                 |
| Stockfeld     | 14                 | <b>Total entrées</b> | <b>1235</b>        |

**La situation des jeunes au 31 décembre 2008 :**

| Type de situation         | Nombre de jeunes | Pourcentage |
|---------------------------|------------------|-------------|
| Contrat en alternance     | 64               | 4 %         |
| Emploi                    | 406              | 26%         |
| Formation                 | 215              | 14%         |
| Retour formation initiale | 14               | 1%          |
| En recherche d'emploi     | 814              | 53%         |
| Autre situation non prof. | 34               | 2%          |

- ▶ Sur 1547 jeunes en accompagnement CIVIS, au 31 décembre 2008, **45% des jeunes sont en situation d'emploi ou de formation.**

**Les sorties pour emploi durable en 2008 :**

- ▶ Au cours de l'année 2008, **481 jeunes sont sortis du dispositif CIVIS pour emploi durable (CDDI, CDD + 6 mois). Ce chiffre est en légère progression malgré une situation tendue du marché du travail puisque l'année dernière nous comptabilisions 456 sorties pour emploi durable.**
- ▶ Le taux de sorties en emploi durable représente 39% du total des entrées en 2008
- ▶ Le taux de sorties pour emploi durable représente 50% du total des sorties du dispositif CIVIS (956).

**L'allocation CIVIS en 2008 :**

Dans le cadre de CIVIS, les jeunes âgés de 18 à 25 ans peuvent bénéficier d'une allocation destinée à garantir une stabilité financière.

Elle est versée pendant des périodes durant lesquelles les intéressés ne perçoivent aucune rémunération. A savoir, qu'elle peut-être versée en contrepartie du respect des engagements pris par le jeune. Le montant annuel de l'allocation ne peut excéder 900 €.

En 2008, le Relais Emploi disposait d'une enveloppe financière d'un montant de 315 882 €. Une gestion mensuelle a permis d'assurer tant une répartition équitable du montant de l'enveloppe, qu'un respect de l'enveloppe attribuée.

**Au total, la consommation a porté sur 315 375€ pour 2420 demandes dans l'année 2008. Le montant moyen annuel alloué par demande a été de 130 €.**



### CONTEXTE

Les types d'action FIPJ/FSE programmés en 2008, ont été définis par le Conseil d'Administration restreint du Relais Emploi qui s'est réuni le 10 janvier 2008. L'objectif est de proposer des outils de travail à la disposition de l'accompagnement des jeunes et des adultes suivis par le Relais Emploi.

Ces actions s'inscrivent dans la logique du parcours d'insertion sociale et professionnelle afin de permettre aux jeunes et aux adultes d'être autonomes, l'emploi étant l'objectif final de l'accompagnement.

Même si, bien entendu, le parcours d'insertion n'est jamais linéaire, les phases ont été découpées pour permettre une meilleure lisibilité.

Les ateliers bénéficient d'un financement émanant de l'État (par le biais du Fonds d'Insertion pour les Jeunes - FIPJ) et de l'Union Européenne (par le biais du Fonds Social Européen - FSE) :

- les jeunes émergent au FIPJ,
- les adultes émergent au FSE (ainsi que des jeunes dans certaines actions).

#### Nouveautés 2008

La DDTEFP conventionne des organismes en direct.

Pour les actions conventionnées par le Relais Emploi, il a été décidé de mettre en place 3 procédures d'attribution :

- ▶ reconduction des actions,
- ▶ un appel à projet est transmis au minimum à 3 organismes. Après pré-instruction, les projets sont soumis à une commission d'attribution, (composée de 5 personnes) pour validation. Chaque organisme est informé par courrier de la décision,
- ▶ l'opérateur, reconnu pour ses compétences et prestataire pour d'autres actions du Relais Emploi, est associé à la construction de l'atelier.

Il s'agit de mettre en place des outils de plusieurs ordres que les conseillers pourront mobiliser :

#### A - ATELIERS SANTÉ/SOCIAL/CITOYENNETÉ

- ⇒ Prévention Secours Civiques niveau 1 (PSC1).
- ⇒ Internet au service de la citoyenneté.
- ⇒ SAS Social AVP (2 organismes conventionnés en direct par la DDTEFP).
- ⇒ Atelier de socialisation interactive.
- ⇒ Atelier mobilité.
- ⇒ Atelier garde d'enfants.

#### B - ATELIERS PERMETTANT L'IDENTIFICATION DU PROJET PROFESSIONNEL

- ⇒ Découvrir les secteurs d'activité «Parcours vers l'entreprise».
- ⇒ Plateforme d'aide au choix professionnel, spécifique restauration.
- ⇒ Mobilisation vers l'emploi.

LES ACTIONS CONVENTIONNÉES PAR LA DDTEFP

**Au cours de l'année, et en accord avec la DDTEFP, le Relais Emploi a conventionné 3 organismes dont le nombre de sessions initialement prévues a été dépassé.**

- ⇒ Plateforme d'aide au choix professionnel.
- ⇒ Rallye « découverte des métiers ».
- ⇒ Pister les métiers.
- ⇒ Relais Ecole.

#### C - ATELIERS PERMETTANT LA VALIDATION DU PROJET PROFESSIONNEL

- ⇒ SAS CACES Plateau Technique (phase A).
- ⇒ Engagement vers l'emploi.
- ⇒ Tremplin pour l'emploi.
- ⇒ Initiation à la vie en entreprise.
- ⇒ Agir pour l'emploi.
- ⇒ Etape de mobilisation vers « trajectoire emploi ».

### MISE EN ŒUVRE ET SUIVI OPÉRATIONNEL



MISE EN  
ŒUVRE ET  
SUIVI  
OPÉRATIONNEL

## D – ATELIERS PREPARANT A L'ACCES A L'EMPLOI

- ⇒ « Créer son espace emploi » ou « Se préparer à l'utilisation des bornes Internet ».
- ⇒ « Mieux communiquer pour réussir dans ses démarches ».
- ⇒ Préparer son entretien d'embauche par l'improvisation théâtrale.
- ⇒ Une étape à ne pas rater : l'entretien d'embauche (après la plate-forme de vocation ANPE) (organisme conventionné en direct par la DDTEFP).
- ⇒ Préparation aux tests d'embauche.
- ⇒ Sas Caces (phase B).
- ⇒ Formation CACES.
- ⇒ Remobilisation des personnes non embauchées suite au forum SAP en novembre 2007.
- ⇒ Formation BAFA..
- ⇒ Tremplin pour l'emploi.
- ⇒ Initiation à la vie en entreprise.
- ⇒ Agir pour l'emploi.
- ⇒ Etape de mobilisation vers « trajectoire emploi ».

### Public 16 - 25 ans

- **431 jeunes** ont profité des différents ateliers proposés, ce qui représente 523 entrées sur l'année 2008, **dont 55 % sont dans le dispositif CIVIS.**

|                   | Public Jeunes Global |     |       |        | Jeunes CIVIS |     |       |        |
|-------------------|----------------------|-----|-------|--------|--------------|-----|-------|--------|
|                   | H                    | F   | Total | %      | H            | F   | Total | %      |
| <b>IV et plus</b> | 34                   | 54  | 88    | 20,42% | 13           | 29  | 42    | 17,80% |
| <b>V</b>          | 102                  | 55  | 157   | 36,43% | 60           | 37  | 97    | 41,10% |
| <b>Vbis</b>       | 79                   | 55  | 134   | 31,09% | 41           | 26  | 67    | 28,39% |
| <b>VI</b>         | 29                   | 23  | 52    | 12,06% | 17           | 13  | 30    | 12,71% |
| <b>TOTAL</b>      | 244                  | 187 | 431   | 100%   | 131          | 105 | 236   | 100%   |

**Typologie du  
Public ayant  
participé aux**

**Situation du public  
ayant participé aux  
ateliers**

|                     | Public Jeunes Global |      | Jeunes CIVIS |      |
|---------------------|----------------------|------|--------------|------|
|                     |                      | %    |              | %    |
| Formation           | 59                   | 14%  | 30           | 13%  |
| Retour en scolarité | 3                    | 1%   | 3            | 1%   |
| Contrat Alternance  | 26                   | 6%   | 23           | 10%  |
| Emploi              | 57                   | 13%  | 39           | 17%  |
| Demandeurs d'Emploi | 286                  | 66%  | 141          | 59%  |
| Total               | 431                  | 100% | 236          | 100% |

En données cumulées d'emploi, de formation, scolarité et de contrat en alternance, 34% des jeunes ayant suivi un atelier FIPJ en 2008 sont en situation au 31/12/2008. On constate une baisse de 16 points par rapport à 2007.

Pour le public CIVIS, la baisse par rapport à 2007 est de 12 points.



## RÉSULTATS

### Public adulte

La typologie a été réalisée à partir des **303 adultes** ayant fait l'objet d'une saisie dans l'outil de suivi Parcours adultes, et qui ont participé à 1 ou plusieurs ateliers

Rappel : nombre d'entrées 354

**303 adultes** ont profité des différents ateliers proposés, ce qui représente 354 entrées sur l'année

### 1- Sexes et niveaux

|               | FEMME      | HOMME      | TOTAL      | %           |
|---------------|------------|------------|------------|-------------|
| IV et plus    | 32         | 24         | 56         | 18,50%      |
| V             | 38         | 20         | 58         | 19,10%      |
| Vbis          | 16         | 16         | 32         | 10,60%      |
| VI            | 30         | 37         | 67         | 22,10%      |
| Non renseigné | 38         | 52         | 90         | 29,70%      |
| <b>TOTAL</b>  | <b>154</b> | <b>149</b> | <b>303</b> | <b>100%</b> |

**Niveau VI** : 6ème, 5ème, 4ème et formations pré-professionnelles

**Niveau Vbis** : sorties de 3ème générale, de 4ème et 3ème technologiques

**Niveau V** : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels, 2nde, 1ère

**Niveau IV** : sorties de classes terminales du second cycle long et BAC +1 ou +2 non validé

Contrairement au public jeune (56,61% d'hommes), ce sont les femmes qui sont légèrement majoritaires (50,83%).

Rubrique « non renseigné » : lors du passage en début d'année, au nouveau logiciel Parcours Adultes, tous les niveaux de formation n'ont pu être récupérés.

### 2- Bénéficiaires du RMI

| FEMME | HOMME | TOTAL |
|-------|-------|-------|
| 68    | 84    | 152   |

Les bénéficiaires du RMI représentent 50% du public adulte ayant intégré les ateliers.

### 3- La pyramide des âges

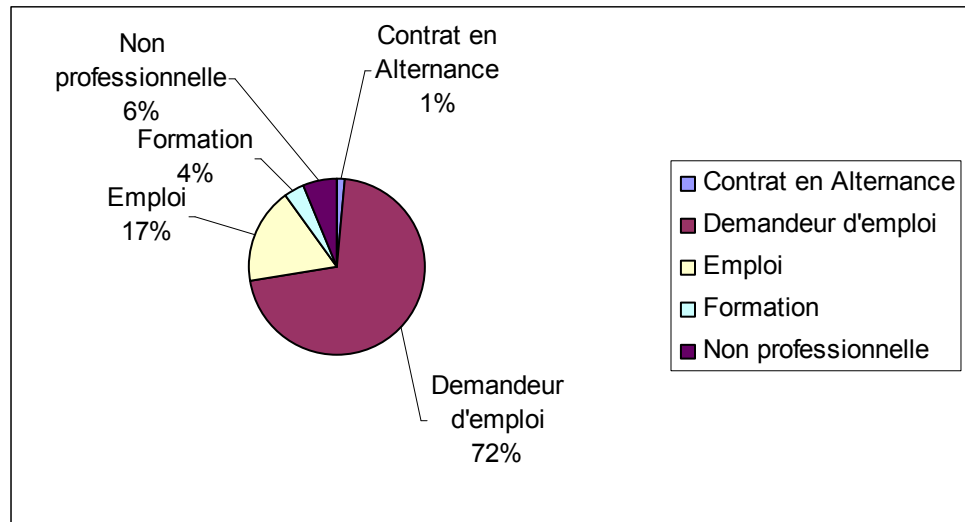
|              | FEMME      | HOMME      | TOTAL      | %           |
|--------------|------------|------------|------------|-------------|
| 26-35        | 16         | 12         | 28         | 9,25%       |
| 36-49        | 123        | 115        | 238        | 78,55%      |
| 50 et plus   | 15         | 22         | 37         | 12,20%      |
| <b>TOTAL</b> | <b>154</b> | <b>149</b> | <b>303</b> | <b>100%</b> |

Les 26-35 ans représentent la minorité du public.



Public adulte

## LES RESULTATS GLOBAUX AU 31/12/2008



Le taux de placement en emploi du public adulte se situe majoritairement dans le cadre de contrats aidés (en outre pour les bénéficiaires du RMI) ou de contrats à durée déterminée.

Il accède difficilement aux actions de formation du programme régional et aux contrats en alternance.



## CONTEXTE ET OBJECTIF

### Des aides financières cohérentes dans leurs critères

Le Relais Emploi, qui assure la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin, de l'allocation CIVIS (décision du Relais Emploi et paiement via le CNASEA) et le Fonds pour l'Insertion des Jeunes (FIPJ), a souhaité assurer une cohérence et une complémentarité de ces divers financements.

Pour ce faire, des temps de travail avec le Conseil Général (au titre du FAJ), de la DDTEFP (aux titres de CIVIS et du FIPJ), le Relais Emploi de Strasbourg et le Relais Emploi/Mission Locale de Schiltigheim ont permis de structurer un tableau des critères d'attribution pour chacune des aides.

Un point particulier est à noter, concernant la situation des jeunes mineurs : il a été convenu que seuls les jeunes mineurs intégrés dans le dispositif CIVIS, pouvaient bénéficier d'une allocation du FIPJ (aide directe), sous réserve qu'ils s'engagent dans une action de formation ou un emploi. Les jeunes majeurs peuvent, pour leur part, bénéficier des aides directes du FIPJ qu'ils émargent ou non au dispositif CIVIS.

Pour l'année 2008, un total de 1254 demandes a été traité pour un montant de 93 799,30 euros.

Le Conseil d'Administration restreint du Relais Emploi, en accord avec les services de l'Etat en charge du dispositif FIPJ, a donné son aval pour la prise en charge d'aides directes, attribuées sous forme de tickets service ACCOR, dans les six domaines suivants :

- ▶ Alimentation en attente de rémunération,
- ▶ Habillement,
- ▶ Mobilité : essence et déplacements interurbains CTS (Erstein),
- ▶ Logement (aide à l'emménagement KITJIL),
- ▶ Hébergement.

## RÉSULTATS

### 1. Les aides directes « Alimentation »

De plus en plus d'organismes de formation signalent des jeunes présentant des malaises, des difficultés de concentration, d'absentéisme, d'abandon ou d'accident du travail durant les formations. Des jeunes connaissent des problèmes familiaux et des ruptures familiales qui les obligent à s'assumer seuls. Face à ces constats partagés entre organismes de formation et conseillers, le Relais Emploi a proposé d'attribuer dans le cadre du FIPJ une aide alimentaire rapide en attendant la première rémunération. Cette aide est associée à la présence du jeune en formation (distribution des tickets service par jour de présence). 11 organismes de formation ont signé une convention avec le Relais Emploi et sont destinataires de tickets services. Les aides directes alimentaires peuvent être mobilisées sur d'autres parcours comme une période en entreprise non rémunérée ou un atelier non rémunéré.

#### Résultats en 2008 :

- ▶ Stabilisation du nombre de jeunes en formation, diminution des abandons le 1er mois.
- ▶ Meilleur soutien aux jeunes issus des quartiers et de familles aux revenus modestes.
- ▶ Les demandes sont réalisées dans l'attente d'une rémunération ou d'un défraiement.

- ▶ **960 demandes en 2008 dont 607 demandes faites par le Relais Emploi (35 145 €) pour une moyenne de montant par jeune de 58 € et 353 demandes faites par les organismes de formation (17 525 €) pour une moyenne de montant par jeune de 50 €.**



## RÉSULTATS

### 2. Les aides directes « Vêtements »

- ▶ Dégradation de l'hygiène et de la qualité des vêtements pour certains jeunes, impossibilité d'acheter des vêtements professionnels faute de moyens financiers, problématique de certains jeunes marginalisés.

#### Résultats en 2008 :

- ▶ 35 demandes (2 435€) soit une moyenne de 69,50 € par jeune.

### 3. Les aides directes « Energie » (essence)

- ▶ Des demandes de référents pour des prises en charge de déplacements en scooter ou en voiture sur des zones d'emploi éloignées ou peu accessibles en transport en commun pour des jeunes locataires ou logeant chez leurs parents.
- ▶ Possibilité de mobiliser les aides directes pour les jeunes se déplaçant pour un emploi en véhicule à moteur : obligation de présenter assurance et permis au référent.

#### Résultats en 2008 :

Les demandes peu nombreuses sur la CUS signifient que les jeunes se déplacent principalement en transport en commun ou à pieds. Peu sont titulaires d'un permis ou motorisés.

- ▶ 29 demandes (2 161€) soit une moyenne de 74,50 € par jeune.

### 4. Les aides directes « Logement »

- ▶ De plus en plus de jeunes en démarches d'insertion professionnelle ont de réelles difficultés de logement entravant leur autonomie.
- ▶ De nombreux jeunes hébergés précairement et en démarche de formation.
- ▶ De nombreuses ruptures de parcours dues à la perte du logement ou de l'hébergement.

#### Résultats en 2008 :

Mise en place du « KitJil » pour l'aide à l'accès au logement pour les jeunes en parcours d'insertion. Mutualisation des fonds financiers du FSL (accompagnement social, paiement caution), du CIVIS (sécurisation des parcours grâce à l'allocation CIVIS), du FAJ (attente de droits), des aides directes du FIPJ pour l'aide à l'emménagement (achat petit matériel électroménager).

- ▶ 30 jeunes ont bénéficié de cette aide pour montant de 266,50 € en moyenne destinée pour l'achat de petit matériel (18 demandes) ou l'aide aux remboursements des avances FSL (12 demandes)

### 5. Les aides directes pour l'hébergement des jeunes en parcours

En concertation avec le Club des Jeunes l'Etage, fortement mobilisé par les problématiques d'hébergement des jeunes et partenaire du PARSA, 30 000 euros ont été mobilisés sous forme de tickets service pour financer des nuits d'hôtels sur la CUS.

#### Résultats en 2008 :

Ce dispositif a permis à 55 jeunes d'accéder à une solution d'hébergement d'urgence assurant leur maintien dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

- ▶ 45 demandes soit 29 986 € pour une moyenne de 666 € par jeune.

### 6. Les aides directes pour la recherche d'emploi

Achat de tickets CTS interurbain pour les jeunes d'ERSTEIN ne bénéficiant pas de chèque transport et devant financer des déplacements sur la CUS.

#### Résultats en 2008 :

- ▶ 155 demandes pour 211 tickets urbains (234, 21€) et 521 tickets interurbains (1 250,40€)



## PROJET PERSONNALISÉ D'ACCÈS A L'EMPLOI / CO-TRAITANCE

|              |   |
|--------------|---|
| CONTEXTE     | <p>L'accord cadre portant sur le partenariat renforcé signé le 29 juin 2006 entre l'ANPE, le CNML et la DGEFP, précise les principes et les objectifs partagés d'un partenariat renforcé entre l'ANPE et le réseau des Missions Locales. Il décrit en particulier les conditions de mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi dans le cadre de la co-traitance entre les services de l'ANPE et le réseau des Missions Locales. L'accord nationale est décliné dans une convention locale qui a pour objectif de définir les conditions de mise en œuvre du partenariat renforcé et en particulier du PPAE dans le cadre de la relation de co-traitance entre les services de l'ANPE du bassin d'emploi de Strasbourg et le Relais Emploi.</p> |
| PUBLIC VISÉ  | <p>Sont concernés les jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans révolus, en parcours de recherche accompagnée et en accompagnement spécifique dont l'insertion professionnelle et sociale implique à priori une intervention globale dépassant la seule problématique professionnelle.</p>  |
| OBJECTIF     | <p>Le Relais Emploi propose un accompagnement personnalisé dans le cadre d'un parcours qui prévoit au moins un entretien par mois, à l'exception des périodes de stage, de formation, d'emploi temporaire ou de toute situation particulière temporaire qui limite la disponibilité du jeune demandeur d'emploi.</p> <p>Cet accompagnement repose sur une démarche pédagogique visant la mobilisation du jeune et sur la définition d'un parcours intégrant un suivi totalement adapté, jusqu'à la consolidation de l'insertion professionnelle. Ces jeunes demandeurs d'emploi peuvent aussi bénéficier du dispositif CIVIS.</p>   |
| RÉSULTATS    | <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Sur un objectif de 615 demandeurs d'emploi, <b>716 jeunes</b> ont été orientés vers le Relais Emploi dans le cadre de la co-traitance :<ul style="list-style-type: none"><li>◆ <b>dont 257 jeunes indemnisés au titre de l'assurance chômage</b>, sur un objectif de 203 pour l'année 2008.</li></ul></li></ul>   |
| COMMENTAIRES | <p>La convention de partenariat locale est renouvelée pour l'année 2009. Des négociations nationales menées par les trois partenaires doivent aboutir à un cadre rénové pour 2010.</p>  |



## OBJECTIF

Soutenir les jeunes dans leurs démarches d'insertion par :

- ▶ Un secours financier d'urgence.
- ▶ Une aide financière pour la réalisation d'un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.
- ▶ Une mesure d'accompagnement pour accéder aux dispositifs de droits commun.

## PUBLIC CIBLE

Le FAJ est destiné aux jeunes de 18 à 25 ans qui connaissent de grandes difficultés d'insertion. Ce n'est pas un droit mais une aide financière ponctuelle. Elle est accordée par un Comité d'Attribution composé de financeurs (Conseil Général du Bas-Rhin, Communauté Urbaine de Strasbourg, Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin) et de représentants d'associations compétentes en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Cette aide repose sur un engagement dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Tous les travailleurs sociaux de la Communauté Urbaine de Strasbourg qui accompagnent des jeunes en difficultés peuvent mobiliser le FAJ.

### Trois principes :

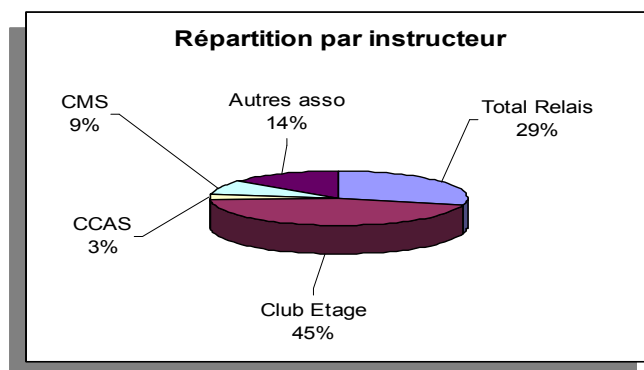
- ▶ Le référent du jeune remet un dossier de demande au FAJ, propose un avis au Comité d'Attribution et transmet le dossier au Secrétariat du FAJ.
- ▶ Le jeune monte son dossier de demande au FAJ, ramène les pièces justificatives au référent qui peut, le cas échéant, l'aider dans la rédaction de son dossier.
- ▶ Le Comité d'Attribution est souverain quant à l'attribution ou non de l'aide financière. Le Secrétariat du FAJ informe le jeune de la décision par courrier (un double est adressé au référent).

## RÉSULTATS

### ▶ 562 jeunes ont été bénéficiaires du FAJ en 2008

- ▶ 1035 dossiers instruits
- ▶ 40 dossiers rejetés
- ▶ Montant des aides attribuées : 222 565, 07 €
  - ▶ dont 23683 € en urgence.
- ▶ 396 € attribués en moyenne par jeune

**395 bons (en urgence ou en paiement échelonné) ont été remis lors des permanences du mercredi après**



← **Structures ayant accompagné des jeunes dans le cadre du FAJ**

Pour mémoire, en 2007, 1277 dossiers avaient été instruits pour 717 jeunes différents. La diminution du nombre d'aide continue donc, et s'explique par trois principaux facteurs :

- ▶ A compter de juillet 2007, la commission du F.A.J. de la CUS est devenue la commission FAJ de la Ville de Strasbourg. Celle-ci n'a plus pris en charge les demandes émanant du nord et du sud de Strasbourg (Illkirch - Lingolsheim et Schiltigheim ayant leur propre commission).
- ▶ La mise en place du dispositif d'hébergement et d'accompagnement PARSA, qui a soulagé nettement l'enveloppe du FAJ.
- ▶ La poursuite de dispositifs de soutien des jeunes en phase de retour à l'emploi (CIVIS, aides directes FIPJ).



## ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES BÉNÉFICIAIRES DU RMI

### OBJECTIF GLOBAL

Dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Général du Bas-Rhin, relative à l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RMI, le Relais Emploi en tant qu'opérateur assure la mise en œuvre d'un parcours de préparation à l'emploi. Le parcours de préparation à l'emploi s'adresse à des publics qui ont besoin d'une formation préalable, d'une adaptation à l'emploi, d'une aide à la définition d'un projet professionnel ou d'une validation des acquis.

### PUBLIC CIBLE

Public bénéficiaire du RMI relevant du territoire de compétence du Relais Emploi, en capacité de se former et de s'engager dans une démarche de préparation ou de recherche d'emploi accompagnée.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Trois parcours d'accompagnement traduisent la convention globale du Conseil Général avec l'ensemble des opérateurs : parcours d'autonomie sociale, parcours de préparation à l'emploi, parcours de recherche active.

La définition d'un parcours s'opère après l'ouverture des droits. Elle s'effectue sur la base d'une évaluation individuelle réalisée à l'occasion de séances d'informations collectives organisées sur les territoires et concerne les droits et les devoirs des bénéficiaires. Un conseiller participe systématiquement aux informations collectives organisées sur le territoire du Relais Emploi. Il conduit, en binôme avec un référent social, un entretien individuel d'évaluation qui doit permettre un premier diagnostic de la situation pour définir le parcours, et désigner un référent chargé d'appuyer le bénéficiaire dans la mise en œuvre de ce parcours.

Lorsque le Relais Emploi est désigné en tant que référent de parcours, il assure un accompagnement à l'emploi qui vise à permettre la préparation et la mise à l'emploi des bénéficiaires du RMI. L'accompagnement s'effectue dans une perspective de responsabilisation des bénéficiaires du RMI dans la mise en œuvre de leur parcours d'insertion et le respect des engagements pris dans le contrat d'insertion.

C'est le contrat d'insertion qui fonde et formalise le parcours d'insertion proposé au bénéficiaire, ainsi que l'intervention du conseiller référent. Lorsque le contrat d'insertion est validé par le Président du Conseil Général, le conseiller référent du Relais Emploi de proximité garantit l'accompagnement individualisé, mobilise les moyens nécessaires à la réussite du parcours, s'assure de la mise en œuvre par le bénéficiaire des engagements prévus.

Le Relais Emploi peut-être désigné en tant que référent de parcours ou recommander le transfert vers un autre référent dans le cadre des instances de validation auxquelles les conseillers participent régulièrement. Les instances de validation sont un lieu de concertation entre les différents opérateurs et permettent l'articulation entre les trois types de parcours tenant compte de l'évolution ou des problématiques constatées dans un parcours.



## RÉSULTATS

Nombre de bénéficiaires du RMI ayant signé au moins un contrat d'insertion en 2008 :

| Relais Emploi               | Nombre de bénéficiaires |
|-----------------------------|-------------------------|
| CENTRE VILLE                | 78                      |
| CITE ILL                    | 48                      |
| CRONENBOURG                 | 111                     |
| ELSAU                       | 65                      |
| ESPLANADE                   | 132                     |
| HAUTEPIERRE                 | 121                     |
| KOENIGSHOFFEN               | 84                      |
| MEINAU                      | 34                      |
| LINGOLSHEIM/ MONTAGNE VERTE | 52                      |
| NEUDORF                     | 161                     |
| NEUHOF / Stockfeld          | 167                     |
| ERSTEIN                     | 21                      |
| ILLKIRCH GRAFFENSTADEN      | 44                      |
| OSTWALD                     | 10                      |
| <b>TOTAL</b>                | <b>1128 personnes</b>   |



## ACTION PONTS COUVERTS

### OBJECTIF

Cette action a pour objectif de proposer un accompagnement personnalisé et contractualisé pour les bénéficiaires du RMI de Strasbourg, sans contrat d'insertion depuis au moins deux ans.

### PUBLIC VISÉ

Le public de l'opération est composé de **2766 allocataires du RMI**, qui au moment de l'élaboration de la liste (octobre 2007) bénéficiaient du RMI depuis plus de 2 ans, n'avaient pas de contrat d'insertion et n'étaient pas accompagnés par les travailleurs sociaux de la Ville de Strasbourg.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

3 travailleurs sociaux de la Ville de Strasbourg et 3 conseillers socio-professionnels du Relais Emploi de Strasbourg apportent un nouvel accompagnement pour favoriser l'insertion d'un public au RMI depuis plus de deux ans.

Cette approche nouvelle consiste en une approche croisée, additionnant les compétences sociales aux compétences emploi.

Elle consiste aussi en une démarche projet, à chaque fois qu'il est possible une approche collective est préconisée.

### RÉSULTATS

#### **Au 31/12/2008 :**

- ▶ 1296 noms de la liste des personnes à convoquer ont été traités (soit 47 % de la liste),
- ▶ 548 ménages sont accompagnés par les 3 binômes travailleurs sociaux et conseillers socio-professionnels,
- ▶ 89 personnes ont retrouvé un emploi cette année grâce à l'accompagnement de l'équipe (dont 23 CDI),
- ▶ 71 % du public accompagné a le RMI depuis plus de 5 ans, et près de 40 % n'a jamais travaillé.

Résultats des informations collectives :

- ◆ personnes relevant de l'action Ponts Couverts : 64%,
- ◆ personnes sorties du dispositif RMI : 19%,
- ◆ personnes accompagnées : 17%.

L'accompagnement social des personnes vise à améliorer leur situation, à les sortir de leur isolement et les inscrire dans une démarche d'autonomie sociale. Les actions recensées pour cela sont principalement des actes visant à :

- ◆ l'accès ou le maintien dans le logement (11,22 % des situations),
- ◆ résoudre les problématiques d'endettements (14,29 % des situations),
- ◆ permettre l'accès aux droits administratifs (14,79 % des situations), dont la couverture maladie (7 % du public rencontré n'avait plus de couverture CMU).

L'accompagnement socio professionnel vise à élaborer un parcours d'insertion professionnel réaliste en déterminant les étapes appropriées (173 conseils sur la recherche d'emploi, 83 préconisations de contrats aidés, ...).

Les actions recensées pour cela concernent :

- ◆ des actes d'élaboration de projet professionnel (14),
- ◆ 130 orientations vers des formations adaptées,
- ◆ des actes de techniques de recherches d'emploi (151 appuis pour la rédaction de CV notamment).



### RÉSULTATS

Jusqu'en août 2008, l'accueil du public se déroulait aux Ponts Couverts, chaque binôme occupait un bureau; cette configuration favorisait l'échange autour des situations.

Depuis Août 2008, les travailleurs sociaux et les conseillers socioprofessionnels occupent des bureaux séparés dans les nouveaux locaux du CMS.

Un regard croisé est porté sur chaque situation ; l'équipe est composée de 3 binômes de travailleurs sociaux employés par la Ville de Strasbourg et conseillers socio professionnels du Relais Emploi. Jusqu'au mois de juin dernier les premiers entretiens se faisaient en binôme. Depuis cette date les premiers entretiens se font par un des membres du binôme et le référent est nommé dans le binôme en fonction de la problématique principale. Ce premier entretien donne lieu à un écrit qui est le point de départ de l'accompagnement de la personne.

Le but de ce regard croisé est d'additionner des compétences pour faciliter le parcours d'insertion de la personne. Certaines situations sont discutées en réunion de coordination du jeudi matin.

Parmi le public de l'équipe, on peut relever des situations récurrentes pour lesquelles il est difficile d'établir un projet d'insertion cohérent :

- ▶ Le public dans sa grande majorité a construit un mode de fonctionnement avec le RMI. Certaines personnes n'ont pas d'espoir de changement, ne s'imaginent pas vivant autrement et il est difficile dès lors de les aider à se projeter dans un autre mode de fonctionnement en faisant état de leurs désirs ou aspirations.
- ▶ L'élaboration d'un projet d'insertion collant aux préoccupations réelles des personnes, et investie par elles, prend d'autant plus de temps à être élaboré. Ce public peut être un public plutôt âgé, (plus de cinquante ans), avec une histoire de vie rendant difficile toute rupture provoquant une vie différente. Il peut aussi être plus jeune, avoir eu le RMI dès 25 ans, issu d'une famille vivant des minima sociaux, sans volonté de changement de vie.
- ▶ Une proportion importante (jusqu' à 80% du public accompagné par un travailleur social) du public suivi par les travailleurs sociaux de l'équipe, met en avant des problématiques de santé suffisamment importantes pour réduire le champ des métiers possibles, mais pas assez graves pour relever d'une allocation adulte handicapé (AAH). Dans ces conditions, établir un projet compatible avec la santé de la personne ne correspond pas forcément à l'état du marché de l'emploi.
- ▶ De plus, parmi les personnes ayant des problèmes de santé, on peut relever les situations des personnes en souffrance psychique, ou qui sont dans le déni de leur dépendance, avec qui tout projet d'insertion durable passe par une prise de conscience préalable.
- ▶ Enfin, on peut relever la problématique d'apprentissage du français. Les conseillers socioprofessionnels relèvent que les outils en terme d'apprentissage ne sont pas forcément adaptés (manque de FLE sectoriel, par exemple). En terme d'insertion sociale, les travailleurs sociaux soulèvent la question des femmes qui divorcent vers 40-50 ans, sans bien maîtriser le français, et leur environnement administratif, social et culturel.

Au vu des difficultés rencontrées, le regard croisé peut parfois suffire pour débloquer une situation. D'autre fois, il ne suffit pas, il est alors nécessaire d'imaginer une autre



### OBJECTIF

Dans le cadre de la généralisation et l'harmonisation des services en accès direct du réseau d'accueil labellisé, offrir à l'ensemble des usagers des Relais Emploi, un accès « Internet » en libre service pour :

- La recherche d'informations (formation, emploi, vie quotidienne, etc.)
- La consultation des offres d'emploi (offres ANPE du jour)
- Les démarches administratives (inscription ANPE, indemnisation ASSEDIC, CAF, etc.)

### PUBLIC CIBLE

Demandeurs d'emploi jeunes ou adultes, inscrits ou non au Relais Emploi

### DESCRIPTION DE L'ACTION

- Cette action s'inscrit dans le cadre de l'action 13 de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi de Strasbourg, qui a financé les 29 bornes « Internet » réparties sur les 15 relais du Relais Emploi de Strasbourg.

#### L'ACTION :

Une « charte d'utilisation » des bornes a été créée à destination du public. Elle définit les modalités et les règles d'utilisation de ce service.

Les sites Internet consultables, ont été définis selon les thèmes suivants :

EMPLOI  
APPRENTISSAGE  
TRAVAILLEURS HANDICAPES  
CONCOURS  
INFORMATIONS METIERS  
FORMATION  
DROIT  
DEMARCHES ET VIE QUOTIDIENNE

L'animation du service et l'accompagnement des usagers dans leurs recherches sont assurés par les chargés d'accueil.





## RÉSULTATS

|               | Inscrits au Relais Emploi |                       |              |                       |                        |                     |
|---------------|---------------------------|-----------------------|--------------|-----------------------|------------------------|---------------------|
|               | Jeunes                    | Nbre de consultations | Adultes      | Nbre de consultations | Total jeunes + adultes | Total consultations |
| Centre ville  | 365                       | 1551                  | 125          | 616                   | 490                    | 2 167               |
| Cité de l'III | 180                       | 1768                  | 112          | 1303                  | 292                    | 3 071               |
| Cronenbourg   | 81                        | 172                   | 115          | 701                   | 196                    | 873                 |
| Elsau         | 46                        | 151                   | 44           | 120                   | 90                     | 271                 |
| Erstein       | 49                        | 146                   | 47           | 213                   | 96                     | 359                 |
| Esplanade     | 20                        | 78                    | 41           | 176                   | 61                     | 254                 |
| Hautepierre   | 94                        | 343                   | 97           | 500                   | 191                    | 843                 |
| Illkirch      | 50                        | 174                   | 85           | 627                   | 135                    | 801                 |
| Koenigsh.     | 83                        | 193                   | 45           | 180                   | 128                    | 373                 |
| Lingolsheim   | 158                       | 409                   | 141          | 799                   | 299                    | 1 208               |
| Meinau        | 190                       | 1 078                 | 206          | 1471                  | 396                    | 2 549               |
| Neudorf       | 258                       | 1 125                 | 213          | 1 138                 | 471                    | 2 263               |
| Neuhof *      | 190                       | 552                   | 190          | 1 504                 | 380                    | 2 056               |
| Ostwald       | 82                        | 289                   | 94           | 923                   | 176                    | 1 212               |
| <b>Total</b>  | <b>1 846</b>              | <b>8 029</b>          | <b>1 555</b> | <b>10 271</b>         | <b>3 401</b>           | <b>18 300</b>       |

|               | Non inscrits au Relais Emploi |              |                        |                     |
|---------------|-------------------------------|--------------|------------------------|---------------------|
|               | Jeunes                        | Adultes      | Total jeunes + adultes | Total consultations |
| Centre ville  | 145                           | 141          | 286                    | 338                 |
| Cité de l'III | 64                            | 153          | 217                    | 317                 |
| Cronenbourg   | 27                            | 91           | 118                    | 203                 |
| Elsau         | 15                            | 13           | 28                     | 38                  |
| Erstein       | 11                            | 35           | 46                     | 66                  |
| Esplanade     | 1                             | 9            | 10                     | 10                  |
| Hautepierre   | 33                            | 46           | 79                     | 92                  |
| Illkirch      | 88                            | 102          | 190                    | 225                 |
| Koenigsh.     | 4                             | 10           | 14                     | 27                  |
| Lingolsheim   | 284                           | 256          | 540                    | 676                 |
| Meinau        | 116                           | 122          | 238                    | 305                 |
| Neudorf       | 139                           | 123          | 262                    | 358                 |
| Neuhof *      | 47                            | 62           | 109                    | 147                 |
| Ostwald       | 82                            | 118          | 200                    | 256                 |
| <b>Total</b>  | <b>1 056</b>                  | <b>1 281</b> | <b>2 337</b>           | <b>3 058</b>        |

\* intègre également le relais Stockfeld jusqu'à Aout 2008

| Total général           |                     |
|-------------------------|---------------------|
| Total jeunes et adultes | Total consultations |
| <b>5 738</b>            | <b>21 358</b>       |

| Thème de consultation        |               |
|------------------------------|---------------|
| DROIT                        | 0,36%         |
| CONCOURS                     | 0,38%         |
| TH                           | 0,38%         |
| INFO METIERS                 | 0,87%         |
| APPRENTISSAGE                | 1,09%         |
| FORMATION                    | 3,03%         |
| DEMARCHES ET VIE QUOTIDIENNE | 10,85%        |
| <b>EMPLOI</b>                | <b>83,03%</b> |

## CONTEXTE

Dans le cadre de son action de proximité, le Relais Emploi de Strasbourg a développé depuis 2007 plusieurs actions Jobs Eté sur les secteurs de Hautepierre, Koenigshoffen et Illkirch Graffenstaden. Ces opérations ont été menées pour répondre à l'augmentation de la demande des jeunes scolarisés ou non, à la recherche d'un emploi de courte durée, et aux difficultés croissantes qu'ils rencontrent pour démarcher les entreprises et trouver un job durant l'été.

A la demande de plusieurs partenaires, le Relais Emploi a initié sur ces quartiers une opération spécifique afin de faciliter la rencontre entre employeurs et jeunes en apportant ses compétences dans la préparation à l'emploi des jeunes et dans la conduite d'une prospection ciblée auprès des entreprises du territoire concerné.

En 2008, le Relais Emploi a déployé son action sur d'autres quartiers pour répondre à un besoin relevé dans le cadre des CAP. Après concertation et en accord avec ses partenaires, le Relais Emploi a initié des opérations Jobs Eté sur les quartiers de l'Elsau, Cité de l'Il, Centre/Gare, en plus de celles qui étaient renouvelées sur les quartiers de Koenigshoffen, Hautepierre et la Ville d'Illkirch Graffenstaden.

Cependant, la demande des jeunes ne se limitant pas uniquement à la saison estivale, l'ambition du Relais Emploi a été de développer une action sur l'ensemble du territoire strasbourgeois (non couvert par d'autres opérateurs) et d'engager une action proposant des emplois de courtes durées aux jeunes, tout au long de l'année.

Par conséquent, le Relais Emploi a proposé, pour la CUS, une opération JOBS VACANCES continue jusqu'à la fin 2008.

## OBJECTIF

L'opération Jobs Vacances a pour principe de faciliter l'accès des jeunes âgés de 16 à 25 ans à un contrat de travail durant toute l'année, en favorisant la mise en relation avec les entreprises.

L'action comprend deux champs d'intervention :

- ▶ La mobilisation et le suivi des jeunes,
- ▶ La constitution d'un partenariat avec les entreprises.

## PUBLIC CIBLE

Les jeunes de 16 à 25 ans, des quartiers prioritaires du CUCS et de la Ville d'Illkirch Graffenstaden, qu'ils soient scolarisés ou pas.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

**Action de communication** : Un flyer et une affiche ont été spécialement conçus pour présenter l'opération et inviter les jeunes à s'inscrire. Ils ont été diffusés auprès des établissements scolaires, associations sociales, sportives et culturelles des différents quartiers. Trois articles ont été publiés dans les DNA et l'Infograff d'Illkirch Graffenstaden.

**Organisation d'un accueil des jeunes** : Deux chargés d'animation ont organisé des permanences sur les différents territoires concernés par l'opération, permettant une information et une inscription. Une fiche d'accueil a permis aux différents partenaires d'inscrire les jeunes intéressés par l'opération.

**Evaluation de la motivation des jeunes** : Dans le cadre des permanences, les jeunes ont été rencontrés en entretien individuel. De cette manière, les chargés d'animation Jobs Vacances ont pu recueillir les souhaits et évaluer la motivation des jeunes. De même, ce moment a permis de les informer sur les démarches, et de les préparer aux techniques de recherche d'emploi.

**Accompagnement des jeunes dans le cadre de leurs démarches de recherche d'emploi** : Tout au long de l'opération, les jeunes ont été suivis par les chargés d'animation Jobs Vacances : ils ont été contactés par téléphone, par mails. Ils ont été tenus au courant des mises en relation etc.

**Suivi des jeunes placés en entreprises** : Les chargés d'animation ont assuré un suivi en entreprise : contact téléphonique auprès de l'employeur au démarrage du contrat, contact téléphonique auprès du jeune...

**DESCRIPTION DE  
L'ACTION**

**Recensement et prospection des entreprises** : un fichier de 1000 entreprises a été constitué.

**Action de communication** : un courrier a été envoyé à l'ensemble des entreprises pour présenter l'opération et les inviter à y adhérer. Un profil de poste ainsi qu'un flyer ont été joints également.

**Recensement des offres d'emploi potentielles sur le territoire** : ce recensement a été effectué principalement par téléphone. En effet, les chargés de mission ont relancé l'ensemble des entreprises pour recueillir leurs besoins.

**Mise en relation entre le jeune et l'entreprise** : à chaque fois qu'un chargé d'animation recueillait une offre, il cherchait le ou les candidats à mettre en relation. Cette mise en relation se faisait par mail ou par fax avec, bien entendu, plusieurs contacts téléphoniques.

**Suivi et évaluation du résultat des placements dans l'entreprise** : les chargés d'animation ont mis en place un planning des entrées en contrat afin de pouvoir assurer un suivi des jeunes placés en entreprise.

**RÉSULTATS****Opération d'Été : janvier à septembre 2008**

**Résultats au 30 septembre 2008 : 629 jeunes se sont inscrits dont :**

- 44% d'hommes et 56% de femmes,
- 222 jeunes âgés de 16-17 ans, 271 jeunes de 18–20 ans, 136 jeunes de 20 à 25 ans,
- 130 jeunes habitant des ZUS et 182 jeunes habitant des quartiers du CUCS, 152 jeunes habitant Illkirch Graffenstaden, et 165 issus des autres relais.
- 322 jeunes de niveau VI à V et 307 jeunes de niveau IV à III.

**Résultats au 30 septembre 2008 : 283 jeunes ont trouvé un emploi saisonnier**

- 80% de jeunes majeurs,
- 20% de jeunes mineurs : la grande difficulté se situe principalement pour les mineurs, et principalement les jeunes de 16 ans.

• **1000 entreprises prospectées** : 428 postes proposés par les entreprises prospectées.

• **Une action BAFA spécifique sur Illkirch Graffenstaden** : au regard des besoins de personnel pour l'été, il a été négocié avec la Directrice du Centre de loisirs du MULHEGEL d'ILLKIRCH de constituer un groupe de 12 jeunes intéressés par le métier d'animateur. 6 d'entre eux ont effectué leur stage pratique dans le cadre d'un JOB VACANCES au Centre de loisirs du MULHEGEL et au Centre de loisirs de l'Orme. Les 5 autres ont été orientés vers d'autres centres de loisirs.

**Opération Jobs Vacances : janvier à décembre 2008**

• **188 jeunes se sont inscrits pour l'opération pour la période de septembre à décembre 2008** dont 118 déjà inscrits pour la partie estivale et 70 nouvelles personnes à partir du mois de septembre.

**Résultats au 31 décembre 2008 : 72 jeunes ont trouvé un emploi saisonnier.**

**Résultats globaux de l'opération 2008**

**Objectif : 700 jeunes inscrits**  
**Objectif : 350 placements**

**Résultats : 699 jeunes inscrits en 2008**  
**Résultats : 355 jeunes ont trouvé un emploi.**



### CONTEXTE

L'équipe Trajectoire Emploi située rue du Verdon, est composée de 19 personnes :

- 2 chargées d'accueil,
- L'équipe Emploi dont 5 agents détachés ANPE,
- L'équipe Apprentissage,
- L'équipe Jobs vacances,
- L'équipe Chantiers.

En 2008, l'équipe Trajectoire Emploi s'est organisée en **2 secteurs** :

- Une équipe chargée du secteur de la **Production** : Bâtiment – Travaux publics, Industrie, Espaces verts, Transport logistique, Commerce de gros.
- Une équipe chargée du secteur des **Services** : Hôtellerie – Restauration, Secrétariat/santé/action sociale, Culture/enseignement administration, Activités tertiaires, Propreté/nettoyage, Sécurité, Commerce de détail, Services aux personnes...

Le secteur de l'artisanat est réparti selon la famille de métiers.

Ces deux équipes sont animées par **deux chargés de la relation entreprise** dont les missions consistent à :

- ⇒ Construction de la relation entreprise avec les équipes (Relais Trajectoire Emploi et Relais de Proximité),
- ⇒ Structuration du fichier entreprises du Relais Emploi,
- ⇒ Lien avec les fédérations,
- ⇒ Lien avec les OPCA,
- ⇒ Elaboration d'actions de formation/ateliers... en fonction des besoins, en lien avec le chargé de projet FIPJ-FSE,
- ⇒ Organisation de visites en entreprises pour les conseillers (connaissance de l'entreprise, des secteurs et des métiers).

### PUBLIC CIBLE

Les demandeurs d'emploi (inscrits ou non à l'ANPE), orientés par les Relais Emploi, ayant un projet d'emploi précis et aptes à travailler, et qui s'engagent à suivre des démarches actives guidées.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### **Durée :**

3 mois renouvelable 2 fois.

#### **Principe :**

Pendant l'accompagnement, le demandeur d'emploi sera assuré d'avoir un référent identifié. Ce référent est désigné selon le secteur vers lequel le demandeur souhaite s'orienter. L'objectif est le reclassement professionnel, prioritairement dans le secteur marchand.

#### **Phase d'accueil**

Les candidats orientés par les Relais Emploi sont accueillis dans le cadre d'une information collective, suivie d'un entretien individuel. Cette phase a pour objectif de présenter le programme et d'évaluer la motivation et la capacité d'accès à l'emploi des candidats. En cas de non validation, le demandeur sera réorienté vers le conseiller du Relais Emploi avec une proposition de service alternative.

#### **Phase d'évaluation et de préparation**

Le demandeur d'emploi sera accompagné au rythme d'un entretien par semaine au minimum. La phase de préparation à l'emploi se déclinera en une ou plusieurs étapes et peut mobiliser des mesures comme : une évaluation en milieu de travail, une évaluation de compétences et de capacités professionnelles, un banc d'essai, un chèque insertion. Le demandeur peut bénéficier de tous les services inhérents aux techniques de recherche d'emploi dans le cadre d'entretiens individuels ou d'ateliers collectifs.



### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### **Phase de recherche d'offres ciblées**

L'équipe emploi démarche par tous les moyens adaptés (physique, téléphone, ...) les entreprises pour présenter le demandeur. Toutes les opportunités d'emploi, même de courte durée seront exploitées. La prospection est ciblée en fonction des profils et le secteur visé. La prospection réalisée par un conseiller est partagée entre les membres de l'équipe, elle bénéficie à l'ensemble des candidats.

#### **Phase Emploi**

Le demandeur ayant signé un contrat de travail conserve un lien avec son conseiller pendant la période d'essai.

Le conseiller de l'équipe emploi peut proposer, en cas de difficulté, une médiation entre le salarié et l'employeur. L'objectif est le maintien en emploi durable.

### RÉSULTATS

#### **Sur l'année 2008 :**

#### **1195 demandeurs d'emploi ont été orientés par les relais de proximité vers l'Equipe Emploi :**

- ⇒ dont 343 personnes absentes aux informations,
- ⇒ dont 130 personnes non retenues et réorientées vers les relais de proximité,
- ⇒ dont 104 personnes ayant abandonné l'accompagnement en cours,
- ⇒ dont 9 personnes réorientées vers le Relais Chantiers,
- ⇒ Dont 233 personnes sont encore en suivi.

#### **Au 31 décembre 2008, les résultats de placements sont les suivants :**

- ⇒ 207 personnes ont obtenu un emploi durable en CDD + 6 mois ou CDI,
- ⇒ 169 personnes ont obtenu un emploi à durée déterminée de - 6 mois,

et 75 personnes encore en cours d'accompagnement.

#### **L'équipe Emploi est venue renforcer l'intervention des conseillers de proximité pour le placement à l'emploi du public inscrit dans le dispositif CIVIS :**

- ⇒ 376 jeunes CIVIS ont été orientés vers l'équipe Emploi,
- ⇒ 224 jeunes CIVIS ont été accompagnés (115 absents aux informations collectives et 35 non retenus, 2 orientés vers le Relais Chantiers),
- ⇒ 55 jeunes CIVIS ont obtenu un emploi durable, 24 jeunes ont obtenu un emploi à durée déterminée de - 6 mois, 21 jeunes étaient en cours d'emploi au moment de la réalisation de ces statistiques.



### OBJECTIF GLOBAL

#### ACTION 200 JEUNES VERS L'APPRENTISSAGE

Cette action est menée en collaboration avec le Relais Emploi - Mission Locale de Schiltigheim. La mission de l'équipe apprentissage composée de 2 conseillers du Relais Emploi et une conseillère du Relais Emploi—Mission Locale de Schiltigheim est :

- D'accompagner 200 jeunes avec pour objectif de placement 80 jeunes en contrat d'apprentissage, soit 40% d'entre eux,
- De promouvoir l'apprentissage,
- D'augmenter le taux d'accès à l'apprentissage pour les jeunes suivis en Mission Locale/ Relais Emploi,
- D'assurer un suivi permettant de prévenir et d'éviter des ruptures de contrats
- De créer un partenariat et une intermédiation entre jeune/CFA/référent apprentissage/patron.

### PUBLIC CIBLE

Jeunes âgés de 16 à 25 ans, inscrits au Relais Emploi, souhaitant s'orienter vers une formation en alternance

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Après une phase d'accueil** qui peut être réalisée dans le cadre d'une réunion collective (Strasbourg) ou d'un entretien individuel (Schiltigheim), durant laquelle la motivation du jeune et son projet sont évalués, celui-ci est intégré dans le programme apprentissage (signature d'une charte d'engagement).

**Une phase de préparation intitulée « le pack apprentissage »**, permet au jeune dans le cadre d'un ou plusieurs modules de définir son projet professionnel et de préparer sa recherche d'un contrat d'apprentissage. Les modules sont constitués d'ateliers comme par exemple : la présentation du contrat d'apprentissage, présentation des droits et des devoirs du salarié, évaluation et remise à niveau, information sur les métiers, TRE, Eval 3 (évaluation du projet)...

**La recherche d'une entreprise se fait dans le cadre d'une prospection ciblée des entreprises.** Cette prospection peut être réalisée directement par l'équipe apprentissage (via le banc d'essai, le chèque insertion, des propositions d'emploi peuvent être faites) et par la mise à disposition des offres d'apprentissage par les chambres consulaires. Certains CFA ont communiqué les coordonnées de quelques entreprises. Bien entendu, l'équipe apprentissage travaille en étroite collaboration avec les équipes de Trajectoire Emploi notamment avec le relais chantiers sur les offres du BTP. Cette année, le suivi en entreprise a été renforcé par le biais de stages beaucoup plus nombreux (30 % en plus par rapport à 2007). Le tutorat en a donc été renforcé créant une dynamique supplémentaire pour le jeune et l'employeur, dans l'objectif de limiter le taux de rupture des contrats d'apprentissage.

**Le suivi en entreprise** est réalisé par l'équipe apprentissage dans l'objectif de limiter les risques de rupture du contrat d'apprentissage.

**Les évènements annuels autour de l'apprentissage et de l'emploi font partie des axes de travail de l'action apprentissage :**

- ▶ Participation aux forums des chambres consulaires CCI et CMA. 150 jeunes ont participé à ces deux manifestations.
- ▶ Participation au forum Univers BTP qui a eu lieu au palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg le 7 mars 2008. Cette manifestation a permis d'orienter 20 jeunes ayant un projet d'apprentissage en direction des métiers du BTP.
- ▶ Participation au Forum de Recrutement des Métiers du BTP organisé par la Maison de l'Emploi le 4 avril 2008 au Conseil Régional d'Alsace. Cette manifestation a permis d'orienter 25 jeunes qui ont pu rencontrer des chefs d'entreprises à la recherche d'apprentis.



### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Un partenariat avec la Plateforme de vocation de l'ANPE** a permis d'organiser des exercices d'habilités spécifiques « apprentissage » pour les métiers suivants : peintre, maçon, poseur de canalisation, vendeur, cuisinier, employé libre service et serveur.

Deux MRS (méthode de recrutement par simulation) ont été organisées pour les jeunes ayant un projet d'apprentissage en vente et en peinture (métiers les plus demandés). 16 jeunes ont été orientés sur les 2 exercices.

**Le travail en collaboration avec les agents ANPE détachés au Relais Trajectoire Emploi** a permis la mise à disposition des offres d'apprentissage en souffrance à partir du mois d'août 2008.

### RÉSULTATS

#### **Le public :**

Sur un objectif d'accueil de 200 jeunes, 347 jeunes ont été accueillis en 2008. Le public masculin représente 54% du public global.

La tranche des 17-20 ans est majoritaire, bien que la part des jeunes âgés de 16 et 17 ans soit en diminution par rapport à 2007.

Les jeunes de niveaux V et Vbis représentent près des 2/3 du public inscrit dans ce dispositif. Les jeunes de niveau IV sont en progression par rapport à 2007.

#### **Les résultats :**

- **187 contrats de travail ont été signés dont :**

- ◆ **97 contrats d'apprentissage,**
- ◆ **23 contrats de professionnalisation,**
- ◆ **67 contrats de travail en CDD ou CDI**

- **24 retours en scolarité,**

- **30 entrées en formation.**

Soit 69% des jeunes en sorties positives.

### CONTEXTE

#### **DISPOSITIF APPRENTISSAGE REGION**

Mise en place du dispositif d'accès à l'apprentissage pour 100 jeunes au maximum de 16 à 25 ans inscrits au Relais Emploi Strasbourg et au Relais Emploi – Mission Locale de Schiltigheim. Le projet est mené conjointement par le Relais Emploi Strasbourg et le Relais Emploi – Mission Locale de Schiltigheim.

Il vise à :

- ▶ Améliorer le taux d'accès à l'apprentissage des jeunes accueillis dans les deux structures,
- ▶ Faciliter l'entrée en formation au CFA, en amenant notamment le jeune à un niveau compatible avec les pré requis des enseignements,
- ▶ Renforcer l'accompagnement des jeunes par l'interaction des différents partenaires, notamment pour prévenir les ruptures pendant le contrat d'apprentissage.

Depuis 2007, l'équipe apprentissage a développé une collaboration spécifique avec les CFA dans le cadre d'une convention de partenariat qui compte les établissements suivants : CFA Régional des Compagnons du Devoir Alsace, CFA LPI Emile Mathis, CFA de l'Industrie Alsace, CEFPPA, CFA LPC Jean Geiler de Kaysersberg, CFA du LETP Le Corbusier, CFA du LP Jean Frédéric Oberlin, CFA d'Eschau, CFA du Sanitaire et Médico-social, CFA de l'Institut de Formation par Alternance, Forma' AS.



### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les jeunes pris en charge par l'équipe apprentissage passent par une phase de mobilisation et de définition du projet. A l'issue de cette phase, les jeunes qui ont déterminé un projet métier sont positionnés par les CFA partenaires.

Ce positionnement se réalise en 3 étapes :

- ◆ Un entretien triparti jeune – conseiller – CFA portant sur la motivation et le projet professionnel du jeune.
- ◆ Un positionnement réalisé à partir de tests élaborés par le CFA (sauf Le Corbusier qui utilise l'outil Eval 3),
- ◆ Un entretien de restitution organisé par le CFA, en présence du jeune et du conseiller dont l'objectif est de valider le projet professionnel ou dans le cas contraire de faire des préconisations si le jeune n'a pas le niveau requis. La validation du projet professionnel atteste l'entrée du jeune dans le dispositif apprentissage (signature de la convention).

### RÉSULTATS

#### Nombre de positionnements CFA :

- ◆ 141 positionnements prescrits au 31 décembre 2008
- ◆ 77 positionnements réalisés
- ◆ 34 positionnements n'ont pas été réalisés par les CFA
- ◆ 31 jeunes ont abandonné les positionnements en cours

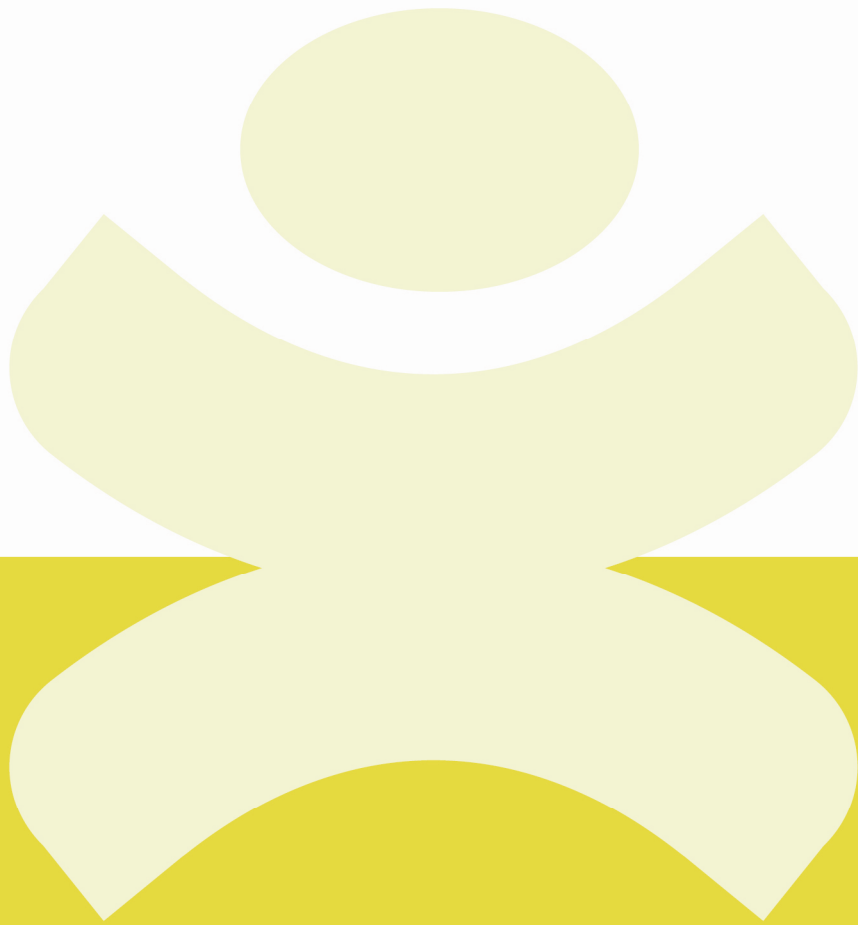
#### Situations des jeunes à l'issue des positionnements CFA :

- ◆ 24 jeunes soit 34% des jeunes positionnés ont signé un contrat d'apprentissage,
- ◆ 5 jeunes soit 6,5% des jeunes positionnés ont signé un contrat de professionnalisation
- ◆ 6 jeunes sont rescolarisés,
- ◆ 5 jeunes sont en formation,
- ◆ 16 jeunes soit 21% sont en emploi (CDD ou CDI),
- ◆ 11 jeunes sont toujours suivis par l'équipe apprentissage
- ◆ 10 jeunes ont abandonné le suivi par l'équipe apprentissage.

Dans le cadre de cette convention, 46 bancs d'essai ont été mobilisés par les deux structures (Strasbourg : 35 et Schiltigheim :11), ainsi que 31 chèques insertion ( Strasbourg : 26 et Schiltigheim : 5).



# INNOV'EMPLOI







|                         |   |
|-------------------------|---|
| DATE                    | Du 01/01/2008 au 31/12/2008   |
| THÈME                   | LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'INSERTION ET MOBILISATION DE LA CLAUSE DE PROMOTION DE L'EMPLOI   |
| OBJECTIF                | L'année 2008 a été la poursuite du développement des clauses de promotion de l'emploi dans les marchés publics pour intensifier l'offre d'insertion au bénéfice du public. Une attention particulière a été portée sur la mobilisation de nouveaux secteurs d'activité (comme la restauration) qui permettent d'offrir des étapes de parcours d'insertion à un public féminin, mais aussi la poursuite de la mobilisation de nouveaux donneurs d'ordres.  |
| PUBLIC VISÉ             | La définition des publics concernés est inspirée par l'article L 322-4-16 du code du travail relatif aux SIAE, soit : <ul style="list-style-type: none"><li>▶ bénéficiaires du RMI,</li><li>▶ demandeurs d'emploi de longue durée,</li><li>▶ jeunes de moins de 26 ans sans qualification ou sans expérience professionnelle significative,</li><li>▶ demandeurs d'emploi de plus de 50 ans,</li><li>▶ travailleurs Handicapés,</li><li>▶ toutes personnes rencontrant des difficultés particulières.</li></ul>   |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | <p>Le Relais Emploi Chantiers s'appuie sur l'opportunité offerte par les entreprises, donc des heures de travail réservées à un public en parcours d'insertion, au travers des articles 14, 15, 30 du code des marchés.</p> <p>Le taux d'exigence d'insertion (traduit en heures de travail) demandé aux entreprises varie de 5 à 33% selon la technicité des lots, du marché de l'emploi et du diagnostic du public.</p> <p>Le rôle du Relais Emploi Chantiers se construit autour de trois axes :</p> <p><b>1- Appui aux maîtres d'ouvrages :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ repérage et identification des opérations,</li><li>▶ assistance à la rédaction du dossier d'appel d'offres,</li><li>▶ suivi et évaluation de la démarche d'insertion dans le marché.</li></ul> <p><b>2- Appui aux entreprises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ assistance à la réalisation de l'engagement de l'entreprise,</li><li>▶ gestion des candidatures,</li><li>▶ positionnement et suivi du public,</li><li>▶ montage de formation si besoin,</li><li>▶ proposition de pérennisation des postes de travail par la mobilisation de diverses mesures.</li></ul> |

DESCRIPTION DE  
L'ACTION

**Gestion des candidatures :**

- ▶ identification des publics,
- ▶ accueil, évaluation du public,
- ▶ positionnement et suivi du public.

**Les marchés mobilisés sont des prestations de services et des marchés de travaux.**

Les maîtres d'ouvrage partenaires sont:

- La Ville de Strasbourg,
- La Ville de Lingolsheim,
- La Ville d'Illkirch-Graffenstaden,
- La Communauté Urbaine de Strasbourg,
- Le Conseil Général,
- La CTS,
- Les bailleurs sociaux (CUS Habitat, Habitation Moderne, SIBAR, Batigère, Nouveau Logis de l'Est),
- Des promoteurs privés (Bouygues Immobilier, Spiral, Nexity),
- La SERS,
- La Caisse d'allocation familiale.

RÉSULTATS

**PRESTATIONS DE SERVICES :**

**Ville de Strasbourg/CUS ET CUS HABITAT**

Pour rappel, en 2008, la clause de promotion de l'emploi a été intégrée dans plus de 3,2 M€ de marchés de la CUS et de la Ville, soit 22 ETP de postes d'insertion par an et 3,6 M€ pour CUS Habitat, soit 23 ETP de postes d'insertion.

Pour rappel, les entreprises d'insertion ont obtenu 71% des marchés de services ayant intégré une clause.

**MARCHES DE TRAVAUX :**

**Public accueilli**

Le Relais Emploi Chantiers a suivi 537 candidats (227 poursuites de parcours 2007 et 310 nouvelles inscriptions). Le public est principalement orienté par les Relais de proximité.

Cependant, le partenariat avec l'AFPA au travers des Rendez-Vous métiers, d'Indibat et du GEIQ bâtiment, mais aussi les conventions avec les entreprises de travail temporaire ont permis de diversifier l'origine du public.

Le public accueilli se répartit ainsi:

- ▶ jeunes sans qualification: 47%,
- ▶ bénéficiaires de minima sociaux: 23%,
- ▶ Demandeur d'emploi de longue durée: 12%,
- ▶ Demandeur d'emploi de plus de 50 ans: 4%,
- ▶ Situations particulières: 14%.

**Public à l'emploi**

### **Les chantiers:**

Le Relais Emploi Chantiers intervient sur les marchés avec clauses d'insertion, mais il est également interpellé par les entreprises qui interviennent hors clauses.

En 2008, 109 personnes ont travaillé sur des chantiers hors clauses, dans le cadre d'une poursuite de parcours soit 31%.

Les principaux chantiers ont été liés aux programmes de rénovation urbaine du Neuhof, de la Meinau et de Lingolsheim, mais aussi HautePierre et Cronembourg.

Le partenariat se poursuit avec la CTS (ligne F), la CAF (restructuration du siège rue de Lausanne et construction d'une antenne à Haguenau) et la SERS.

La ville d'Illkirch-Graffenstaden a également affirmé sa volonté politique de mobiliser ses marchés comme outil d'insertion et a inscrit des clauses, en 2008, dans deux chantiers (club house de la Schlossmatt et la rénovation de la crèche des vignes).

En lien avec 224 entreprises le Relais Emploi Chantiers a suivi 89 chantiers et 733 marchés.

### COMMENTAIRES ET PERSPECTIVES

---

**Pour 2009, la Ville de Strasbourg et la Communauté Urbaine ont réaffirmé leur volonté de poursuivre la mobilisation des marchés comme des supports d'action d'insertion.**

**Une attention particulière sera apportée au développement des clauses de promotion de l'emploi dans l'ensemble des marchés après une analyse qui en estimera la pertinence au regard des qualifications nécessaires et de la durée de l'action.**

**Les clauses au sein des marchés de services devront permettre de développer l'offre d'insertion en direction d'un public féminin, qui ne trouve pas toujours sa place dans les métiers du bâtiment.**

## Le nouveau protocole PLIE

Sur la base du document rédigé en juillet 2006, résultat du travail engagé par les acteurs des politiques sociales et de l'emploi sur le Bassin d'Emploi au moment de la préparation du programme FSE 2007-2013, un projet de protocole a été finalisé proposant une intervention du FSE pour un programme coordonné et cohérent à l'échelle du bassin d'emploi de Strasbourg, autour d'objectifs communs dans le cadre de programmes partagés : programme lié au revenu minimum d'insertion (PLI), Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Maison de l'emploi et de la formation (MDEF), politique sociale et économique de la Communauté urbaine de Strasbourg, Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Ce projet a été proposé en septembre 2007 à la signature des quatre partenaires :

- l'Etat
- la Communauté Urbaine de Strasbourg
- Le Conseil Régional d'Alsace
- le Conseil Général du Bas Rhin.

Les partenaires associés sont :

- la Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg
- l'ANPE
- l'ASSEDIC
- le Relais Emploi (Strasbourg)
- la Mission Locale et Relais Emploi de Schiltigheim

## Les instances d'animation et de gouvernance du plan

- **un comité de pilotage politique** associant les représentants de l'Etat, de la Région Alsace, du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté Urbaine de Strasbourg et des villes. Ce groupe a pour mission de donner les orientations de la mise en œuvre concertée du programme annexé au présent protocole. **Il s'est réuni le 3 décembre 2007 et le 9 décembre 2008.**

- **un groupe technique** associant les techniciens de l'Etat, de l'ANPE, des ASSEDIC, du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Région Alsace, de la Communauté Urbaine de Strasbourg et des villes, de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg, et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Son rôle est d'une part d'assurer l'articulation des besoins des territoires avec les dispositifs d'insertion, et d'autre part de piloter le montage des projets dont les pistes émanent des groupes de travail territoriaux. **Le groupe technique s'est réuni en groupe restreint ou élargi : 11 janvier - 26 mars - 30 avril - 3 juin - 9 septembre - 2 décembre. Par ailleurs, le 10 juin, une journée de travail a été organisée au Centre Social et Culturel de Cronembourg.**



L'animation  
territoriale

La gestion de la  
subvention globale  
FSE

Les actions  
cofinancées

- **des groupes de travail territoriaux** ; ils sont animés, sur le territoire de Strasbourg, par les directions de proximité, les unités territoriales et les Relais Emploi, et hors Strasbourg par le Conseil général et les Villes concernées. Le service insertion de la Ville de Strasbourg se propose d'assurer l'animation de ces groupes de travail sur le territoire de sa commune. Le rôle de ces groupes de travail est de faire émerger les besoins des territoires et des pistes de projet à mettre en œuvre. **Sur la base des propositions validées en comité de pilotage de décembre 2007, 8 groupes ont fonctionné tout au long de l'année sous la coordination du Service Insertion de la Communauté Urbaine de Strasbourg :**

- L'apprentissage des savoirs fondamentaux
- L'accès des femmes au marché du travail
- La mobilité
- La clause d'insertion dans les marchés publics
- Les jobs saisonniers
- L'orientation professionnelle et la connaissance des métiers
- La santé
- Les ateliers collectifs de mobilisation vers l'emploi

- **L'organisme intermédiaire gestionnaire de la subvention globale FSE** : L'association **A.A.G.I.S**, devenue le 27 février 2008 **Innov'Emploi**, est le support juridique du PLIE en qualité d'organisme intermédiaire dans le cadre d'une subvention globale signée avec l'Etat, autorité de gestion régionale des Fonds Européens. La demande d'Innov'Emploi a été soumise au Comité de Programmation Régionale dans sa séance du 26 novembre 2007 et a reçu un avis favorable. **La convention avec l'Etat a été signée en mars 2008.**

- **La Communauté Urbaine par décision du Conseil du 30 septembre 2007 fait une avance de trésorerie de 855 000€ pour permettre à Innov'Emploi de pré financer les actions en attendant les versements du FSE.**

- **Le Comité d'engagements des fonds FSE**, désigné par le Comité de pilotage politique, composé des membres signataires du protocole et des membres associés, valide les montants des fonds FSE pour les actions. Il s'est réuni à 3 reprises en 2008 : **le 27 février et 30 mai** pour valider la programmation 2007 - **le 21 octobre** pour valider les premières actions 2008 . Les autres actions de la programmation 2008 ont été validées le 25 février 2009.

Au 31 décembre 2008, **60 opérations** ont été programmées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 dont **17** sont des actions pluriannuelles couvrant deux ou trois exercices. Le montant programmé est **de 3 711 740 €** , représentant un engagement de **69%** de la subvention globale d'un montant de **5 408 550€.**



## Tableau de bord des engagements FSE

| Axes et mesures FSE |   | Subvention globale 2007-2009 | Montant engagé    | %          | Non engagé        | Besoins repérés 2009 |
|---------------------|---|------------------------------|-------------------|------------|-------------------|----------------------|
| 1                   | Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques   | 90 000€                      | 59 983€           | 67%        | 30 017€           | 28 500€              |
| 1.1                 | Anticiper et gérer les mutations économiques  | 45 000€                      | 29 983€           | 67%        | 15 017€           | 13 500€              |
| 1.3                 | Soutenir la création d'activité et promouvoir l'esprit d'entreprise   | 45 000€                      | 30 000€           | 67%        | 15 000€           | 15 000€              |
| 2                   | Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi  | 1 290 000€                   | 355 886€          | 28%        | 934 114€          | 151 000€             |
| 2.1                 | Développement des politiques actives du marché du travail pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et leur mobilité | 840 000€                     | 225 000€          | 27%        | 615 000€          |                      |
| 2.2                 | Programme d'amélioration de la participation des femmes au marché du travail  | 450 000€                     | 130 886€          | 29%        | 319 114€          | 151 000€             |
| 3                   | Renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations   | 3 825 000€                   | 3 105 971€        | 81%        | 719 029€          | 948 445€             |
| 3.1                 | Cohésion sociale  | 3 375 000€                   | 2 866 993€        | 85%        | 508 007€          | 859 824€             |
| 3.3                 | Lutte contre les discriminations  | 450 000€                     | 238 978€          | 53%        | 211 022€          | 88 621€              |
| 4                   | Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales   | 23 550€                      | 9 900€            | 42%        | 13 650€           |                      |
| 4.3                 | Actions innovantes transnationales ou interrégionales   | 23 550€                      | 9 900€            | 42%        | 13 650€           |                      |
| 5                   | Assistance technique  | 180 000€                     | 180 000€          | 100%       |                   |                      |
| 5.1                 | Assistance technique  | 180 000€                     | 180 000€          | 100%       |                   |                      |
| <b>Total</b>        |   | <b>5 408 550€</b>            | <b>3 711 740€</b> | <b>69%</b> | <b>1 696 810€</b> | <b>1 127 945€</b>    |

# ANNEXES

## **TITRE I : Forme – Dénomination – Objet – Siège – Durée**

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> FORME ET ZONE GÉOGRAPHIQUE**

#### **– Forme**

Il est formé entre les adhérents aux présents statuts une association, régie par les articles 21 à 79-III du code civil local maintenu en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, par la loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 1924.

Elle est inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg.

#### **- Zone géographique**

La zone géographique couverte par les activités de l'association est celle du Bassin d'Emploi de Strasbourg

### **ARTICLE 2 – DÉNOMINATION ET BUT**

La dénomination de l'association est **Innov' Emploi**

Le but de l'association est non lucratif.

### **ARTICLE 3 – OBJET**

L'association a pour but :

de porter et d'expérimenter des actions innovantes au bénéfice de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés

d'être la structure support du programme FSE conduit dans le cadre du protocole du Plan pour l'Insertion et l'Emploi du Bassin de Strasbourg

Les buts de l'association s'inscrivent dans une complémentarité de ceux de l'association Relais Emploi avec laquelle elle constitue une unité économique et sociale.

### **ARTICLE 4 - SIÈGE**

Le siège de l'association est fixé au **13, rue Martin Bucer – 67000 – Strasbourg**. Il peut être transféré en tout lieu de sa compétence géographique par simple décision du Conseil d'Administration.

### **ARTICLE 5 - DURÉE**

L'association est constituée pour une

durée indéterminée.

## **TITRE II : Membres de l'association**

### **ARTICLE 6 – MEMBRES**

Les membres de l'association sont :

La Ville de Strasbourg, membre fondateur

Les communes et regroupements de communes de la zone de compétence qui en font la demande

Les signataires du protocole du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Bassin de Strasbourg

La Communauté Urbaine de Strasbourg, membre fondateur

Le Conseil Général du Bas-Rhin, La Région Alsace,

L'Etat

Les membres associés du protocole du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Bassin de Strasbourg

la Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg

l'ANPE

l'ASSEDIC

le Relais Emploi, membre fondateur

la Mission Locale et Relais Emploi de Schiltigheim

Les entreprises, organismes, associations et personnes qualifiées, acteurs de la politique d'emploi, d'insertion sociale et professionnelle du territoire qui en font la demande.

### **ARTICLE 7 - ADMISSION - RETRAIT – EXCLUSION - COTISATION**

#### **7.1- Admission d'un nouveau membre**

La demande d'adhésion devra être formulée par courrier adressé au président de l'association. L'admission des nouveaux membres est prononcée par le Conseil d'Administration. Les décisions de refus d'adhésion n'ont pas à être motivées. L'adhésion prend effet à la date de la décision d'admission du Conseil d'Administration.

#### **7.2 - Retrait - Suspension - Exclusion**

La qualité de membre se perd :

par disparition de la personne morale,

par démission adressée par écrit au président de l'association,

par exclusion prononcée par le conseil d'administration pour motif

par radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation.

Avant la prise de la décision éventuelle d'exclusion ou de radiation, le membre concerné est invité, par lettre recommandée, à fournir des explications écrites au Conseil d'Administration. L'assemblée générale statuera en dernier ressort.

### **7.3 - Cotisation**

Le Conseil d'Administration peut décider de la mise en place d'une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire.

## **TITRE III : RESSOURCES**

### **ARTICLE 8 RESSOURCES**

Les ressources de l'association sont constituées par :

- les cotisations des membres,
- les ressources émanant d'organismes publics ou privés
- le revenu des biens et valeurs de l'association
- les dons et legs
- les recettes des manifestations organisées par l'association

## **TITRE IV : ASSEMBLEE GENERALE, CONSEIL D'ADMINISTRATION, PRESIDENT, BUREAU, DIRECTION DE L'ASSOCIATION**

### **ARTICLE 9- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres. Chaque membre dispose d'une voix délibérative.

#### **9.1 - Assemblée Générale ordinaire**

L'Assemblée Générale ordinaire statue à la majorité simple des membres présents ou représentés, sur toutes les décisions qui n'entraînent pas de modifications des présents statuts. L'Assemblée Générale entend le rapport moral du Président sur l'activité de l'association, le rapport financier et le rapport du commissaire aux comptes. L'Assemblée Générale désigne le commissaire aux comptes.

#### **9.2 - Assemblée Générale**

#### **extraordinaire**

L'Assemblée Générale extraordinaire statue notamment sur toutes les décisions proposées par le Conseil d'Administration qui entraînent une modification des statuts. Elle délibère à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées. La présence ou représentation de la moitié des membres sur première convocation et du tiers sur seconde convocation est nécessaire pour la validité des délibérations.

#### **9.3 - Fonctionnement**

L'Assemblée Générale est convoquée au moins une fois par an par le Président, soit directement, soit à la demande du tiers des membres, moyennant le respect d'un délai de quinze jours ouvrables. L'Assemblée Générale est présidée par le Président, et, en son absence, par un membre du Conseil d'Administration. Le vote par procuration est admis, chaque membre ne peut être porteur que d'un seul mandat.

## **ARTICLE 10 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **10.1 – Membres du Conseil**

L'association est administrée par un Conseil d'Administration de 10 membres :

- 1 représentant de la Ville de Strasbourg, membre fondateur
- 4 représentants des signataires du protocole du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Bassin de Strasbourg
- La Communauté Urbaine de Strasbourg, 1 représentant
- Le Conseil Général du Bas-Rhin, 1 représentant
- La Région Alsace, 1 représentant
- L'Etat, 1 représentant
- 2 représentants du comité d'engagement des fonds FSE du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Bassin de Strasbourg, choisis parmi les membres signataires ou associés
- 3 représentants des communes et regroupements de communes, des entreprises, organismes, associations et personnes qualifiées

Le Conseil d'Administration peut en fonction de son ordre du jour s'adjoindre les compétences de personnes

**10.2** - En cas de vacance d'un poste, par démission, décès, retrait d'habilitation par la personne morale mandante, ou pour toute autre cause, le poste vacant peut être pourvu par le Conseil d'Administration en attendant l'Assemblée Générale.

### **10.3 – Rétributions - Remboursement de frais**

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Seuls les frais et débours occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés aux membres du Conseil d'Administration et ce au vu des pièces justificatives. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire doit faire mention des remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation versés aux membres du comité de direction.

### **10.4 - Réunions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est convoqué au moins deux fois par an par le Président à son initiative, ou sur la demande d'un tiers des administrateurs de l'association. Les convocations et l'ordre du jour, arrêtés par le Président, sont adressés à chaque administrateur au moins quinze jours à l'avance.

Il est tenu procès-verbal des séances du Conseil d'Administration. Chaque procès-verbal est signé du Président et envoyé à chaque administrateur. En outre, les procès-verbaux sont tenus en un registre conservé au siège de l'association. Les décisions consignées dans les procès-verbaux obligent tous les membres, même absents.

Pour que le Conseil délibère valablement, la moitié au moins des administrateurs doit être présente ou représentée par un pouvoir de vote. Au cas où le quorum ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration est convoqué de nouveau dans un délai de quinze jours. Lors de cette séance, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sans condition de quorum. Le Conseil délibère à la majorité simple de

membres présents et représentés. Le vote par procuration est admis, tout administrateur ne peut être porteur que d'un seul mandat.

### **10.5 - Attributions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est investi d'une manière générale des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions pour les opérations se rattachant à l'objet de l'association et qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale ordinaire ou à l'assemblée générale extraordinaire :

- élit le président de l'association
- définit les grandes orientations et les priorités de l'association,
- propose à l'Assemblée Générale les modifications des statuts de l'association ou, s'il en existe un, du règlement intérieur,
- admet de nouveaux membres, suspend et /ou exclut un membre,
- arrête les comptes et propose à l'Assemblée Générale leur approbation,
- donne toute orientation pour le fonctionnement de l'association.
- peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à plusieurs de ses membres pour constituer avec le Président un Bureau, dont il définit les attributions et le mode de fonctionnement.

### **ARTICLE 11 – PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION**

Le président assure la représentation légale de l'association dans tous les actes de la vie civile. Le Président a les pouvoirs suivants :

- il convoque l'Assemblée Générale au moins une fois par an,
- il convoque le Conseil d'Administration au moins deux fois par an et aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige,
- il préside les séances du Conseil d'Administration. En son absence, un autre membre du Conseil d'Administration assure la présidence du Conseil

- il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un membre du conseil d'administration.

## **ARTICLE 12 - DIRECTION DE L'ASSOCIATION**

La direction de l'association est assurée par le directeur de l'association Relais Emploi dans le cadre de l'unité économique et sociale. Le Président peut habiliter le Directeur à représenter l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile à l'égard des tiers. Le Directeur assiste aux délibérations du Conseil d'Administration avec voix consultative. Il assure le secrétariat des séances. Une fois par an, il présente au Conseil d'Administration un rapport d'activités de l'association.

## **TITRE V : Budget et Comptes de l'association**

### **ARTICLE 13 - BUDGET ET RÉALISATIONS**

**13.1** - Chaque année, le programme d'activités et le budget de l'association sont présentés par le Directeur de l'association au Conseil d'Administration qui l'approuve avant le début de l'exercice correspondant, l'année civile constituant la référence en matière comptable.

**13.2** – Sur la base du budget prévisionnel ainsi établi, le Conseil d'Administration réalise un compte prévisionnel de charges.

**13.3** - Dans les six mois qui clôturent un exercice, les comptes sont soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, le commissaire aux comptes ayant été entendu et ayant dressé les rapports légaux.

### **ARTICLE 14 - COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Un commissaire aux comptes titulaire désigné par l'Assemblée Générale en application des dispositions légales et réglementaires, procède au contrôle légal des comptes et en rend compte annuellement à l'assemblée. Il dispose à ce titre de toutes les prérogatives prévues par les textes en vigueur.

## **TITRE VI : Dissolution – Liquidation – Dévolution**

### **ARTICLE 15 - DISSOLUTION**

L'association peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire après vote à la majorité

des deux tiers.

### **ARTICLE 16 - LIQUIDATION**

La dissolution de l'association entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale de l'association subsiste pour les besoins de cette liquidation. L'Assemblée Générale fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

### **ARTICLE 17 - DÉVOLUTION DES BIENS**

Les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs éventuels apports mobiliers ou immobiliers, une part quelconque des biens de l'association. En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par décision judiciaire, les biens de l'association sont dévolus conformément aux articles 45 et suivants du Code Civil Local. L'actif net subsistant sera attribué à une ou plusieurs associations poursuivant des buts similaires, choisies par l'Assemblée Générale.

### **ARTICLE 18 – DEPOT DES STATUTS**

Les présents statuts sont déposés par le Président agissant pour le compte de l'association au registre des associations tenu par le tribunal d'instance de Strasbourg.

### **ARTICLE 19 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHANGEMENTS INTERVENUS DANS L'ASSOCIATION**

Le Président doit faire connaître, dans les trois mois, au Tribunal d'Instance de Strasbourg, les déclarations concernant : les changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration les modifications apportées aux statuts le transfert du siège social la dissolution.

Statuts approuvés par l'Assemblée  
Générale Extraordinaire  
du 27 février 2008

**Président Henri DREYFUS**

**Le collège des collectivités locales et territoriales : 12 à 14 membres**

**Ville de Strasbourg**

Madame Marie Dominique DREYSSE, Adjointe au Maire  
Monsieur Henri DREYFUS, Conseiller municipal délégué  
Monsieur Frédéric NITSCHKE, Conseiller municipal  
Madame Catherine TRAUTMANN, Conseillère municipale  
Madame Catherine ZUBER, Conseillère municipale

**Communauté Urbaine de Strasbourg**

Madame Derya TOPAL, Conseillère communautaire

**Conseil Général du Bas-Rhin**

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Conseillère générale

**Conseil Régional d'Alsace**

Madame Martine CALDEROLI – LOTZ, Conseillère régionale

**Les communes et regroupements de communes : 4 à 6 membres**

**Ville de Lingolsheim** : Madame Christel PACK, Adjointe au Maire

**Ville d'Erstein** : Monsieur Raymond FUHRO, Adjoint au Maire

**Ville d'Ostwald** : Madame Azam TAHERI, Adjointe au Maire

**Ville d'Illkirch-Graffenstaden** : Monsieur Olivier CARTELLI, Adjoint au Maire

**Ville de Geispolsheim** : Monsieur François BRASS, Conseiller municipal

**Le collège des administrations, des établissements publics et des associations délégataires d'une mission de service public : 6 membres**

**Préfecture** : Monsieur Richard Daniel BOISSON, Sous Préfet

**DDTEFP** : Monsieur Pascal APPREDERISSE, Directeur

**Inspection d'Académie** : Monsieur Daniel BARBACCI, Inspecteur

**Pole Emploi** :

**AFPA de Strasbourg** : Madame Sylvie SENAGRIA, Directrice

**Les administrations, établissements publics et associations délégataires** : 1 membre

**Le collège des entreprises et organismes consulaires : 3 membres**

**Chambre de Métiers d'Alsace** : Monsieur Samuel DEDIEU, Chargé de mission

**CCI de Strasbourg et du Bas Rhin** : Madame Marie-France SEILER, Responsable

**Les entreprises et organismes consulaires** : 1 membre

**Le collège des associations et des personnes qualifiées : 4 membres**

**ATELIER** : Monsieur Michel DURRIVE, Directeur

**Fédération des Centres Sociaux et Culturels** : Monsieur Claude GASSMANN, Président

# CONSEIL D'ADMINISTRATION D'INNOV'EMPLOI

---

**Président : Henri DREYFUS**

**Membre fondateur : 1 membre**

**Ville de Strasbourg :** Monsieur Frédéric NITSCHKE, Conseiller municipal

**Les représentants des signataires du protocole FSE - PLIE : 4 membres  
Préfecture**

**Communauté Urbaine de Strasbourg :** Monsieur Henri DREYFUS, Vice  
Président

**Conseil Général du Bas-Rhin :** Monsieur Jean-Philippe MAURER, Conseiller  
Général

**Conseil Régional d'Alsace :**

**Préfecture :** Monsieur Richard Daniel BOISSON, Sous Préfet

**Les représentants du Comité d'Engagement du FSE - PLIE, (membres  
signataires du protocole et membres associés) : 2 membres**

**Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg :** Monsieur Vincent  
HORVAT, Directeur

**Pole Emploi :**

**Les représentants des communes, regroupements de communes, entreprises,  
organismes, associations et personnes qualifiées : 3 représentants**

**Personne qualifiée :** Monsieur René EGGENSCHWILLER